

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*LES PERSPECTIVES
ÉCONOMIQUES DES
SECTEURS DE
L'HORTICULTURE*

2006
Rapport présenté par
Mme Michèle Viguier

MANDATURE 2004-2009

Séance des 30 et 31 mai 2006

**LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES
DES SECTEURS DE L'HORTICULTURE**

**Avis du Conseil économique et social
sur le rapport présenté par Mme Michèle Viguier
au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 22 septembre 2004 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 31 mai 2006.....	1
Première partie - Texte adopté le 31 mai 2006	3
INTRODUCTION.....	5
TITRE I - L'HORTICULTURE ORNEMENTALE	7
I - LA SITUATION DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE.....	9
1. Les caractères particuliers de l'horticulture ornementale	9
2. Des échanges commerciaux extérieurs très déficitaires.....	10
3. Les achats de produits horticoles	10
4. Une activité ayant besoin de capitaux et utilisatrice de main-d'œuvre	11
5. Le végétal élément du cadre de vie.....	11
II - LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA FILIÈRE	11
1. Une modernisation de l'outil de production	11
2. Une meilleure réponse de l'offre au marché.....	13
3. L'importance du fleurissement des villes et des villages pour l'horticulture ornementale.....	15
4. La recherche, le développement et l'expérimentation : sources importantes d'innovation	16
5. Les besoins du secteur horticole en formation.....	18
6. La position particulière des entreprises du paysage.....	18
III - LES PROBLÈMES COMMUNS À L'HORTICULTURE ORNEMENTALE ET AUX PAPAM	19
1. La protection sanitaire	19
2. L'éligibilité de ces cultures au Droit à paiement unique (DPU)	20
TITRE II - LES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES (PAPAM)	23
I - PRÉSENTATION DE CE SECTEUR.....	25
II - UN SECTEUR CONFRONTÉ À UNE RÉGLEMENTATION INADAPTÉE	27
1. Plantes médicinales : une évolution nécessaire de la réglementation	27
2. Les homologations des produits phytopharmaceutiques pour les cultures de plantes médicinales.....	28

3. Des préoccupations relatives à l'avenir de l'utilisation des produits naturels de protection des cultures en agriculture biologique	29
III - DES CULTURES DONT LA SURVIE EST CONDITIONNÉE PAR UN EFFORT PERMANENT EN MATIÈRE DE RECHERCHE	30
1. Un outil de recherche dont le financement doit être consolidé.....	30
2. Mettre en réseau les compétences existantes dans les structures actuelles	30
IV - DES DISTORSIONS DE CONCURRENCE QUI APPELLENT DES RÉPONSES ÉNERGIQUES DANS LE SECTEUR DE LA LAVANDE.....	31
V - LES MESURES À PRENDRE POUR DONNER UNE IMPULSION NOUVELLE À LA FILIÈRE DES PAPAM DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS.....	32
1. La pharmacopée française et les plantes d'Outre-mer	32
2. Au niveau de la ressource végétale.....	33
3. Au niveau des opérations de récolte, de stockage, de transformation, et de commercialisation	33
4. Le maintien de la production des huiles essentielles dans l'Océan indien	34
CONCLUSION.....	35
Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	37
ANNEXE A L'AVIS.....	59
SCRUTINS	59
RAPPORT présenté au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation par Mme Michèle Viguier, rapporteure.....	1
INTRODUCTION.....	5
TITRE I - L'HORTICULTURE ORNEMENTALE	7
I - UN PANORAMA MONDIAL ET EUROPÉEN.....	10
1. La répartition de l'activité horticole dans le monde	10
2. L'horticulture ornementale dans l'Union européenne	11
3. La place particulière des Pays-Bas	13
II - LA SITUATION DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE FRANÇAISE.....	16
1. Principaux indicateurs de la production horticole française	16
2. La production française en horticulture ornementale	17

3. Une activité ayant des besoins en capitaux et utilisatrice de main-d'œuvre.....	25
4. Une mise en marché de la production française diversifiée	26
III - LES DÉBOUCHÉS DES PRODUITS DE L'HORTICULTURE	
ORNEMENTALE	30
1. Les achats de fleurs et de plantes par les particuliers	30
2. Les collectivités locales : un marché pour la filière horticole ornementale.....	37
3. Les achats des entreprises.....	40
4. Le secteur du paysage.....	40
IV - DES ÉCHANGES COMMERCIAUX EXTÉRIEURS	
FORTEMENT DÉFICITAIRES.....	41
1. Les échanges par principaux groupes de produits	42
2. La répartition géographique des échanges de la France	46
V - L'APPORT DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT	
À L'HORTICULTURE ORNEMENTALE.....	46
A - RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION	46
1. L'INRA, l'Institut national d'horticulture, certaines universités....	46
2. L'Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (Astredhor).....	47
B - LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'HORTICULTURE.....	50
1. Les formations	50
2. L'enseignement supérieur horticole	50
C - LE BUREAU HORTICOLE RÉGIONAL (BHR).....	51
D - L'APPUI DES CHAMBRES D'AGRICULTURE.....	51
E - LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE... 51	
VI - UN NOUVEL ACTEUR DE DYNAMISATION : LE PÔLE DE	
COMPÉTITIVITÉ DU VÉGÉTAL SPÉCIALISÉ DES PAYS-	
DE-LA-LOIRE	52
VII - L'APPUI DE L'OFFICE INTERPROFESSIONNEL DES	
FRUITS, DES LÉGUMES, DES VINS ET DE	
L'HORTICULTURE	53
VIII - ATOUTS ET FAIBLESSES DE L'HORTICULTURE	
FRANÇAISE.....	54
TITRE II - LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA	
FILIÈRE DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET	
MÉDICINALES	57
I - GÉNÉRALITÉS.....	59

A - UN SECTEUR TRÈS HÉTÉROGÈNE	59
B - QUELQUES CHIFFRES CLÉS	61
II - DES LOCALISATIONS RÉGIONALES MARQUÉES	62
III - DES CONTRASTES IMPORTANTS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS.....	64
A - LES PLANTES À PARFUM ET LES HUILES ESSENTIELLES : LAVANDE, LAVANDIN, SAUGE SCLARÉE	64
B - LES PLANTES MÉDICINALES	70
1. Molécules pour l'industrie pharmaceutique	71
2. Plantes ou extraits pour la phytothérapie.....	71
C - LES PLANTES AROMATIQUES	72
D - LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : UN MARCHÉ EN EXPANSION	73
IV - LES ATOUTS DE CES PRODUCTIONS ET LES DÉFIS AUXQUELS ELLES DOIVENT FAIRE FACE	74
1. Des secteurs peu aidés qui n'en revêtent pas moins une dimension sociale et territoriale importante	74
2. Le développement des signes de qualité.....	75
3. Des outils de transformation de proximité performants	75
4. Un secteur structuré par des organisations de producteurs dynamiques	76
5. Une demande en forte augmentation	76
6. Un secteur plus ou moins intégré selon les productions	77
7. Le pôle de compétitivité Anjou-Loire	79
8. Les défis qu'elles ont à relever pour leur développement sont également assez lourds.....	80
V - LES PARTENAIRES DE LA FILIÈRE.....	80
1. L'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onippam).....	81
2. Le Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales du Sud-Est méditerranéen (Crippam)	82
3. Le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles, un outil au service de la filière PAM.....	83
4. L'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Iteipmai)	85
VI - LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES PLANTES AROMATIQUES, MÉDICINALES ET À PARFUM.....	87

VII

1. Résultats généraux.....	87
2. Les pays fournisseurs	89
3. Les pays clients	90
VII - LES PLANTES AROMATIQUES, MÉDICINALES ET À PARFUM DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS.....	92
1. La Nouvelle-Calédonie.....	92
2. La Polynésie française.....	96
3. La Réunion	96
4. Mayotte.....	98
5. La Guadeloupe et la Martinique	99
6. La Guyane	100
CONCLUSION.....	101
ANNEXES.....	103
Annexe 1 : Déplacement aux Pays-Bas.....	105
Annexe 2 : Liste des personnalités rencontrées.....	107

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 31 mai 2006**

Première partie
Texte adopté le 31 mai 2006

Au cours de sa réunion du 22 septembre 2004, le Bureau du Conseil économique et social a confirmé sa décision du 27 janvier 2004 de confier à la section de l'agriculture et de l'alimentation la préparation d'un rapport et avis sur « *Les perspectives économiques des secteurs de l'horticulture* »¹.

La section a désigné Mme Michèle Viguier comme rapporteure.

*
* *
*

INTRODUCTION

En France, le terme d'horticulture s'applique plus spécifiquement à l'horticulture ornementale, à la différence d'autres pays où elle concerne également les fruits et les légumes.

L'horticulture ornementale recouvre plusieurs familles de produits : fleurs et feuillages coupés, plantes en pots, plantes à massif, bulbiculture et pépinières. Ces cultures intensives ne bénéficient pas d'organisation commune de marché ; elles présentent de nombreuses caractéristiques propres qui les différencient des autres productions agricoles.

Pendant longtemps, elles ont bénéficié d'un marché croissant qui tend aujourd'hui à stagner malgré un besoin, qui ne se dément pas, de nature et de plantes. Surtout ce marché est très ouvert à la concurrence intra-européenne, plus particulièrement à celle des Pays-Bas, véritable plate-forme commerciale pour les fleurs et plantes d'ornement et à la concurrence de pays tiers, dont le climat permet d'éliminer les coûts de chauffage, et aux bas coûts de main-d'œuvre. Alors que le solde global des échanges agroalimentaires est largement excédentaire, celui des productions ornementales est structurellement déficitaire.

Le secteur des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) est également traité dans le présent avis. Comme les plantes ornementales, certaines PAPAM, dont une centaine d'espèces sont cultivées en France, sont des cultures intensives offrant une forte valeur de production au mètre carré. D'autres comme la lavande et le lavandin, plus extensives, outre le revenu procuré, jouent un rôle essentiel pour l'image et donc l'attraction touristique de certaines régions, comme la Provence ou la Côte d'Azur.

Ces productions ont généré différentes industries à proximité ou non des zones de production : distillerie pour la production d'huiles essentielles, production de substances pour l'industrie pharmaceutique, compléments alimentaires, herbes aromatiques surgelées ou déshydratées.

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public par 186 voix contre 1 et 10 abstentions (voir le résultat du scrutin n° 1 en annexe).

À la différence des fleurs et des plantes ornementales, la balance commerciale est légèrement bénéficiaire, en dépit d'une concurrence internationale de plus en plus mondiale et de la concurrence de produits synthétiques.

Ces micro-filières représentent une part non négligeable des livraisons en valeur de l'agriculture, elles sont un élément de diversification, elles offrent surtout de nombreux emplois directs ou induits, quelque 150 000 emplois pour le seul secteur de l'horticulture ornementale.

Ces filières, qui doivent affronter une concurrence de plus en plus vive et pour certaines d'entre elles, un renchérissement permanent du coût de l'énergie, doivent être encouragées dans leurs efforts de dynamisation.

TITRE I

L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

I - LA SITUATION DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Toutes productions confondues, l'horticulture ornementale représente seulement 1 % des exploitations agricoles, mais 6 % de la valeur des livraisons de produits végétaux, 14 % du nombre de salariés permanents de l'agriculture, 1 milliard d'euros d'importation pour 180 millions d'exportation.

1. Les caractères particuliers de l'horticulture ornementale

L'horticulture ornementale présente des caractéristiques qui la différencient des autres secteurs de production de l'agriculture. Les cultures de plantes d'ornement que ce soit des fleurs coupées, des plantes en pots, des jeunes plants ou des plantes de pépinières sont des cultures intensives, pratiquées sous serres, sous abri ou de plein champ.

Alors que la surface moyenne des exploitations agricoles professionnelles est de 70 ha, la superficie moyenne est de moins d'un demi-hectare pour les exploitations spécialisées dans les fleurs coupées (4 800 m²) et de 6 600 m² pour les plantes en pots. Près de la moitié des pépiniéristes ont une superficie inférieure à 1 ha.

Plus des deux tiers des entreprises sont individuelles. Les horticulteurs associent très souvent plusieurs types de production : plantes en pots, plantes à massif, fleurs coupées, produits de pépinières. Le quart des horticulteurs ont d'autres productions agricoles. Un peu plus de la moitié des entreprises de production sont des producteurs détaillants qui vendent sur l'exploitation ou sur les marchés. Moins de 3 % des entreprises déclarent un chiffre d'affaires supérieur à 1 520 000 €, elles représentent un peu plus du tiers du chiffre d'affaires total du secteur alors que 37 % des entreprises ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 € et représentant 6,6 % du chiffre d'affaires total. Les plus gros chiffre d'affaires sont générés par les entreprises spécialisées en jeunes plants, plantes en pots et pépinières.

Entre les deux recensements de l'horticulture ornementale et des pépinières de 1988 et de 2001 le nombre d'exploitations, hors pépinières fruitières et forestières, a diminué de 28 % mais les superficies ont progressé de 12 %. Le nombre d'exploitations spécialisées dans les fleurs et les feuillages coupés est en diminution de 44 %, les surfaces correspondantes ne diminuant que de 6 %. La diminution du nombre d'exploitations horticoles touche surtout les petits producteurs détaillants, elle est liée à l'urbanisation et à la pression immobilière dans certaines régions comme en Provence-Côte d'Azur ou en Île-de-France, à l'augmentation des coûts de production et à la difficulté pour les repreneurs à trouver des financements.

Si la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, spécialisée dans la production de fleurs coupées se classe au premier rang pour le nombre de producteurs horticoles, ce sont les Pays-de-la-Loire, première région productrice de plantes

en pots, qui se classent au premier rang pour le chiffre d'affaires produit. La rose est la fleur coupée la plus produite, le Var en produit 40 %.

Sur les cinq dernières années, l'on constate une stabilité de la production, en dehors de la Bretagne et des Pays-de-la-Loire où elle progresse et à l'exception de l'Île-de-France et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur où elle régresse. Cette stabilisation de la production s'accompagne d'une concentration, 15,3 % des entreprises totalisent 66,7 % du chiffre d'affaires horticole.

2. Des échanges commerciaux extérieurs très déficitaires

Malgré un accroissement des surfaces consacrées à l'horticulture ornementale, les échanges commerciaux extérieurs sont fortement déficitaires. En 2004, alors que le solde positif général de la balance commerciale des produits agroalimentaires s'élevait à quelque 8 milliards d'euros, le solde commercial négatif des produits de l'horticulture était de 835 millions d'euros. Le solde négatif des fleurs coupées représentait à lui seul près de la moitié du déficit total des produits de l'horticulture ornementale.

Les échanges commerciaux se font pour une très large part à l'intérieur de l'Union européenne à 25 (96 % des importations françaises et 80% des exportations), les Pays-Bas fournissant 66 % de nos importations en valeur. Pour l'instant les échanges commerciaux avec les dix nouveaux pays de l'Union européenne restent très limités, il pourrait en être autrement dans quelques années, la Pologne, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie ayant un fort potentiel de production en plantes en pots et en pépinières.

3. Les achats de produits horticoles

En 2004, les Français ont acheté pour 2 580 millions d'euros de végétaux d'ornement dont 746 millions de végétaux d'extérieur. Ils ont dépensé 38,4 € par personne pour leurs achats de plantes et de fleurs et 30 € par ménage pour les végétaux d'extérieur. Les roses représentent plus de la moitié des actes d'achat de fleurs coupées par les consommateurs français. Les végétaux d'extérieur représentent 29 %, en valeur, du total des achats des ménages en produits de l'horticulture ornementale, ils n'en représentaient que 21 % en 1989.

Si l'on compare la consommation française, par personne, de plantes et de fleurs, comme le fait l'office hollandais des fleurs, celle-ci est, en France, bien inférieure à ce qu'elle est en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, ou plus encore en Suisse, ce qui montre les possibilités de progression du marché. Mais les achats de fleurs et de plantes d'ornement ne sont pas une dépense prioritaire, ils sont donc sensibles aux évolutions de revenu et au prix. Ils entrent par ailleurs en concurrence avec d'autres achats pour offrir, comme le vin, les chocolats, les parfums, ou avec d'autres types de dépenses, de voyage, de loisirs par exemple.

4. Une activité ayant besoin de capitaux et utilisatrice de main-d'œuvre

Il faut, comme l'indique l'Oniflor, 0,8 € d'investissement pour générer 0,15 € de valeur, contre 0,5 € en agriculture. L'horticulture exige des investissements très coûteux, le coût d'une serre de 5 000 m² variant entre 400 000 et 750 000 €. Or, le parc de serres est ancien et devrait être renouvelé, ce qui serait un facteur de modernisation et d'utilisation de techniques de pointe comme la régulation informatisée de l'atmosphère, le recyclage de l'eau, la robotisation.

L'exploitation horticole ornementale emploie, en moyenne 4,7 UTA (Unité-travail-année) contre 4 UTA pour le maraîchage et 2,4 pour les exploitations en grande culture. Au total le secteur de la production horticole emploie 31 000 équivalents temps plein. Aux emplois de production s'ajoutent les emplois liés à la commercialisation de gros ou de détail, les emplois offerts par les entreprises du paysage, ceux relevant des services des jardins et espaces verts des villes. Au total la filière horticole est créatrice de quelque 150 000 emplois.

L'intérêt nouveau que lui accorde les organisations professionnelles agricoles démontre toute l'importance de cette filière pour l'agriculture et pour l'économie de certaines régions.

5. Le végétal élément du cadre de vie

Verdure et fleurs sont appréciées par une population de plus en plus urbaine qui a besoin de plantes chez soi, de lieux de promenade et « d'aération » ; offrir des espaces verts et des massifs fleuris est une nécessité au même titre que d'autres services publics, particulièrement dans les grandes villes. Le tiers des communes françaises sont inscrites au concours des villes et des villages fleuris, c'est dire toute l'importance accordée par les élus locaux au fleurissement qui a contribué à changer, au cours des trente ou quarante dernières années, l'image de la France.

*
* *

Comment faire en sorte pour que la production française et l'ensemble de la filière de l'horticulture ornementale, qui disposent de nombreux atouts, puissent mieux encore répondre à la demande et conforter leur part de marché.

II - LES FACTEURS D'ÉVOLUTION DE LA FILIÈRE

1. Une modernisation de l'outil de production

L'outil de production pour une majorité d'exploitations, notamment dans la région Alpes-Côte d'Azur, est ancien et aurait besoin d'être rénové.

Le ministre de l'Agriculture et de la pêche a annoncé, le 5 avril 2006, la mise en service d'un plan d'adaptation structurelle comportant des aides conjoncturelles pour les exploitations le plus en difficulté dont le suivi de la mise en œuvre sera fait localement en associant l'État, les collectivités locales et les partenaires de la filière. D'autres mesures concerneront les investissements nécessaires pour économiser l'énergie ou utiliser les énergies renouvelables.

Les productions horticoles sous serres souffrent, en effet, particulièrement de la hausse des coûts de l'énergie qui renchérit les coûts de revient, sans que ceux-ci puissent, pour autant, être répercutés sur le prix de vente de produits estimés déjà chers par l'acheteur. Ce renchérissement accroît la concurrence de produits en provenance de pays où les conditions climatiques dispensent de chauffage, qu'ils aient ou non transités par la plate-forme commerciale des Pays-Bas.

Le Conseil économique et social souhaite qu'outre les mesures de détaxation prises, soit encouragé le développement de l'utilisation des énergies renouvelables, pour certaines d'entre-elles des bio-énergies, également source de valorisation de produits agricoles, mais aussi de déchets ou de biomasse. Cela suppose que des expérimentations soient conduites dans le cadre d'engagements formalisés dans la durée. Par ailleurs, pourrait être étudiée, dans un premier temps à titre expérimental au niveau d'une région, la possibilité d'utilisation des eaux de refroidissement des centrales nucléaires, les entreprises horticoles pouvant bénéficier de soutien pour s'y installer.

Il est rappelé que dans le cadre du plan de développement rural national, l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture (Viniflor) peut accorder des subventions au titre de la modernisation du parc de serres horticoles (dans le Var, 80 % des serres ne sont plus adaptées) et de la production hors sol de plein air. Pour être éligible le projet d'investissement doit correspondre « à un investissement fonctionnel permettant la mise en place et la conduite d'une culture en toute saison ».

Le taux de subvention de base est fixé à 18 % du coût hors taxes des investissements réalisés dans la limite d'un plafond qui tient compte du nombre d'emplois après la réalisation de l'investissement. Ce taux est bonifié pour les producteurs qui adhèrent à une organisation de producteurs (à laquelle l'horticulteur livre au moins 80 % de sa production) ; il l'est également pour les jeunes agriculteurs ainsi que pour les adhérents au plan de relance « fleurs coupées ».

Des critères sont fixés pour pouvoir bénéficier de ces aides, notamment en matière environnementale et de compétences professionnelles. L'entreprise doit par ailleurs être adhérente à une station expérimentale du réseau Astredhor.

Pour le Conseil économique et social, le renouvellement du parc de serres, et des équipements qui vont avec, doit faire l'objet d'une approche globale dans le cadre du développement durable.

Pour favoriser l'installation de jeunes horticulteurs, le Conseil économique et social recommande que ce qui existe déjà en matière de portage du foncier, pour des activités d'autres secteurs, soit étendu à l'horticulture et encouragé.

Afin de ne pas pénaliser les pépiniéristes, il suggère, comme cela existe dans le système fiscal allemand, qu'un forfait par hectare soit retenu en matière d'imposition sur les stocks de végétaux en pépinière.

2. Une meilleure réponse de l'offre au marché

La production française couvre environ les deux tiers du marché de l'horticulture ornementale et le taux de couverture des importations par les exportations n'est que de 10 %.

2.1. L'offre française métropolitaine

L'offre française est souvent une offre de proximité, plus des deux tiers de ventes se font dans un rayon de 200 km, moins de 6 % sont des ventes vers les autres pays de l'Union européenne ou des exportations. C'est une offre atomisée et dispersée, les coopératives et les groupements de producteurs ne représentent que 12 % du chiffre d'affaires de la production nationale.

Plus de la moitié des producteurs sont également des détaillants en contact direct avec les consommateurs ; ils peuvent mieux répondre à leurs attentes. Plus du tiers du chiffre d'affaires de la production horticole est réalisé avec la distribution spécialisée (fleuristes, jardinerie, grainetiers). C'est un marché très compétitif. La vente aux grossistes est surtout développée en Provence-Alpes-Côte d'Azur en raison de l'importance des fleurs coupées. Il existe aussi des structures de première mise en marché comme les « *cash and carry* ».

Une politique stratégique horticole a été engagée par la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépiniéristes en 1998, ayant pour objectif de conforter sur dix ans la situation des entreprises françaises en renforçant le positionnement de celles-ci sur certains créneaux, avec l'appui de l'Oniflor. Un observatoire économique des entreprises horticole et des pépinières a été mis en place, ayant pour mission d'établir des tableaux d'indicateurs macro-économiques par segment de marché, permettant aux chefs d'entreprise d'évaluer leur compétitivité sur chacun de leurs débouchés.

Des producteurs-détaillants ont créé une association réseau fédérant 250 producteurs-détaillants sous une marque collective « horticulteurs et pépiniéristes de France » et un label « producteur-qualité-garantie ».

Des efforts ont donc été entrepris. Sont-ils suffisants dans une période où la part de la grande distribution spécialisée (jardinerie) ou non (grandes surfaces alimentaires et de bricolage) s'accroît et où les boutiques de fleuristes en franchise se développent. Une offre dispersée permet difficilement de répondre à une demande de plus en plus groupée.

Le Conseil économique et social estime que, si la vente au détail doit être préservée, une meilleure organisation de l'offre et la mise en place de stratégies d'alliance et de réseau est également nécessaire afin de pouvoir mieux répondre à certains segments de marché, elle doit s'accompagner d'une gestion de la qualité des produits, notamment de la fleur coupée pour laquelle il doit y avoir un suivi de qualité sur toute la chaîne (chaîne de l'eau et du froid).

2.2. L'offre française ultramarine

Elle est concurrencée par celle, à moindre coût, des pays tiers. L'éloignement du marché européen entraîne des problèmes de fret pour des quantités insuffisantes et non régulières.

En Nouvelle-Calédonie, des mécanismes de protection juridique doivent être un préalable à la valorisation horticole de plantes endémiques.

2.3. Une dynamisation des marchés de gros

Les marchés de gros, publics ou privés, sont un bon concept, à la fois pour une commercialisation de proximité et pour un regroupement de l'offre.

En ce qui concerne le marché d'intérêt national de Rungis, le Conseil économique et social pense que le regroupement, dans un seul bâtiment, de tous les horticulteurs, favoriserait une meilleure présentation de leurs produits et en stimulerait la vente.

Le Conseil économique et social recommande, par ailleurs, que soit revue la réglementation des appels d'offres, dont certains sont lancés pour des valeurs très faibles, et de s'assurer de sa cohérence avec celle des différents pays de l'Union européenne, afin que les entreprises françaises puissent concourir dans les autres pays, l'Allemagne par exemple.

2.4. Une politique de communication à développer

Pour le Conseil économique et social, il est essentiel d'engager une promotion globale et pérenne qui permette de valoriser le produit végétal et d'élargir le nombre de consommateurs réguliers ou occasionnels. La consommation française par personne de fleurs et de plantes se situe dans la moyenne européenne. Les plantes d'ornement et les fleurs coupées entrent en concurrence avec d'autres produits offerts non floraux (50 % des achats de végétaux d'intérieur sont offerts), qui sont très « marketés ».

Pour avoir des retombées pour la production française, cette campagne de promotion générique devrait, pour le Conseil économique et social, s'accompagner, ou être précédée, d'une démarche d'identification du produit comme par exemple, pour le géranium d'Alsace qui bénéficie d'une IGP, ou s'appuyant sur l'image méditerranéenne pour d'autres produits comme les œillets, renoncules, mimosas ou de la Bretagne pour les rhododendrons. La campagne promotionnelle prévue en juin prochain pour les fleurs et bouquets de lavande, dont la demande est en net recul, s'inscrit dans ce cadre.

L'achat de fleurs est un achat d'impulsion qui doit apporter de l'émotion, du rêve. Il faut donner envie d'acheter des fleurs pour les offrir, « la fleur accompagne tous les moments d'émotion », ou pour soi. Les fleuristes jouent un rôle important dans cet achat qui demande à être vu et mis en valeur, l'Internet permettant de toucher une nouvelle catégorie d'acheteurs est un facteur à développer.

L'association française pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture, Val'Hor, dont l'arrêté d'extension est paru au Journal officiel du 12 mars 2005, regroupe les entreprises de production (horticulteurs, pépiniéristes), de commercialisation (fleuristes, jardineries, graineteries, grossistes...), les entreprises du paysage. Le renouvellement de l'extension de cet accord interprofessionnel pour une durée pluriannuelle lui donnerait plus de visibilité dans le temps.

Le Conseil économique et social souhaite que cette interprofession conduise une réflexion collective pour dynamiser la filière par des actions de communication pour la promotion des végétaux d'ornement, celle des métiers de l'horticulture et du paysage et une meilleure connaissance de l'offre de production. La modestie des cotisations forfaitaires, de 100 à 150 € HT par entreprise selon la taille, devrait faciliter une large adhésion, génératrice de moyens mutualisés non négligeables.

3. L'importance du fleurissement des villes et des villages pour l'horticulture ornementale

Le succès du concours des villes et villages fleuris, l'encouragement des particuliers à fleurir jardins et balcons, la sensibilisation, dans certaines communes, à l'art du jardinage et à la nature démontrent ce besoin de verdure et de fleurs, dont le cycle végétatif accompagne les saisons. Parcs et jardins sont des lieux favorisant la sociabilité.

L'on voit toute l'importance des parcs et jardins, importance dont ont bien pris la mesure les élus locaux. Parcs et jardins bien entretenus, bien fleuris ne donnent-ils pas une image d'une ville où il fait bon vivre, image qui contrebalance celle du bruit, de la pollution et des autres nuisances ou contraintes liées à la ville, spécialement à la grande ville.

La sécheresse qu'a connu à plusieurs reprises la France, au cours des dernières années, a posé un véritable problème à certaines municipalités pendant les périodes où l'arrosage était interdit. Le Conseil économique et social ne peut qu'encourager l'association des maires de France à réfléchir avec l'aide de spécialistes aux mesures d'adaptation nécessaires (espèces indigènes de pleine terre plus résistantes à la sécheresse, nouvelles variétés végétales, utilisation d'eaux de récupération...) susceptibles de maintenir un environnement végétal tout en respectant la réglementation applicable à tous en période de sécheresse.

Le Conseil économique et social propose que l'achat de plantes et fleurs par les communes soit considéré comme une dépense d'investissement ce qui permettrait de récupérer la TVA et contribuerait à atténuer la dépense pour la commune.

Il suggère également qu'une étude soit conduite, pour les grandes agglomérations, sur la meilleure façon de produire les plantes utilisées, soit en régie, soit en les achetant aux entreprises horticoles.

4. La recherche, le développement et l'expérimentation : sources importantes d'innovation

L'innovation est essentielle dans un marché extrêmement concurrentiel ouvert à des productions en provenance de pays où le climat réduit ou élimine les coûts liés à l'énergie et où les coûts de main-d'œuvre sont très bas ou en provenance de pays qui, comme les Pays-Bas, ont su développer l'innovation, ont implanté des entreprises de production en Afrique ou en Amérique latine, dont ils contrôlent la production et sa commercialisation, et ont mis en place une organisation commerciale et une logistique extrêmement performantes.

La recherche intervient dans le domaine de la génétique, des techniques de production, de la pathologie des plantes, mais elle peut, et devrait également intervenir davantage qu'elle ne le fait aujourd'hui dans l'analyse des marchés et leur évolution. Dans le domaine de l'horticulture ornementale, les espèces sont nombreuses et biologiquement diverses, leur poids économique individuel est faible, ce qui rend difficile la définition de programmes génériques et leur financement. Par ailleurs, les producteurs de petites entreprises ont du mal à formaliser leurs attentes d'innovation.

La création de nouvelles variétés est un moyen de dominer un marché. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les variétés, et donc la mode, changent. Sur quatre-vingts nouvelles variétés de roses, quatre ou cinq seulement « feront carrière ».

Le Conseil économique et social recommande d'accroître significativement le potentiel de recherche dans le domaine de l'horticulture ornementale avec, d'une part, le renforcement de la recherche publique d'amont et, d'autre part, la structuration de la recherche-développement associant des moyens publics et privés. L'objectif est de mettre en concordance l'investissement intellectuel engagé dans ce domaine avec l'importance économique et sociale de ce secteur et son potentiel de développement.

Il recommande aussi d'encourager et de soutenir les efforts que devraient faire les professionnels pour construire une réelle structure collective de recherche-développement assurant les missions suivantes :

- la veille technologique et l'identification des besoins réels et transversaux des différentes filières concernées, afin de permettre une définition pertinente des orientations des travaux de recherche ;

- l'interface avec la recherche publique d'amont ;
- la réalisation de ces programmes de recherche appliquée ;
- le transfert des connaissances acquises, via et en lien avec le réseau des stations régionales d'expérimentations (Astredhor), qui sera ainsi conforté ;
- la réalisation d'analyses socio-économiques prospectives à moyen et long termes, afin de mieux appréhender l'évolution des marchés, des bassins de production et des filières face à la concurrence internationale.

Le Conseil économique et social recommande de développer un soutien technique spécifique à l'horticulture urbaine, dont on a vu toute l'importance comme débouché pour la filière horticole et plus largement pour le cadre de vie des populations.

En matière d'expérimentation, des programmes régionaux d'expérimentation et d'appui technique aux entreprises, financés conjointement par l'Oniflor et par les conseils régionaux avaient été mis en place dans les années quatre-vingt.

L'Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (Astredhor), créée en 1994, regroupe aujourd'hui 14 stations. Elle est chargée de promouvoir une gamme diversifiée de fleurs et de plantes ornementales et des techniques de production appropriées. Elle assure la coordination de programmes régionaux d'expérimentation. Elle participe à deux unités mixtes technologiques, l'une sur le pôle de Sophia-Antipolis, l'autre sur le pôle régional d'Angers.

Le Conseil économique et social recommande qu'un financement suffisant et pérenne soit assuré à l'Astredhor qui joue un rôle essentiel en matière d'expérimentation.

Une synergie des actions entreprises en matière de recherche et de développement dans le domaine de l'horticulture d'ornement doit être recherchée, en concentrant les moyens techniques et humains sur un nombre réduit de pôles aux compétences reconnues et complémentaires.

La création du pôle de compétitivité du végétal spécialisé des Pays-de-la-Loire, labellisé pôle de compétitivité « à vocation mondiale », va dans ce sens.

Le Conseil économique et social considère que cette création, porteuse d'un nouveau dynamisme, doit permettre d'assurer une mobilisation des différents acteurs de ce pôle (entreprises, instituts de recherche et de développement, enseignement, collectivités locales, services décentralisés de l'État).

Il recommande que des fonds publics suffisants, et assurés dans la durée, permettent le financement de projets dédiés à l'horticulture ornementale et aux PAPAM et leur mise en œuvre.

5. Les besoins du secteur horticole en formation

Le système de formation initiale qui existe dans l'enseignement public ou privé permet de répondre aux besoins de qualification des jeunes sur l'ensemble des qualifications. Il est important de veiller à ce qu'une offre dans les spécialités d'horticulture ornementale soit maintenue sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la formation continue, le FAFSEA considère que l'horticulture et les pépinières sont des secteurs d'activité qui en sont peu consommateurs ; le savoir-faire se transmet essentiellement en situation de travail, surtout dans les petites entreprises.

Le Conseil économique et social considère que dans un secteur très ouvert à la concurrence, en restructuration, la formation est indispensable pour mieux prendre en compte les évolutions des techniques et des processus de production, les exigences du marché, les démarches qualité, les problèmes de logistique, l'organisation du travail, l'encadrement des équipes ou encore les règles juridiques en matière d'obtentions végétales. Les dirigeants de PME ou de TPE doivent également pouvoir élargir leurs compétences en matière de gestion d'entreprise, de management.

La formation doit être un élément de dynamisation de la filière ; elle doit contribuer à offrir des possibilités d'évolution aux salariés qui y sont employés, dont près de 72 % sont sous contrat à durée déterminée, en optimisant leurs compétences. La difficulté de recrutement de main-d'œuvre qualifiée, soulignée par les professionnels, démontre cette nécessité. La formation dispensée doit être qualifiante et reconnue.

6. La position particulière des entreprises du paysage

Les entreprises du paysage étaient le plus souvent, au départ, des pépiniéristes qui sont devenus des prestataires de services pour la création et l'entretien de jardins privés, de parcs et espaces verts, d'abord d'autoroutes, de ronds-points. Elles représentent un débouché pour 6 % du chiffre d'affaires total de la production horticole mise sur le marché.

Ces entreprises, suivant leur activité principale, relèvent, soit des chambres de commerce et d'industrie, soit des chambres de métiers, soit des chambres d'agriculture. Elles relèvent, par ailleurs, à titre principal, du régime d'assurance

sociale agricole tout en pouvant, dans certains cas, dépendre du régime des congés payés du bâtiment et des travaux publics.

Sur la base notamment de ce constat, le Conseil économique et social propose que soit recherchée, en concertation, une clarification de la situation de ces entreprises dont une partie revendique une appartenance au monde agricole.

*

* *

III - LES PROBLÈMES COMMUNS À L'HORTICULTURE ORNEMENTALE ET AUX PAPAM

1. La protection sanitaire

Ces problèmes concernent à la fois la question de l'homologation des produits nécessaires au traitement des plantes ornementales contre les maladies ou les parasites et ceux liés aux barrières non tarifaires dans le cadre des échanges commerciaux.

Les entreprises de production ont mis en place des mesures respectueuses de l'environnement en termes de conduite des cultures (en hors sol, recyclage des effluents et des solutions nutritives, essais de protection biologique intégrée, désinfection des sols par le soleil et ses effets), d'économies d'énergie (écrans thermiques, nouveaux mode de chauffage des serres...). Le Conseil économique et social recommande de faciliter l'accès des exploitations horticoles aux aides liées à la qualification « agriculture raisonnée ».

1.1. Homologation des produits phytosanitaires

Une réglementation stricte existe pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour utiliser un produit il faut que celui-ci soit homologué sur une culture et contre un ravageur. Une extension d'homologation est nécessaire pour que ce produit puisse être utilisé pour d'autres cultures.

Souvent les homologations pour usages « mineurs », ce qui est le cas pour les cultures de l'horticole florale ou ornementale, ne sont pas faites, pour des raisons économiques. Cela pose un problème aux horticulteurs qui ne peuvent alterner les matières actives utilisées ce qui favorise les risques de résistance.

La directive européenne 91/414 relative aux produits phytosanitaires prévoit la reconnaissance mutuelle pour les homologations en usages majeurs mais pas en usages mineurs.

Pour le Conseil économique et social, il apparaîtrait logique que, y compris pour les usages mineurs, qui concernent l'horticulture ornementale et la culture des PAPAM, il y ait un principe d'homologation unique pour l'Union européenne, ou tout au moins de reconnaissance mutuelle des produits homologués dans un État membre, sous réserve que ces produits aient bien fait l'objet des essais et des contrôles requis par la réglementation européenne.

1.2. Les barrières sanitaires

Les échanges commerciaux de plantes sont à l'origine, malgré des conditions d'entrée réglementées, de l'arrivée de nombreux parasites qui créent des contraintes supplémentaires pour les producteurs et parfois des destructions de récolte. Il en a été ainsi avec le thrips californien inerte qui crée des dégâts entre autres aux cyclamens, œillets, saintpaulias ou avec la galle du fuchsia. Il convient de relever que les États-Unis interdisent l'accès de leur marché intérieur à nos produits susceptibles d'être atteints du même thrips californien !

Le Conseil économique et social invite les pouvoirs publics à se saisir de cette question qui concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne et, plus largement, la communauté internationale dans son ensemble.

Un contrôle strict aux frontières est par ailleurs indispensable.

2. L'éligibilité de ces cultures au Droit à paiement unique (DPU) ²

Le découplage des aides mis en place par la réforme de la politique agricole commune de 2003 risque d'avoir des répercussions sur des cultures qui ne bénéficient pas, jusqu'à présent, d'aides directes au titre du premier pilier de la PAC.

Le règlement communautaire n° 17.821/2003 établit une distinction entre les cultures permettant l'activation des DPU et celles qui ne le permettent pas, celles classées dans la catégorie des cultures pérennes comme le sont les pépinières d'ornement, d'arbres ou d'arbustes. Or, sur le plan agronomique, celles-ci doivent être soumises à rotation avec des surfaces ayant porté des cultures céréalières, souvent mises à disposition par des tiers.

Si les DPU ne sont pas activées pendant plus de trois années, ce qui serait le cas pour une utilisation en pépinière, l'agriculteur titulaire des DPU les

² Un amendement, déposé par M. Boisgontier, rattaché administrativement au groupe de l'agriculture, tendait à remplacer ce paragraphe par le texte suivant :

« 2. Réduire les distorsions de concurrence : Faire bénéficier les PAPAM et l'horticulture des droits à paiement unique

Les plantes à parfums, aromatiques et médicinales ne bénéficient pas, jusqu'à présent d'aides directes dans le cadre de la politique agricole (au titre du 1er pilier de la PAC).

Le ministre de l'Agriculture, dans un document intitulé « gestion des DPU », publié en juillet 2005, a entériné le principe de pouvoir aider les PAPAM au titre de la réserve nationale. Compte tenu de l'importance d'autres demandes formulées concernant d'autres productions, rien ne permet, à ce jour, de dire que ces productions pourront disposer de DPU.

Or, il convient de rappeler que les producteurs français sont directement concurrencés par leurs collègues européens de l'Union (Allemagne, Italie, Espagne, Royaume-Uni, Grèce, Pologne, Hongrie, République tchèque), lesquels pays vont bénéficier de DPU pour ces productions.

L'option de la régionalisation des aides, mise en œuvre par l'Allemagne va permettre, à budget constant, de répartir progressivement les subsides publics sur toutes les surfaces productives, éliminant de fait toute marchandisation des DPU.

Le Conseil économique et social estime qu'un réexamen de l'application de la PAC s'avère nécessaire pour redonner espoir à la filière horticole et aux PAPAM. »

Il a été rejeté par un vote au scrutin public (voir le résultat du scrutin n° 2 en annexe).

perdrait ; elles iraient abonder la réserve nationale sans possibilité de récupération. Cette règle communautaire est de nature à dissuader les céréaliers à mettre des terres à disposition aux producteurs de cultures pérennes, en réalité cultivées sur un cycle de cinq à dix ans. Se pose alors la question de la poursuite de leur activité de pépinière pour ces producteurs.

Pour permettre la poursuite de ces échanges fonciers, il faudrait mettre en place un système de prêts temporaires de DPU, comme cela existe pour certains droits à prime (PMTVA - Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes - et PBC - Prime à la brebis et à la chèvre). Les producteurs de céréales pourraient ainsi prêter temporairement, via la réserve, les DPU surnuméraires qu'ils détiennent du fait de la mise à disposition de terres à des pépiniéristes. Ils les récupérerait lorsque les contrats avec les pépiniéristes expireraient

Ce problème se pose également, bien qu'un peu différemment, pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales, qui revendiquent le bénéfice des DPU. Ces plantes ne bénéficient pas, jusqu'à présent, d'aides directes dans le cadre de la politique agricole commune (au titre du 1^{er} pilier).

Le ministre de l'Agriculture, dans un document intitulé « Gestion des DPU », publié en juillet 2005, a entériné le principe de pouvoir aider les PAPAM au titre de la réserve nationale, dans le cadre des programmes spécifiques. Compte tenu de l'importance d'autres demandes formulées pour d'autres productions, le Conseil économique et social demande que le dossier des DPU, en faveur des PAPAM, soit considéré comme prioritaire dans le cadre des programmes spécifiques.

TITRE II

LES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES (PAPAM)

Dès l'Antiquité, les hommes ont appris à se servir des plantes, les unes entraient dans les compositions d'huiles servant à l'embaumage, les autres servant de monnaie d'échange, aussi recherchées que les métaux précieux. Durant tout le Moyen Âge et jusqu'au début de la Renaissance, les plantes, étaient très « à la mode » ; elles étaient utilisées en cuisine, elles l'étaient aussi en médecine ou « en magie » car, à l'époque, les deux coexistaient souvent.

Au XVIII^e siècle, on constate un rejet contre toutes ces « herbes de sorcières » mais au XIX^e siècle, elles refont leur apparition.

Aujourd'hui, la mode du « naturel » et des « médecines douces » a donné un souffle nouveau à trois secteurs distincts : la médecine allopathique, l'industrie pharmaceutique, la cosmétique. Par ailleurs, ces plantes sont de plus en plus utilisées dans les industries alimentaires, les boissons, les produits laitiers etc.

La culture et la cueillette des plantes à parfum, aromatiques et médicinales constituent des activités traditionnelles de nombreuses régions françaises.

I - PRÉSENTATION DE CE SECTEUR

Les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) couvrent environ 36 000 hectares, soit un peu plus de 0,1 % des superficies agricoles recensées pour une centaine d'espèces et plus de 3 500 producteurs répartis principalement dans 16 départements sur 10 régions. Les plus importantes par leur étendue sont les 23 200 hectares de plantes à parfum, pour l'essentiel le lavandin et la lavande. Les plantes médicinales s'étendent sur 11 000 hectares consacrés en priorité au pavot et au ginkgo biloba. Les plantes aromatiques, telles le thym, l'estragon ou le basilic, couvrent environ 2 200 hectares. Il convient de remarquer qu'au-delà de cette classification traditionnelle, ces cultures ont presque toutes un double, voire un triple usage. Les huiles essentielles sont utilisées en parfumerie et en aromathérapie et de nombreuses plantes aromatiques le sont également en herboristerie traditionnelle.

Les chiffres comparés du recensement général agricole de 1989 et celui de 1999, font ressortir que le nombre d'exploitants a peu changé alors qu'il a fortement diminué dans le reste de l'agriculture française. Si l'on compare les chiffres en termes de superficie, entre 1995 et 2004, on enregistre une augmentation de 25 à 30 % du nombre d'hectares consacrés à ces cultures.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) concentre les plus grandes surfaces de plantes à parfum cultivées (lavande, lavandin, sauge sclérée), et on y trouve également des productions de plantes aromatiques. Trois départements dominent : la Drôme, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence. Ces productions sont confrontées à une concurrence internationale assez sévère de la part de pays à coût de main-d'œuvre bien moindre, c'est pourquoi, la performance doit constamment être recherchée.

En ce qui concerne les **plantes à parfum** et les huiles essentielles, la principale production en France est la lavande et le lavandin. La lavande et le lavandin sont considérés comme étant des plantes emblématiques du secteur, elles sont devenues l'image de la Provence d'aujourd'hui. La culture de la lavande et du lavandin est une activité agricole traditionnelle de la zone de montagne sèche du Sud-Est de la France. Ces productions sont des spécialités françaises qui valorisent des terres souvent très arides et pauvres où il n'existe pas d'autres alternatives de cultures agricoles. La notion d'aménagement du territoire prend alors tout son sens. Plusieurs négociants en huiles essentielles ou en fleurs séchées ont implanté leurs entreprises dans les zones de production ou à proximité, favorisant ainsi l'emploi local et la vie économique. Sans la lavande et le lavandin, beaucoup d'industries aujourd'hui installées en Provence n'existeraient pas car l'huile essentielle de lavande et celle du lavandin sont parmi les dix huiles essentielles les plus importantes du monde et sont un produit de base de la parfumerie fonctionnelle.

La France produit 90 % de la production mondiale d'huile essentielle de lavandin. Cette production est exportée dans sa quasi totalité pour couvrir les besoins des entreprises de formulation ou des industriels lessiviers à travers le monde. Jusqu'à un passé récent, les conditions de production ont, en particulier, permis de conserver un très bon rapport de compétitivité sur le plan international pour le lavandin français, notamment grâce à un savoir-faire technique bien établi et à la mise en place d'une interprofession récente. En dépit d'une conjoncture difficile, la recherche de progrès (sélection, techniques de récolte et de distillation) reste plus que jamais nécessaire pour maintenir un différentiel de compétitivité avec les nouveaux pays producteurs.

Ces productions risquent, à terme, d'être concurrencées par les pays de l'Est et par la Chine.

S'agissant des **plantes médicinales**, le pavot est la première plante médicinale produite en France : entre 9 000 et 10 000 hectares, soit près de 3 fois sa superficie de 1988 et mille producteurs avec un chiffre global de production de 14 millions d'euros. Le pavot se trouve produit dans les grandes exploitations céréalières de la Marne, de l'Aube et du Poitou-Charentes, en intégration avec la société Sanofi et sous le contrôle du ministère de la Santé. Concernant les plantes médicinales, le poids du pavot y est tel qu'il réalise à peu près 90 % du chiffre d'affaires du secteur.

Les plantes médicinales sont à 90 % utilisées séchées par des laboratoires pharmaceutiques qui les transforment en teinture mère, poudre ou en extraits secs. Le marché français des plantes médicinales reste pour une large part dominé par les importations en provenance de l'Europe de l'Est, du Maghreb, d'Asie et d'Amérique du Sud. La production agricole française conserve néanmoins 30 % de part de marché et tend même à se développer.

En ce qui concerne les **plantes aromatiques**, celles-ci couvrent 2 200 hectares répartis sur environ 25 espèces. Le persil, l'estragon, le thym, la ciboulette, le cerfeuil, la sauge officinale, l'origan, la menthe, le basilic, le laurier, le romarin, l'aneth, la marjolaine, la sarriette, l'églatier, la coriandre sont les principales plantes aromatiques consommées dans les pays industrialisés. Elles peuvent être consommées fraîches, séchées, déshydratées, surgelées.

Le développement d'une offre de plantes aromatiques requiert d'importants progrès dans le domaine de la protection des cultures, notamment de recherche de moyens adaptés de lutte contre les maladies.

C'est un secteur très internationalisé, avec un marché à l'exportation pour la France essentiellement tourné vers les pays fortement développés puisque c'est là que se situent les principaux débouchés au niveau des industries, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis pesant très lourd du fait de l'importance de leurs industries.

Certaines plantes ont des débouchés importants avec les compléments alimentaires qu'un décret récent définit comme étant « des denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments (vitamines et minéraux) ou d'autres substances ayant un effet nutritionnel ou physiologique seuls ou combinés, commercialisés sous forme de doses, à savoir les formes de présentation telles que les gélules, les pastilles, les comprimés... ». Ce texte va contribuer à les différencier des médicaments qui ne peuvent être distribués qu'en pharmacie.

Le marché des compléments alimentaires, dont les deux-tiers intègrent des substances de plantes, pèse aujourd'hui, en France, près de 900 millions d'euros alors qu'il n'existait pas il y a 25 ans. Il a doublé ces 5 dernières années et devrait doubler encore dans les 5 à 10 ans à venir.

II - UN SECTEUR CONFRONTÉ À UNE RÉGLEMENTATION INADAPTÉE

1. Plantes médicinales : une évolution nécessaire de la réglementation

S'agissant de la commercialisation des plantes médicinales, il existe depuis de nombreuses années un conflit entre les pharmaciens qui bénéficient d'un monopole en la matière et les non-pharmaciens.

Les plantes peuvent être des médicaments par fonction c'est-à-dire en tant que telles ; c'est le cas des 450 plantes actuellement inscrites à la Pharmacopée française (exemple de la belladone) ; mais les plantes, comme n'importe quel produit, peuvent être aussi des médicaments par présentation (le simple fait de présenter un produit comme ayant des propriétés médicamenteuses lui confère la qualité de médicament) si on accompagne leur commercialisation de revendications thérapeutiques.

Sur les 450 plantes inscrites à la Pharmacopée, 145 devraient prochainement être libérées du monopole pharmaceutique.

En raison du coût des dossiers de demande d'Autorisation de mise en marché (AMM) et aussi du fait des décisions de déremboursement, l'industrie pharmaceutique tend à délaisser les spécialités à base de plantes. Parallèlement à ce délaissement des plantes médicinales par le secteur pharmaceutique, l'industrie des compléments alimentaires ne peut pas pour autant les utiliser, soit parce qu'elles restent dans le monopole pharmaceutique, soit parce qu'elles ne pourront faire l'objet que de revendications « physiologiques » et non thérapeutiques ce qui restreint l'usage qui peut en être fait.

On se trouve ainsi en présence de nombreuses plantes orphelines qui risquent de disparaître.

Dans ces conditions, le Conseil économique et social invite les représentants des administrations (santé, alimentation, économie, agriculture) et des industries (compléments alimentaires, pharmacie...) et des producteurs à se concerter afin de préciser quelles plantes pourront être utilisées dans les compléments alimentaires et quelles sont les revendications qui pourront être faites. Afin de s'adapter aux pratiques en vigueur dans d'autres États-membres de l'Union, la concertation devrait également porter sur la création de produits de santé à base de plantes qui se situeraient entre les médicaments classiques et les compléments alimentaires et qui mettraient en valeur les anciens usages des plantes.

Le développement du commerce par internet et le relatif anonymat qu'il procure ont eu pour conséquence l'arrivée sur le marché Ouest européen de produits à base de plantes exotiques (asiatiques le plus souvent), mal identifiées, parfois de qualité douteuse et de toxicité, dans certains cas, malheureusement avérée.

La traçabilité est souvent le principal point faible de ces produits (cf. le cas des badianes qui ont provoqué près d'une centaine d'intoxication en Europe fin 2001).

Dans ces conditions, le Conseil recommande une traçabilité renforcée (nature exacte, origine précise...) et des contrôles appropriés sur les produits mis à disposition des consommateurs.

2. Les homologations des produits phytopharmaceutiques pour les cultures de plantes médicinales

Dès les premières homologations de produits phytopharmaceutiques obtenues, en 2002, sur le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (procédure « usages mineurs »), des restrictions ont été émises par le Comité d'homologation, réservant l'homologation aux seules plantes aromatiques, voire à parfum, en excluant les plantes médicinales, lesquelles relèvent d'une autre réglementation, celle de la pharmacopée.

En effet, le Comité d'homologation s'appuie pour la gestion des limites de résidus sur la Commission des toxiques, pour les plantes alimentaires, mais demande son avis à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) pour celle des plantes médicinales.

Les avis tardant à être émis, il en résulte que les plantes médicinales sont donc pour l'instant exclues du système d'homologation des produits de protection des cultures, malgré les dossiers préparés par l'Iteipmai et déposés par les firmes phytopharmaceutiques. Ceci peut avoir pour effet de placer les producteurs de plantes médicinales dans l'illégalité dans la mesure où ils utilisent des produits non homologués.

Le Conseil économique et social estime que ce problème doit être réglé au plus vite. Il propose pour ce faire, que le Comité d'homologation qui relève du ministère de l'Agriculture délivre, en liaison avec l'Afssaps, les homologations demandées (anciennes et à venir) sur les plantes médicinales, dans des délais raisonnables.

3. Des préoccupations relatives à l'avenir de l'utilisation des produits naturels de protection des cultures en agriculture biologique

La réglementation européenne concernant la mise en marché des produits phytopharmaceutiques prévoit que les substances actives utilisables en protection des cultures doivent répondre à un certain nombre d'exigences sur leur toxicité, écotoxicité. Une fois reçue, la substance active est inscrite à l'annexe I de la directive. L'autorisation d'emploi de produits formulés contenant cette substance active peut alors se faire dans les différents États membres de l'Union européenne.

Pour être inscrit à l'annexe I, les produits naturels utilisés en protection des cultures suivent une évaluation comparable à celle des produits de synthèse. À titre indicatif, le coût des études nécessaires au dossier peut facilement dépasser le million d'euros.

Il convient de noter l'existence d'un programme européen, pour une durée de 5 ans, Rébecca, qui vient de démarrer et qui vise à définir de nouvelles méthodes d'évaluation, adaptées à ces produits naturels.

Ce coût très élevé est peu compatible avec la surface financière des sociétés (essentiellement des PME) formulant et distribuant ce type de produits naturels (huiles essentielles, extraits de plantes...).

Ces difficultés risquent d'avoir une incidence très importante sur les moyens de protection des cultures en agriculture biologique. Il est à craindre que celle-ci n'ait plus de moyens de lutte contre les ravageurs et les maladies, ces moyens étant jusqu'à présent obtenus pour l'essentiel à partir de molécules naturelles.

Le Conseil économique et social demande que les services du ministère de l'Agriculture réalisent une étude pour mesurer plus précisément l'impact de la réglementation à court et moyen terme sur les possibilités d'emploi des produits de protection des cultures en agriculture biologique.

III - DES CULTURES DONT LA SURVIE EST CONDITIONNÉE PAR UN EFFORT PERMANENT EN MATIÈRE DE RECHERCHE

1. Un outil de recherche dont le financement doit être consolidé

En matière de PAPAM, on se trouve en présence d'une multitude de produits aux exigences différentes d'où découle encore, malgré les nombreux acquis, un vaste champ de recherche à explorer pour adapter les qualités aux marchés variés et sécuriser la production. C'est le rôle notamment, mais pas seulement, de l'Iteipmai dont la structure demeure très fragile.

Le financement de l'Iteipmai repose principalement sur l'État avec la contribution du Compte d'affectation spéciale de développement agricole et rural - CASDAR - depuis le 1^{er} janvier 2006, pour 31 % du budget 2006. Cet organisme bénéficie également d'une contribution de l'Onippam, à hauteur de 14 % du budget. L'Iteipmai bénéficie en outre de ressources déconcentrées dans le cadre des contrats de plan État-régions, contrats passés avec les Pays-de-la-Loire et Rhône-Alpes ainsi que divers crédits aléatoires correspondant à des appels d'offres de recherche.

Compte tenu de l'importance de cet outil de développement, très apprécié par l'ensemble de la filière, le Conseil préconise d'en sécuriser le financement pour lui permettre d'assurer le maintien d'une activité optimale.

2. Mettre en réseau les compétences existantes dans les structures actuelles

Plusieurs organismes, nationaux, régionaux, départementaux travaillent sur cette filière, tant en recherche appliquée qu'en développement : Iteipmai, CNPMAI (Conservatoire national des plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Milly-la-Forêt) Crieppam (Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales - Manosque), chambres d'agriculture de la Drôme, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence.

Ces organismes, qui sont les seuls à travailler sur la filière PAPAM, ont des missions assez imbriquées. Les procédures de détermination des besoins et de programmation des actions sont fonction de chaque organisme et définies selon leurs particularités. Aujourd'hui, ils souhaitent faire un pas de plus, ensemble, vers une programmation des activités en commun, et se fédérer dans une nouvelle entité fonctionnelle : le réseau PAPAM.

L'objectif est de mettre en œuvre un pôle de compétence structuré et reconnu, un réseau fonctionnel assurant qualité et cohérence, dans le temps, des actions de recherche appliquée et de développement sur le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Le projet s'attachera, à partir des pratiques existantes, à définir une nouvelle méthode de programmation des activités des membres du réseau, tant en recherche appliquée qu'en appui technique ou méthodologique, puis de mettre en place une procédure d'évaluation des programmes en commun (Conseil scientifique commun).

Le Conseil économique et social est favorable à la mise en place de ce réseau qui reste à faire. Il souhaite que ce réseau puisse accéder aux compétences de l'INRA et obtenir sa participation à des programmes définis en commun.

IV - DES DISTORSIONS DE CONCURRENCE QUI APPELLENT DES RÉPONSES ÉNERGIQUES DANS LE SECTEUR DE LA LAVANDE

Entre 1990 et 2005, la production française est passée de 30 tonnes à 90 tonnes et entre 1999 et 2004 les superficies se sont développées à un rythme de l'ordre de 15 % par an. Durant de nombreuses années, les lavandes françaises ont été quasiment seules sur le marché avec des niveaux de prix permettant de satisfaire le producteur et ce, jusqu'en 2004.

Les niveaux de prix observés allaient jusqu'à 70 € le kg pour les lavandes de population, et près de 45 € le kg pour les lavandes clonales. Ces cours, particulièrement intéressants, ont été le moteur du nouveau développement des productions des pays de l'ex Union Soviétique et plus récemment de la Chine. Ainsi en moins de 10 ans, on est passé d'une production mondiale de l'ordre de 60 tonnes à une production de l'ordre de 210 tonnes de lavandes, et même si la consommation a augmenté ces dernières années, les stocks de report cumulés, tous pays confondus sont importants, vraisemblablement près de 200 tonnes.

En moins d'un an, les lavandes françaises clonales sont passées de 45 € à 23 €, soit le même prix que les lavandes étrangères.

Le fort potentiel de production actuel, tant des productions françaises qu'étrangères (plantations jeunes), risque de contribuer à augmenter les stocks de report les prochaines années et donc de faire perdurer une crise qui ne fait que commencer.

Face à cette situation, le Conseil économique et social estime que les mesures suivantes devraient être adoptées en liaison avec la profession :

- une aide à la prise en charge des intérêts financiers consécutive au stockage d'huile essentielle dans les coopératives (40 000 euros par an) ;
- une aide aux organisations de producteurs leur permettant la mise en place d'un service commercial dans les coopératives afin de rapprocher celles-ci des utilisateurs (200 000 euros par an) ;

- un doublement de l'Indemnité compensatrice d'handicap naturel (ICHN) afin de rendre les huiles essentielles plus compétitives ;
- la mise en place d'actions promotionnelles, relatives à la mise en avant des huiles essentielles françaises auprès des utilisateurs ;
- la poursuite par l'Iteipmai des actions techniques contribuant à l'amélioration de la productivité et notamment celles en faveur de la sélection génétique et de l'amélioration des techniques de récoltes et de distillation...

V - LES MESURES À PRENDRE POUR DONNER UNE IMPULSION NOUVELLE À LA FILIÈRE DES PAPAM DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

1. La pharmacopée française et les plantes d'Outre-mer

L'Outre-mer dispose d'une formidable richesse en matière de plantes médicinales et aromatiques, faisant partie du patrimoine culturel traditionnel. C'est pourquoi, depuis 1984, une équipe de 200 chercheurs internationaux répartis sur 30 pays (États-Unis, Allemagne, bassin caribéen, (projet TRAMIL) a été établi, à partir des usages traditionnels des plantes, de nombreux travaux scientifiques.

Ces travaux, satisfaisant au principe de précaution, et qui devraient normalement permettre une entrée de ces plantes à la pharmacopée française n'ont pas reçu un écho favorable. En raison de ce défaut d'inscription et malgré leur innocuité, les pharmaciens d'officine n'ont pas la possibilité de les vendre, empêchant les professionnels de la santé de pouvoir les prescrire. Ce défaut d'inscription des plantes domiennes dans la pharmacopée française prive, en outre, les départements d'Outre-mer de perspectives importantes de développement économique à un moment où il est nécessaire de prévoir une diversification et une revalorisation de l'agriculture (en raison de la situation de la banane et du sucre).

Les plantes issues des départements d'Outre-mer font partie du patrimoine de la France, elles méritent la même attention et le même traitement.

À ce jour, et en dépit des efforts importants effectués par les scientifiques tant de l'Outre-mer français que des États indépendants voisins, seules deux plantes médicinales domiennes ont été admises à la pharmacopée française, ce qui paraît nettement insuffisant même si on peut considérer que c'est un bon début. Il s'agit de la « senna alata » et de la « lippia alba » dont la procédure d'admission à la pharmacopée aura nécessité un délai de six années.

Le Conseil économique et social estime que les autorités compétentes doivent tenir compte de cette situation et poursuivre, le plus rapidement possible, l'intégration des plantes ultramarines dans la pharmacopée française. Pour ce faire, des textes réglementaires idoines devront être adoptés afin de garantir une

sécurité juridique pour l'Outre-mer en matière d'introduction de plantes nouvelles à la pharmacopée française.

Le Conseil estime par ailleurs, qu'il faut également intégrer l'Outre-mer dans la réforme actuellement en cours sur l'élargissement des plantes dites libérées, c'est-à-dire des plantes qui échappent au monopole pharmaceutique. En effet, la liste provisoire de ces nouvelles plantes libérées démontre que les plantes ultramarines ne sont pas prises en compte dans le processus de réforme en cours.

Le Conseil recommande de faire siéger dans le groupe « drogues et extraits d'origine végétale » de l'Afssaps des scientifiques, spécialisés dans l'étude de ces plantes ultra-marines.

2. Au niveau de la ressource végétale

Il existe, dans les DOM, d'importants besoins dans le domaine de la connaissance botanique, biochimique, écologique des espèces typiquement locales, voire endémiques et potentiellement valorisables. Des moyens humains (bourses d'étude, de recherches, doctorats) et financiers permettraient de combler ce déficit de connaissance. Les conservatoires botaniques pourraient en être les maîtres d'œuvre.

Il y a urgence, par exemple, à réaliser une cartographie des zones les plus propices du fait de leurs caractéristiques pédo-climatiques et surtout de leurs antécédents agricoles (parcelles utilisées auparavant en monocultures intensives traitées par des pesticides rémanents comme le chlordécone, aujourd'hui interdit).

3. Au niveau des opérations de récolte, de stockage, de transformation, et de commercialisation

Il convient de concevoir un machinisme agricole adapté d'une part aux végétaux conservés, d'autre part à la structure des exploitations (généralement inférieure à l'hectare). Ce matériel est actuellement « inexistant ».

Il est également indispensable d'apporter un soutien technologique et financier aux entreprises qui ont une activité établie ou qui sont en cours de mise en place, qu'il s'agisse des activités de transformation - conservation - stabilisation (farines, féculs, séchage, lyophilisation) ou d'autres opérations plus élaborées (extraction, isolation de composées ou molécules).

Une coordination des procédures de soutien, d'aide ou de participation financière des différents organismes intervenant dans ces domaines doit être instituée (c'est souvent ce manque de coordination, plus que le principe de participation ou d'intervention qui est le facteur bloquant).

Au niveau de la recherche-développement de la filière PAPAM, il faut signaler l'existence, notamment dans les DOM, d'organismes et de chercheurs qui ont déjà une expérience ou une compétence dans les sciences et technologies relatives à cette filière ou qui peuvent les intégrer (université Antilles Guyane,

INRA et université de La Réunion, CIRAD et son département de physiologie et biochimie, INSERM).

La proximité des instituts de recherche avec la matière première objet de cette recherche (les plantes), permet des expérimentations sur des matériaux frais récoltés dans des conditions précisément connues et reproductibles sans aléa de conservation et d'importation.

Enfin, l'implication des acteurs de la recherche dans les réseaux de recherche des pays de la région Caraïbe, notamment en ce qui concerne le programme TRAMI (*Traditional Medicine For Islands* - Comité international de recherche appliquée sur la médecine traditionnelle de la Caraïbe), est un plus.

Compte tenu de l'éloignement géographique par rapport à la métropole qui entraîne la nécessité de lancer des commandes plusieurs mois à l'avance et contraint à stocker des quantités considérables, le Conseil économique et social recommande que les pouvoirs publics facilitent une programmation des appels d'offre incitant les organismes publics de recherche à s'engager dans des projets concernant la filière des PAPAM.

4. Le maintien de la production des huiles essentielles dans l'Océan indien

À la Réunion, compte tenu des conditions difficiles de production et des préoccupations de maintien de l'emploi dans certaines parties de l'île, la culture du géranium et du vétiver doivent continuer à bénéficier de soutiens publics à la fois européens (aides Poseidom), nationaux et locaux. En ce qui concerne la vanille, la production devrait croître compte tenu de la demande en provenance du marché touristique, et de l'industrie agroalimentaire. Il conviendra là aussi de veiller au maintien de ces aides.

S'agissant de Mayotte, il apparaît indispensable de maintenir la production d'ylang ylang voire de l'augmenter en améliorant la qualité. Cet objectif passe par la poursuite de la structuration des producteurs, par des actions de formation des distillateurs et par une meilleure valorisation des produits grâce à la mise en place d'actions promotionnelles.

CONCLUSION

L'attente du marché n'a jamais été aussi grande. Le besoin de fleurs, de plantes d'ornement, de plantes à parfum, d'herbes aromatiques et médicinales est ressenti par l'ensemble de la population, qui apprécie aussi le naturel dans les produits qu'elle achète (compléments alimentaires, produits pharmaceutiques, cosmétiques...). De même, le jardinage, occupation favorisée par un accroissement du temps libre et par des départs à la retraite souvent anticipés, connaît un regain de popularité.

Ces secteurs de l'horticulture française ont besoin d'être dynamisés par des entreprises performantes, qui existent, pour maintenir et si possible accroître leur part de marché, ce qui permettrait de conforter les nombreux emplois qui en dépendent et d'en créer de nouveaux. Dans un marché de plus en plus mondial, dans un environnement économique et commercial qui change de plus en plus vite, ces entreprises doivent s'organiser pour s'adapter à cette nouvelle donne. Elles doivent y être encouragées afin d'augmenter la production, en développant la protection intégrée comme moyen d'amélioration de la santé des plantes, donc de leur qualité, en créant de nouvelles variétés à l'origine d'une meilleure valorisation, en améliorant les systèmes de commercialisation et de distribution. La production doit également être valorisée par des campagnes de communication ne se limitant pas à une promotion générique des produits mais en y associant l'image des territoires et des régions et en s'appuyant sur les divers circuits de distribution.

Des stratégies d'alliance sont à construire entre régions, entre produits, entre partenaires. La France possède à cet égard un atout unique, qui est, en tenant compte de l'Outre-mer, de disposer d'une réserve considérable de biodiversité et de pouvoir produire des plantes de tous climats.

Une véritable politique horticole d'ensemble est indispensable pour donner un nouvel élan à ce secteur riche en emplois et en compétences professionnelles reconnues. Elle ne sera possible que s'il existe une volonté forte à la fois des professionnels et des pouvoirs publics, tant nationaux que locaux, répondant également ainsi aux préoccupations d'aménagement du territoire

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

Les plantes et les fleurs sont des éléments forts de notre patrimoine. Épices, plantes médicinales ou encore fleurs d'ornement, elles ont accompagné le développement de l'humanité tout au long de son histoire. Elles retrouvent aujourd'hui une dimension particulière, qui est favorisée par l'intérêt croissant que portent les personnes à la nature et au développement durable.

L'invention de la vente des bouquets en ligne, l'apparition de magasins spécialisés sur un type de fleurs, le succès des grandes surface de jardinerie etc... tout cela atteste d'une forte demande du public pour ce qui a trait à la nature.

Cette sensibilisation se retrouve également dans la recherche autant que possible de produits de base naturels, entrant dans la composition des compléments alimentaires, des cosmétiques ou encore des médicaments. Les consommateurs ont, ici comme dans d'autres secteurs économiques, de plus en plus le souci de la traçabilité des produits qu'ils achètent. On ne peut que s'en féliciter. Ils doivent néanmoins en accepter la contrepartie, notamment en termes de prix. On ne peut pas à la fois exiger une qualité irréprochable sans en supporter le coût. Cela serait un non sens économique et, in fine, un échec pour le consommateur car les secteurs professionnels n'y survivraient pas !

C'est pourquoi le groupe de l'agriculture approuve l'avis dans son souhait d'aider la filière horticole à se restructurer afin d'affronter une concurrence mondiale toujours plus vive.

Les producteurs doivent se concerter et s'organiser afin de se doter de la dimension nécessaire à peser sur les marchés internationaux. Les handicaps sont en effet nombreux pour nos producteurs en termes de charges, de coûts de main-d'œuvre, de prix élevé de l'énergie pour les serres, d'une demande concentrée face à une offre éclatée. Toute la spécificité et la qualité des acteurs n'est rien si elle ne s'accompagne pas d'un effort de structuration, soutenu par les pouvoirs publics bien sûr, mais conduit par la profession elle même.

La recherche et les investissements sont également des éléments fondamentaux sans lesquels on ne peut espérer se projeter dans l'avenir et maintenir un secteur dynamique. Des moyens suffisants doivent être dégagés, qu'il s'agisse de contributions humaines ou financières, de nature à conduire l'évolution d'une profession au regard de la transformation progressive des marchés.

C'est à ce prix que nous pourrions garder le plus possible sur notre sol les productions horticoles qui en ont fait le succès. Cela n'est pas une question de fierté nationale, mais bien plutôt un élément crucial d'équilibre économique. Car, ici comme dans d'autres secteurs, la production est délocalisable, entraînant vers des pays tiers les emplois dont nous avons tant besoin, laissant à d'autres la valeur ajoutée qui nous est indispensable, rompant l'équilibre de régions aux sols pauvres où les plantes à parfum sont pratiquement les seules cultures possibles.

La filière horticole tout entière participe à la structure de l'économie. C'est un secteur en progression, qui répond à une demande elle-même croissante. Son poids, en termes d'emplois et d'aménagement du territoire, est important. Il est même essentiel dans certaines régions. La filière doit alors bénéficier d'un élan supplémentaire apte à la conforter dans ses ambitions.

Groupe de l'artisanat

Portée par l'accroissement du temps libre et le besoin de « verdure », la consommation, en France, de produits de l'horticulture, a fortement augmenté ces dix dernières années, entraînant avec elle l'apparition de nouvelles formes de distribution.

Les trois achats de fleurs sur quatre réalisés chez le fleuriste de proximité, sont le résultat d'une véritable prise de conscience de ces professionnels. La concurrence les a poussés à développer de nouveaux concepts : de l'aménagement paysager des lieux de travail à la vente par internet, en passant par une offre de plus en plus personnalisée, adaptée aux saisons et aux multiples événementiels, dont certains d'ailleurs ont souvent contribué à la fidélisation de leurs clients. Parallèlement à ces efforts professionnels de valorisation des savoir-faire, la plupart de ces entreprises profitent bien sûr de la retombée des campagnes collectives de promotion du végétal, surtout quand elles sont accompagnées de démarche d'identification des produits, comme c'est le cas près des bassins de production.

Compte tenu de l'atomisation et de la dispersion de l'offre, la filière aurait tout à gagner à s'organiser en amont. La diversité du climat et des terroirs constitue une opportunité exceptionnelle pour les producteurs français d'étaler leur production dans le temps et l'espace, à condition de créer de véritable mise en réseau. Cette opération permettrait, d'une part, de répondre à la demande croissante et, d'autre part, de contribuer à réduire le volume des importations, participant ainsi à inverser le solde négatif de la balance commerciale de ce secteur.

La récente création de la marque collective « horticulteurs et pépiniéristes de France », fédérant 250 producteurs détaillants, est la preuve que les comportements évoluent. Néanmoins, il faudra être attentif au respect des règles de la concurrence en matière de ventes au détail pour ne pas fragiliser les autres segments du marché. Dans le même esprit, une vigilance s'impose avec la progression des autorisations d'ouverture des jardinerie le dimanche, surtout quand celles-ci en profitent pour diversifier leurs produits en concurrençant ainsi les traditionnels points de vente avec les vanneries, les bibelots ou encore les bouquets personnalisés...

Quant au problème des entreprises de paysage, il est effectivement complexe dans la mesure où leur activité s'est profondément modifiée avec l'évolution de la demande, liée à l'importance des parcs et jardins en France. Le fait que la plupart d'entre elles aient été exclues du répertoire des métiers en 1998, lors de la réforme de la nomenclature NAF, est incompréhensible, dans la mesure où les prestations fournies (arrosage, bassins, fontaines, clôtures, portails, maçonnerie paysagère) relèvent davantage de la compétence des professionnels artisans que de celle de l'agriculture ou du commerce.

Concernant la lavande, le maintien, voire le développement de la production, est le résultat d'une véritable synergie des acteurs locaux, rendue possible grâce à l'appui du pôle d'innovation technologique de l'artisanat du Vaucluse. Ce dernier a, en effet, permis la rencontre d'une école d'ingénieurs et d'un artisan rural, mécanicien de formation, qui a donné naissance à la fameuse machine à récolter la lavande. Cette belle aventure est la preuve du dynamisme des régions et surtout du potentiel formidable qui peut exister avec la mobilisation des acteurs de terrain.

S'agissant plus spécifiquement des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM), les caractéristiques particulières de leur production et de leur exploitation appellent à une certaine vigilance. Le fait que les pouvoirs publics aient annoncé un plan de soutien de certaines d'entre elles est un signe fort. Il mérite d'être largement soutenu et suivi d'effet, car il conditionne, d'une part, la place de la France dans ces créneaux porteurs mais surtout, d'autre part, la survie de bon nombre d'activités induites dans les territoires ruraux.

Ces nombreux encouragements aux synergies ont conduit à un vote favorable du groupe de l'artisanat.

Groupe de la CFDT

Les secteurs de l'horticulture ornementale et de la culture des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) ont en commun une culture intensive, l'absence de réglementation européenne, leur caractère marginal eu égard à l'ensemble de l'agriculture (1 % des exploitations agricoles pour l'horticulture proprement dite). Cependant, la progression des surfaces utilisées pour ce type d'agriculture, la forte demande des consommateurs et le nombre d'emplois qu'ils génèrent donnent tout leur intérêt à cet avis.

Le secteur horticole a besoin de se moderniser, tant au niveau de la production que de la mise sur le marché. Les serres sont anciennes, la forte utilisation d'énergie commande la recherche d'économies. L'avis note avec justesse la nécessité d'un plan global de modernisation. Concernant la distribution, l'indispensable adaptation au marché et le suivi de qualité sur toute la chaîne est relevé. Il est regrettable que l'adaptation du secteur aux conditions de vente à la grande distribution (vitale pour sa survie) ne soit pas réellement traitée. De plus, la CFDT regrette que ce plan soit essentiellement basé sur des subventions sans en prévoir le financement. La CFDT ne partage pas la

proposition de récupération de la TVA pour le fleurissement des villes et regrette qu'une fois encore de nouvelles baisses d'impôts soient sollicitées.

La CFDT note avec satisfaction l'importance accordée dans l'avis à la recherche-développement, moyen efficace pour développer la filière dans un marché ouvert ; néanmoins, les moyens sont insuffisants depuis la disparition de l'agence nationale de développement agricole. Par ailleurs, la CFDT se félicite de la constitution du pôle de compétitivité d'Angers autour des compétences horticoles.

Le besoin du secteur en formation est également relevé. Cependant, il faudrait que l'effort sur des formations qualifiantes et reconnues s'accompagne d'une baisse significative de la précarité.

Concernant les problèmes liés aux produits phytosanitaires, l'indispensable homologation unique par l'Union européenne des produits est à juste titre demandée par l'avis.

S'agissant des nécessaires plans d'aide à l'horticulture et aux PAPAM, la CFDT souhaite un rééquilibrage, au profit du secteur horticole et du secteur des fruits et légumes, des aides de la PAC.

Le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales est très internationalisé et seul le développement de la recherche (nouvelles espèces pour la lavande et le lavandin, lutte contre les maladies...) devra permettre le maintien des exportations. Sécuriser le financement de l'Iteipmai (institut de recherche du secteur) est indispensable, comme le préconise l'avis.

L'Outre-mer dispose d'une richesse extraordinaire en matière de plantes médicinales. La valorisation de leur culture, outre l'intérêt médical, représente un facteur réel de développement sous exploité. L'inscription à la pharmacopée française doit se faire dans le cadre des procédures nationales sans discrimination, étape indispensable au développement des cultures.

La CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

Les secteurs de l'horticulture française ont besoin d'être dynamisés par des entreprises performantes pour maintenir et accroître leur part de marché. De nombreux emplois, directs et indirects, en dépendent. Ces entreprises doivent s'organiser pour s'adapter. Elles doivent y être encouragées.

Pour le groupe de la CFE-CGC, cette démarche ne sera possible sans une forte implication des professionnels et des pouvoirs publics, tant nationaux que locaux. Dans cette perspective, c'est aussi un problème d'aménagement du territoire. C'est toute la question et la valorisation des atouts et des attraits de chaque espace.

Si ces secteurs de l'horticulture ont bénéficié, dans le passé, d'un marché croissant, aujourd'hui, le marché stagne malgré le besoin de nature et de plantes des populations, qui se révèle. Reste que l'offre est dispersée ce qui ne permet pas de répondre facilement à la demande. Le marché reste très ouvert à la fois à la concurrence intra-européenne, plus particulièrement celle des Pays-Bas, et à la concurrence de pays tiers aux bas coûts de main-d'œuvre. Cette filière est sensible au coût de l'énergie pour les productions sous abri. L'investissement est coûteux, il reste soumis à une forte pression immobilière. Ces productions sont un élément du paysage, elles contribuent à l'image de marque d'une région et participent au développement de l'économie touristique.

Dans un tel contexte, le groupe de la CFE-CGC propose certaines pistes qui sont reprises dans l'avis. Ainsi, l'outil de production de l'horticulture ornementale doit être rénové. Pour le groupe de la CFE-CGC, le renouvellement du parc de serres et de ses équipements doit faire l'objet d'une approche globale dans le cadre du développement durable. Pour favoriser l'installation de jeunes horticulteurs, le groupe de la CFE-CGC recommande que ce qui existe déjà en matière de portage du foncier, pour des activités d'autres secteurs, soit étendu à l'horticulture et encouragé. Une meilleure organisation de l'offre est également nécessaire afin de pouvoir mieux répondre à certains segments de marché. Des actions de communication doivent être entreprises pour dynamiser la filière par la promotion des végétaux d'ornement et des métiers de l'horticulture et du paysage.

L'avis propose que l'achat de plantes et fleurs par les communes soit considéré comme une dépense d'investissement, ce qui permettrait de récupérer la TVA et contribuerait à atténuer la dépense pour les communes.

La recherche et la politique d'appui à l'innovation, qui doivent l'accompagner constituent une priorité absolue dans un marché extrêmement concurrentiel.

La création de nouvelles variétés est un moyen de dominer un marché. L'avis recommande d'accroître significativement le potentiel de recherche dans le domaine de l'horticulture ornementale avec, d'une part, le renforcement de la recherche publique d'amont et, d'autre part, la structuration de la recherche-développement associant des moyens publics et privés. Le financement de la recherche doit être sécurisé dans la durée.

Le groupe de la CFE-CGC précise qu'il est important de veiller à ce qu'une offre de formation dans les spécialités d'horticulture ornementale soit maintenue sur l'ensemble du territoire. La formation doit être un élément de dynamisation de la filière.

Le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales est très internationalisé. L'avis recommande qu'une évolution de la réglementation intervienne dans les plus brefs délais afin de préciser quelles plantes pourront être utilisées dans les compléments alimentaires. Un large champ de recherche

reste à explorer pour adapter les qualités aux marchés variés et sécuriser la production.

Les organismes, qui travaillent sur la filière de ces plantes à parfum, aromatiques et médicinales, ont des missions assez imbriquées. Se fédérer dans une nouvelle entité, le réseau PAPAM, est une démarche intéressante.

L'Outre-mer dispose d'une étonnante richesse en matière de plantes médicinales et aromatiques, faisant partie du patrimoine culturel traditionnel. Il existe, dans les DOM, d'importants besoins dans le domaine de la connaissance botanique, biochimique, écologique des espèces typiquement locales. Des moyens humains et financiers permettraient de combler ce déficit de connaissance.

L'avis formule des propositions communes à l'horticulture et aux plantes à parfum, aromatiques et médicinales, que notre groupe recommande, sur la protection sanitaire et sur l'éligibilité de ces cultures au droit à paiement unique.

Le groupe de la CFE-CGC a voté l'avis.

Groupe de la CFTC

Le groupe de la CFTC pense que cet avis a le mérite de faire découvrir des secteurs mal connus par la plupart d'entre nous : de l'horticulture ornementale, qui recouvre entre autres les fleurs coupées, les plantes en pots et à massif, les bulbes, au secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

On déplore la tristesse de nos villes, leur univers de béton. La rapporteure a souligné, à juste titre, que les espaces verts, le fleurissement de ces dernières contribuent à les rendre plus attrayantes et plus humaines. Il est vrai que l'on a envie de vivre dans un paysage fleuri et plein de verdure. Ceci démontre, s'il en était besoin, l'importance de l'horticulture ornementale.

Le groupe de la CFTC soutient sa proposition visant à ce que l'achat de plantes et fleurs, par les communes, soit considéré comme dépense d'investissement permettant la récupération de la TVA.

La rapporteure nous rappelle utilement, que la filière horticulture ornementale est créatrice de quelque 150 000 emplois. Par ailleurs, elle attire notre attention sur le fait que la consommation française de fleurs est inférieure à celle d'autres pays européens, ce qui démontre que le marché devrait progresser.

Le groupe de la CFTC a été très attentif aux problèmes sociaux du secteur.

D'une part, il y a difficulté de recrutement de personnel qualifié et, d'autre part, près de 72 % des salariés sont sous contrat à durée déterminée. La rapporteure note qu'il est capital que la formation soit qualifiante et reconnue. De même, il est très important que les dirigeants de PME et de TPE aient la possibilité d'élargir leurs compétences, en matière de gestion d'entreprise et de management.

L'avis attire l'attention sur la situation particulière des entreprises de ce secteur, qui relèvent des chambres de commerce et d'industrie et du régime d'assurance sociale agricole et, dans certains cas, du régime des congés payés du bâtiment et des travaux publics. Cette situation doit, de toute évidence, être clarifiée.

Il est proposé des pistes intéressantes sur ce que pourrait être le prêt de Droit à paiement unique (DPU) dans le cadre du découplage des aides mis en place par la réforme de la politique agricole commune.

Notre groupe approuve les préconisations de l'avis pour le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il a noté que la France produit 90 % de l'huile essentielle de lavandin. Il y a là un secteur à faire progresser de manière à ne pas perdre notre différentiel de « compétitivité ».

La mise en œuvre d'un pôle de compétence structuré, permettant la mise en réseau de tous les organismes existant dans la filière PAPAM, tant dans la recherche appliquée que dans le développement, lui paraît une nécessité. Comme le souligne la rapporteure, ce réseau devrait pouvoir accéder aux domaines de l'INRA.

Le groupe de la CFTC, notant la richesse de notre Outre-mer en plantes médicinales et aromatiques, souhaite l'intégration de ces plantes dans la pharmacopée française.

Le groupe de la CFTC a adressé au rapporteur ses vifs remerciements pour son travail et a voté l'avis.

Groupe de la CGT

Le groupe de la CGT partage globalement le constat et les propositions avancés dans l'avis. Les secteurs de l'horticulture représentent, en effet, un potentiel de développement intéressant. L'avis en souligne les enjeux, nous n'en évoquons que quelques-uns.

Le premier d'entre eux est la réduction du déficit structurel de la filière. Elle doit ouvrir des perspectives de développement pour aller vers une conquête de notre marché intérieur et permettre le maintien et le développement des exploitations agricoles et de l'outil de production. Elle a pour atout des structures de recherche fondamentale et appliquée, qui font une des richesses de ces secteurs, notamment l'INRA et le pôle végétal d'Angers, ainsi que les instituts techniques dont les moyens humains et financiers doivent être renforcés ; des propositions vont dans ce sens.

En second lieu, les secteurs de l'horticulture et notamment les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM), revêtent une dimension importante pour certaines régions et participent du maintien d'une agriculture et d'une industrie en zones rurales en difficulté.

En troisième lieu, l'avis souligne le nombre important de salariés employés dans ces secteurs : 150 000 emplois directs ou induits, 14 % du nombre de salariés permanents en agriculture. Les propositions pointent avec justesse le besoin de la formation professionnelle continue, la nécessité qu'elle soit qualifiante et reconnue. Nous partageons cette recommandation qui est essentielle pour une véritable professionnalisation des métiers de l'horticulture et tout particulièrement des paysages, secteur en plein développement.

Si la dimension de la formation professionnelle est indéniable, l'exigence de meilleures conditions sociales des salariés est incontournable pour une professionnalisation et un maintien des salariés dans leur emploi. L'avis n'aborde pas cette dimension. C'est néanmoins une condition essentielle du développement économique de la filière. Une proportion importante de ces salariés est soumise à des emplois précaires, les bas salaires et les conditions de travail difficiles sont le lot pour la quasi-totalité d'entre eux. Une des conditions du développement économique, tant sur le plan quantitatif que sur le plan de la qualité des produits, est une amélioration sensible des conditions de vie et de travail des salariés, la recherche d'une pérennisation des emplois par le renforcement des emplois permanents, notamment en menant une réflexion autour de la constitution, au niveau local, de pôles emplois dans lesquels les organisations syndicales de salariés auraient toute leur place.

Le constat et les propositions de l'avis invitent à poursuivre la réflexion dans deux domaines particulièrement importants :

- les coopérations internationales tant pour ce qui concerne la recherche que la production ;
- la brevetabilité du vivant et la question du patrimoine commun de l'Humanité.

Le groupe de la CGT a adopté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Le projet d'avis rappelle l'infinie générosité de la nature que manifeste l'extrême diversité d'une flore qui agrémente la vie au-delà même de ce que nous pouvons en savoir et ressentir.

Les fleurs sont là à tous les moments de la vie privée, elles accompagnent les jours tristes ou joyeux. Elles sont aussi là, dans la vie publique, décorant plus du tiers des villes et villages de France. Elles sont encore là, emblématiques de régions, dont elles marquent la réputation de façon indélébile. Elles sont là, enfin dans les ordres alimentaire et médicinal, dans lesquels on ne connaît qu'un epsilon de leurs vertus.

Le secteur de l'horticulture est aussi une activité économique avec en toile de fonds le déficit abyssal du commerce dans l'horticulture ornementale. En matière de fleurs coupées, le taux de couverture des importations par les exportations ne serait que de 4,5%.

Cette situation qui ne vaut pas dans les PAPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) s'explique d'autant moins qu'il est reconnu que notre pays présente des conditions naturelles favorables avec de l'espace disponible en quantité, qualité et diversité.

Les causes se surajoutent. Au nombre de celles-ci il y a l'atomisation du secteur et sa faible dimension au regard du secteur de l'agriculture au cœur duquel l'horticulture n'a qu'une faible visibilité, notamment en matière de surfaces occupées. Cette faible visibilité est moins vraie au regard de l'emploi salarié puisque l'horticulture occupe 13,8 % des salariés permanents de l'agriculture. Et cela pourrait être tellement plus, pour peu que le secteur s'organise comme le firent hier les autres filières agricoles avec la coopération en maître d'œuvre. Ainsi à n'en pas douter, il existe un gisement d'activité productive et d'emploi dans l'horticulture.

Parmi les autres causes des difficultés actuelles, figurent la mondialisation et le renchérissement de l'énergie qui avantagent les territoires où il n'est aucun besoin de chauffer les équipements horticoles. Au sein de la mondialisation, l'avis pointe la réussite des Pays-Bas qui réalisent 65 % de la production et contrôlent 90 % du commerce mondial. Leur réussite s'explique notamment par une grande professionnalisation de tous les maillons de la filière intégrée depuis le champ jusqu'au destinataire final. Une logistique performante et une interprofession qui affecte 70 % de ses ressources au marketing, 20 % à la recherche et 10 % à la qualité expliquent le succès.

Cependant, l'avis rappelle les atouts de la France parmi lesquels le haut niveau de formation des professionnels, l'intérêt porté à la recherche, à l'innovation et à l'expérimentation dans un marché intérieur en croissance significative.

Le problème a été bien posé et les propositions de l'avis devraient amener du mieux, à la condition que tous les acteurs concernés y mettent du leur. Ces acteurs sont bien naturellement ceux de la filière qui doivent s'organiser dans le respect des diversités mais aussi les pouvoirs publics et l'Union européenne dans leurs ressorts respectifs.

Le groupe Force ouvrière félicite la rapporteure d'avoir traité des ressources de la France ultra marine : dans ces territoires existent des milliers d'espèces endémiques répertoriées mais dont toutes les propriétés sont certainement loin d'être dévoilées. Les dévoiler est affaire de recherche : on peut faire l'hypothèse que la nature pourrait apporter au domaine de la santé une contribution qui actuellement est demandée à la chimie. La nature a encore beaucoup à nous dire.

Le groupe Force ouvrière a voté le projet d'avis.

Groupe de la coopération

La production horticole, en France, est relativement peu connue. Elle se caractérise par un morcellement des exploitations et un manque d'organisation de la filière. Les coopératives et les groupements de producteurs ne représentent ainsi que 12 % du chiffre d'affaires de la production nationale. Comme le souligne l'avis, l'avenir de cette production, qui occupe très peu de surface, comporte cependant des enjeux forts en termes d'emploi et de commerce extérieur. Dans un marché en expansion régulière, du fait de l'évolution des modes de vie, la production française ne peut répondre à la demande et les échanges sont largement déficitaires, notamment avec les Pays-Bas.

Production non alimentaire, l'horticulture ne fait pas l'objet d'une organisation commune de marché dans le cadre de la politique agricole commune. Compte tenu de la vivacité de la concurrence, ce marché non protégé est aujourd'hui largement ouvert aux échanges mondiaux. Sont favorisés les pays aux conditions naturelles plus favorables et aux coûts de production plus bas (pays africains, Chine), alors que les besoins d'investissement sont très coûteux dans ce secteur. De plus, les pays concurrents ont mis en place des organisations communes et une logistique très performante.

Le secteur horticole doit également faire face à un poids croissant de la grande distribution spécialisée (jardinerie) ou non (grandes surfaces alimentaires et de bricolage), ainsi que le succès de points de vente de type hard discount dans les fleurs coupées et les plantes, qui mettent en concurrence les fournisseurs français et étrangers. Une offre trop dispersée du côté de la production ne permet pas de peser dans un marché de plus en plus concentré.

Pour relever ces défis et alors que la production horticole demeure une activité importante pour certaines régions françaises, le groupe de la coopération considère qu'il est prioritaire d'aller vers une meilleure organisation de l'offre et la mise en place de stratégies d'alliances et de réseaux. Ce secteur doit également renforcer sa compétitivité hors prix en développant de véritables politiques de dynamisation des produits, de qualité et de marketing. La création du pôle de compétitivité du végétal spécialisé des Pays-de-la-Loire va dans ce sens, en cherchant à développer des partenariats entre les différents acteurs de la filière, des producteurs aux instituts de recherche.

Résister à la mondialisation, peser face à la grande distribution, développer l'innovation, tels sont les enjeux auxquels est aujourd'hui confrontée la filière horticole, comme le sont d'autres productions. Dans ce contexte, le groupe de la coopération est convaincu que l'organisation de la production et la structuration de la filière constituent l'une des réponses pour relever ces défis. Le groupe de la coopération a voté en faveur de l'avis.

Groupe des entreprises privées

Examiner les résultats des travaux sur l'horticulture au printemps est sans doute le meilleur moment pour attirer l'attention sur un secteur d'activité mal connu, qu'il s'agisse de l'horticulture ornementale ou des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM).

Sans revenir sur le constat et les différentes fragilités du secteur, analysés dans le rapport, nous souscrivons aux propositions concernant la nécessité de modernisation, de professionnalisation, de recherche et surtout de communication, au regard notamment des perspectives de marché pour les plantes d'ornement.

À cet égard, le groupe des entreprises privées regrette que les travaux n'aient pas permis de mieux approfondir les potentialités qu'offre le recours aux TIC dans le secteur, notamment pour les plantes ornementales ainsi que les aspects environnementaux.

Le groupe partage aussi l'appréciation de la rapporteure sur l'importance croissante du fleurissement des villes et villages qui constitue effectivement un atout pour l'ensemble de la filière horticulture ornementale, producteurs et prestataires de services.

Par ailleurs, l'analyse de la situation concernant les PAPAM illustre bien les réalités de tous ordres, réglementaires et économiques, auxquelles est confronté ce secteur.

Les propositions, notamment de renforcement de la recherche et des compétences existantes par la mise en réseau et de mesures pour donner une nouvelle impulsion à la filière reçoivent l'agrément du groupe, tant ce secteur fait partie du patrimoine français, en particulier en Outre-mer.

Mais le rapport ne montre pas assez la distinction entre l'activité de production et celle de distribution. Si la filière horticole est source d'emplois dans le secteur de la production, elle l'est encore plus dans le secteur de la commercialisation de gros et de détail.

Ainsi, l'avis attire l'attention sur la situation complexe des entreprises du paysage en soulignant qu'elles sont devenues des entreprises de services. Selon la classification (code NAF) « *014B réalisation, entretien, plantes ornementales* », elles sont plus de 15 000 inscrites au registre du commerce car elles accomplissent principalement des actes de commerce. Elles relèvent donc légitimement des chambres de commerce et d'industrie.

Afin de prendre en compte cette donnée, le groupe des entreprises privées a déposé trois brefs amendements de clarification dans le double souci de mieux coller aux réalités économiques et de mieux contribuer à la promotion et à la reconnaissance interprofessionnelle du secteur.

Cette approche intersectorielle se retrouve d'ailleurs dans le pôle de compétitivité du végétal spécialisé - Anjou Loire - puisque le comité interprofessionnel du végétal spécialisé, organe qui porte le pôle et en assure la gouvernance, comprend notamment les représentants des trois chambres consulaires et des organisations patronales.

C'est bien l'ensemble de la filière qu'il faut promouvoir et faire reconnaître.

Ces trois amendements de clarification ayant été adoptés, le groupe des entreprises privées a voté l'avis.

Groupe des entreprises publiques

Le groupe des entreprises publiques tient à souligner la qualité du rapport, bien documenté, et de l'avis présenté par Mme Michèle Viguier au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation.

En effet, les deux secteurs étudiés, de l'horticulture ornementale et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, qui couvrent environ 150 000 emplois directs et indirects, méritent d'être soutenus et encouragés.

Ils le sont, d'une façon qui rejoint les préoccupations constantes du groupe des entreprises publiques :

- les évolutions économiques et sociales récentes sont évaluées et fondent les mesures proposées, le plus souvent, sur des expérimentations ou des dispositions provisoires dont l'efficacité est avérée et sur des moyens et procédures existants, européens, nationaux ou locaux ;
- les objectifs retenus sont ceux d'un développement durable, au sens plein de ce terme, incluant les aspects énergétiques et environnementaux de ces cultures et de leurs utilisations, y compris en zone urbaine ;
- les organisations professionnelles et interprofessionnelles constituent le socle sur lequel s'appuie la politique préconisée, sans se substituer aux principaux intéressés pour assurer leur avenir ;
- la recherche et le développement sont encouragés, afin de faire de l'innovation un fer de lance de notre compétitivité, notamment dans le cadre du pôle de compétitivité des Pays-de-la-Loire pour les végétaux d'ornement, mais aussi sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales et dans les collectivités d'Outre-mer, avec la participation des organismes publics et privés de recherche ;
- les actions de formation initiale et continue, nécessaires pour orienter de jeunes exploitants et des salariés agricoles vers ces secteurs riches en emplois, pour certains de plus en plus qualifiés, ne sont pas oubliées ;

- enfin, des dispositions d'ordre réglementaire destinées à faciliter les utilisations de ces produits sont préconisées à juste titre, la simplification ou l'accélération des autorisations ou homologations nécessaires permettant sinon de soutenir, au moins d'éviter de freiner certains secteurs déjà fragiles, dans un contexte de plus en plus concurrentiel, où la France peut garder des atouts naturels.

Malgré le souhait de renforcement de certaines aides publiques, que le groupe ne considère en rien inéluctable, mais à mettre en balance avec les effets socio-économiques attendus, le groupe des entreprises publiques approuve l'avis.

Groupe de la mutualité

L'avis qui nous est présenté vise à formuler un certain nombre de recommandations pour permettre le maintien et le développement d'un secteur agricole particulier : l'horticulture ornementale et les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM).

Si, globalement, le groupe de la mutualité n'a pas d'observation particulière à formuler, il est un point précis sur lequel il souhaite mettre l'accent à propos du chapitre sur les plantes médicinales.

En effet, l'avis semble suggérer que le fait d'avoir pris des décisions de déremboursement de médicaments contenant des plantes médicinales aurait eu des conséquences sur la filière des plantes médicinales, l'industrie pharmaceutique ayant alors délaissé les spécialités à base de plantes.

Un tel rapprochement est dangereux car générateur de confusions. Il est important de rappeler que les mesures de déremboursement de médicaments sont prises en fonction des qualités thérapeutiques du médicament : un médicament est déremboursé en fonction de son niveau de service médical rendu, permettant ainsi d'éclairer les choix collectifs de remboursement à partir de résultats s'appuyant sur des études scientifiques.

Compte tenu de cette observation, le groupe de la mutualité a voté positivement l'avis.

Groupe de l'Outre-mer

Le groupe de l'Outre-mer remercie la rapporteure pour la qualité de son travail de recherche, d'analyse et de traitement d'un domaine réputé pour sa richesse, son dynamisme et sa diversité.

En effet, à l'heure d'une mondialisation avérée, ayant peu de considérations à l'égard de petits producteurs, réunir ses forces est une condition indispensable à la réussite de l'effort de tous les acteurs de la filière horticole française soucieux :

- de préserver les positions acquises aussi bien en termes de notoriété que de parts de marché ;

- de consolider les atouts d'un savoir-faire prisé et parfois même unique au monde, par la juste combinaison des moyens financiers et techniques avec la connaissance et le savoir-faire humain irremplaçables ;
- de veiller, dans un contexte d'élargissement européen nouveau, au développement de mécanismes d'aides et de subventions qui soient autant « équitables » que loyaux vis-à-vis des conditions de production prévalant au sein de tous les pays de l'Europe des 25.

La filière horticole française est loin de couvrir ses besoins.

L'importation par la France, en 2004, pour près de 600 millions d'euros de fleurs et plantes de la Hollande, soit près de la moitié de nos importations en produits horticoles en valeur, vient conforter ce constat.

Ainsi, les marges de progression pour la production horticole demeurent considérables, elles sont autant de pistes ouvrant la voie à une réelle perspective de développement de l'horticulture française.

Outre les propositions ciblées ayant trait aux aspects sanitaires, techniques ou financiers, il est souhaitable de faire des choix qui imposent de privilégier de véritables stratégies audacieuses.

Cela ne doit pas, pour autant, conduire à l'adoption de politiques forcément désastreuses de changement du « *Tout au Tout* », car l'horticulture est faite d'équilibres fragiles qui doivent être protégés.

Parvenir à l'efficacité au sein de tous les maillons de la filière horticole française par rapport à ses rivales doit être également un fil conducteur précieux.

Toutefois, parler de l'horticulture française sans aborder celle qui prévaut dans nos contrées ultramarines ne serait pas concevable si l'on veut être sérieux, crédible et respectueux de la diversité et de la richesse de ce patrimoine hors du commun.

Bien qu'elle soit anecdotique au sens « commercial » du terme au sein de l'agriculture *domienne*, l'horticulture n'en demeure pas moins essentielle à nos économies insulaires et à leur population, aussi bien en termes de compléments de revenus agricoles que d'emplois.

Mais au-delà de la question du maintien des activités horticoles Outre-mer, le patrimoine biologique exceptionnel, en particulier, et la biodiversité en général constituent une richesse sans pareille dans la mesure où ils représentent dans un véritable conservatoire d'espèces « *à ciel ouvert* » unique en son genre qu'il convient de soutenir et de préserver. Ainsi, il convient d'assurer la protection sur le plan juridique des végétaux et des plantes endémiques dans les différentes collectivités.

Pour ce faire, il serait sage de mettre en œuvre des mesures adéquates afin de capitaliser un savoir-faire et des méthodes culturelles des anciens, qui pourront, le moment venu, être mis à la disposition des jeunes désireux de s'installer sur des spéculations à « *haute valeur ajoutée* ».

Il ne faudrait pas oublier que les plantes d'Outre-mer contribuent à la notoriété, l'excellence et la réussite de ces différents secteurs qui sont de véritables fleurons de l'économie française.

S'agissant plus particulièrement des plantes médicinales encore disponibles dans certaines contrées ultramarines, la recherche sur leurs usages multiples mérite d'être engagée véritablement, loin des intérêts et enjeux potentiels qu'elles constituent pour les multinationales, à l'instar de la mise à jour du génome humain.

Enfin, l'obtention du label « *pôle de compétitivité* » pour les Antilles (*axé sur les matériaux, les énergies renouvelables et la biodiversité*) et pour la Réunion (*qui porte sur l'agro-nutrition en milieu tropical*) devrait être l'occasion, pour les acteurs économiques locaux, de proposer des plans dynamiques de structuration de véritables filières d'exploitation et de valorisation des PAPAM.

Des efforts de recensement et d'études des caractéristiques des PAPAM doivent être engagés sans délai.

Le groupe souligne qu'il est primordial que les représentants des collectivités d'Outre-mer soient associés aux instances décisionnelles de recherche, de veille sanitaire et de valorisation des débouchés. En outre, il convient de se doter de véritables moyens financiers, humains et techniques pour l'étude de la flore de ces territoires dont le potentiel est aujourd'hui inestimable pour bon nombre de secteurs comme la pharmacie, la cosmétologie ou encore la parfumerie.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty : « Mon groupe m'a mandaté pour remercier la rapporteure, qui d'ailleurs est à l'origine de cette autosaisine. Il est bienvenu, en effet, que le Conseil s'intéresse à un secteur assez peu médiatisé, mais pourtant riche en création d'emplois, ce qui mérite d'être souligné dans la conjoncture actuelle, que ces créations aient lieu sur le territoire national, ce qui est préférable, mais aussi dans le cadre des accords de coopération et de développement avec certains pays africains ou maghrébins. Les Néerlandais l'ont d'ailleurs bien compris, qui pratiquent de tels accords de coopération avec des pays d'Afrique et d'Amérique centrale sans que cela nuise à la filière des Pays-Bas, largement prééminente en Europe.

Autre intérêt du secteur : il participe à l'amélioration du cadre de vie par le fleurissement des villes, villages ou habitations, et relève de la notion de bien public, puisqu'il contribue à pacifier les rapports sociaux, parfois difficiles dans certains quartiers. Ce n'est peut-être pas une dépense prioritaire des ménages, comme l'a dit la rapporteure, mais ce n'est pas non plus un luxe.

Enfin, l'utilisation des plantes, fleurs et végétaux pour la pharmacie et les compléments alimentaires est un secteur porteur d'avenir et d'une extraordinaire modernité.

Mon rapport sur la valorisation de la biomasse soulignait déjà la richesse du patrimoine végétal, dont l'exploration peut être d'une aussi grande importance que les découvertes spatiales. Quoi qu'il en soit, il convient de sensibiliser les jeunes à ce secteur de recherche riche en collaborations pluridisciplinaires, puisque botanistes, agronomes, médecins et pharmaciens doivent travailler ensemble pour valoriser au mieux le patrimoine végétal.

Pour toutes ces raisons, je voterai le projet d'avis mais, compte tenu de l'enjeu, je serai attentif à la suite qui lui sera donnée, notamment lors de l'intervention du ministre de l'Agriculture. Il est, en effet, de la responsabilité publique de combler les lacunes de la réglementation, afin de ne pas laisser des agriculteurs de bonne foi exercer leur activité dans l'illégalité, notamment en Outre-mer, et aussi d'assurer l'harmonisation dans le cadre européen ».

Groupe de l'UNAF

Le rapport et l'avis présentés par notre collègue Michèle Viguière se sont attachés à démontrer l'importance, pour l'économie de notre pays, du secteur de l'horticulture, ainsi que de celui des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM). La production horticole est passée du stade artisanal au stade quasi-industriel et s'est accompagnée d'un accroissement des emplois et des échanges commerciaux. La concurrence internationale a rendu nécessaire l'optimisation de la commercialisation des produits français et la constitution de pôles de compétitivité, à l'image de « *Cosmetic Valley* » dans la région Centre, autour de Chartres.

Le groupe de l'UNAF adhère aux propositions de l'avis, en particulier l'effort à faire pour développer la recherche et l'innovation dans cette filière, ainsi que les besoins en formation. D'ailleurs, les grandes écoles d'horticulture comptent parmi les grandes écoles supérieures d'agronomie et sont directement liées à tous les métiers de l'architecture et du paysage. Il convient donc de mieux faire connaître ces filières et de les valoriser.

Par ailleurs, certaines productions horticoles jouent un rôle essentiel dans le développement de l'attractivité touristique de nos régions, comme la lavande en Provence, ou les différents salons et visites de jardins organisés dans nos régions.

En outre, les villes et les villages ont une nouvelle âme lorsqu'ils sont fleuris. Le fleurissement changeant à chaque saison, nous découvrons avec émerveillement la beauté des nouveaux habits de chaque ville ou village. Ces embellissements apportent souvent sérénité, convivialité et bien-être.

D'ailleurs, les élus ne s'y sont pas trompés et connaissent parfaitement l'utilité bienfaitrice de l'embellissement, tant de leur ville que des habitations, sur le climat social. L'instauration des concours du plus beau village fleuri, des maisons fleuries et aussi, dans certains quartiers, des petits coins de jardins mis à la disposition des habitants, favorise la découverte de la nature pour les enfants et leurs parents, procurant des moments de convivialité et d'échange pour tous dans le travail de la terre, et une grande joie devant le résultat des « semis » de graines.

Toutes ces initiatives doivent être encouragées, aidées et soutenues et le groupe de l'UNAF approuve la proposition de l'avis visant à considérer les plantes comme un investissement et à permettre aux communes la récupération de la TVA.

Outre ses atouts économiques, l'horticulture ornementale présente des caractéristiques particulières, parce que le succès de ses produits est lié à l'évolution du mode de vie et du pouvoir d'achat. En effet, les plantes horticoles sont aussi symbole de beauté, du plaisir d'offrir et de recevoir, de socialisation, car les fleurs accompagnent chaque moment d'émotion et chaque événement familial, que ce soit une naissance, un mariage, un décès, ou tout simplement une fête (telle la fête des mères que nous venons de célébrer), ou encore un anniversaire...

Le groupe de l'UNAF remercie la rapporteure de nous avoir fait découvrir un si beau secteur de notre économie. Il s'est prononcé en faveur de l'avis.

Groupe de l'UNSA

Le rapport fait un état des lieux instructif de l'horticulture française et de ses atouts dans le secteur ornemental comme dans celui des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Il situe la place de l'horticulture française en Europe et dans le monde ; il décrit bien ses atouts et ses faiblesses.

La production française des plantes et produits de la floriculture est largement insuffisante pour couvrir les besoins de la consommation. La France importe cinq fois plus qu'elle n'exporte. Ces cultures constituent, à certains endroits, un élément du paysage ; elles contribuent, à l'exemple de la lavande en Provence, à l'image d'une région et à son attractivité touristique.

L'horticulture ornementale, à elle seule, génère 150.000 emplois directs et indirects. C'est un secteur important si l'on en juge par l'attrait qu'il provoque dans la plupart des jardineries, chez les fleuristes, ainsi qu'au regard du développement des serres horticoles.

L'UNSA partage l'analyse de l'avis sur la situation de l'horticulture ornementale. C'est un secteur intéressant, mais dont les produits sont périssables et sujets aux aléas climatiques. Il implique donc des investissements coûteux et l'utilisation d'une main d'œuvre importante. La décision du ministère de l'Agriculture annonçant la mise en place d'un plan d'adaptation structurel, comportant des aides conjoncturelles, pour les exploitations les plus en difficulté, devrait aider la profession, notamment pour faire face aux hausses du coût de l'énergie. L'UNSA suit les préconisations de l'avis en ce domaine.

En ce qui concerne le fleurissement des villes et des communes, le souhait émis par l'avis d'une récupération de la TVA par la collectivité est de bon aloi. Même s'il semble que beaucoup d'élus locaux ont résolu le problème en se dotant de capacités pour la reproduction, les semis et la plantation afin de réduire les coûts d'achat, et en utilisant le personnel communal.

Sur un autre point, nous sommes sensibles à la nécessité d'une formation qualifiante et reconnue des salariés. C'est indispensable pour dynamiser la filière et, de ce fait, pour conforter et créer de nouveaux emplois.

L'UNSA est aussi favorable au principe d'homologation des produits phytosanitaires à l'échelle européenne et, dans le cadre des échanges commerciaux, à l'instauration de barrières sanitaires pour éviter des destructions de récoltes avec l'arrivée de produits porteurs de parasites. Il appartient aux pouvoirs publics et à la Communauté européenne de se saisir de la question pour prendre des mesures, notamment en instaurant un contrôle strict aux frontières.

Nous partageons également les recommandations sur tout ce qui touche à la recherche, au développement et à l'expérimentation, en particulier en Outre-mer qui présente un fort potentiel.

Il est un domaine, beaucoup plus productif, qui génère une balance commerciale légèrement bénéficiaire : celui des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM). Dans ce secteur, des industries se sont développées qui, bien que confrontées à la concurrence, procurent des emplois et dégagent une forte valeur ajoutée pour certaines d'entre-elles, notamment les plantes à parfum.

La survie de ces activités est néanmoins conditionnée par un effort permanent en matière de recherche-développement et d'investissements. C'est pourquoi, il est nécessaire d'en sécuriser les financements et de les rendre pérennes, en particulier dans l'Outre-mer qui dispose d'une formidable richesse en matière de plantes aromatiques et médicinales, de laboratoires botaniques nationaux, et d'universités avec leurs laboratoires de recherche (qui font un travail remarquable), à l'instar de ce qui existe à La Réunion. Cela permettrait d'ouvrir des perspectives importantes de développement économique par une diversification et une revalorisation de l'agriculture.

Ce chapitre réservé à la filière des PAPAM dans l'Outre-mer français recueille d'autant plus l'assentiment de l'UNSA que ses remarques ont été intégrées.

L'UNSA fait sienne la préconisation visant à la mise en place d'un pôle de compétence structuré, ayant pour objectif d'optimiser la qualité et d'assurer la cohérence entre les différents organismes travaillant dans cette filière.

L'UNSA a voté l'avis, considérant que les préconisations allaient dans le bon sens.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTINS

Scrutin n° 1 sur l'ensemble du projet d'avis

<i>Nombre de votants</i>	197
<i>Ont voté pour</i>	186
<i>Ont voté contre</i>	1
<i>Se sont abstenus</i>	10

Le Conseil économique et social a adopté.

Ont voté pour : 186

Groupe de l'agriculture - MM. Barrau, Bastian, Baucherel, Bayard, de Beaumesnil, de Benoist, Boisson, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Ducroquet, Ferré, Giroud, Mme Gros, MM. Grosmaire, Guyau, Layre, Lemétayer, Marteau, Pinta, Rousseau, Salmon, Schaeffer, Szydowski, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillason, Pérez, Perrin.

Groupe de la CFDT - MM. Bérail, Boulier, Mmes Boutrand, Collinet, M. Heyman, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mme Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweegehe, Vérollet.

Groupe de la CFE-CGC - Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguié, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Deleu, Fazilleau, Mme Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Decisier, Dellacherie, Delmas, Mme Doneddu, MM. Durand, Forette, Mme Hacquemand, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Rozet, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Becuwe, Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Lemercier, Mazuir, Mmes Peikert, Perray, Pungier, MM. Quentin, Rathonie, Reynaud, Mme Videlaïne.

Groupe de la coopération - Mme Attar, MM. Fosseprez, Fritsch, Gautier, Grave, Prugue, Thibous, Verdier.

Groupe des entreprises privées - Mme Bel, M. Bernardin, Mme Clément, MM. Creysse, Daguin, Mme Felzines, MM. Gautier-Sauvagnac, Ghigonis,

Gorse, Jamet, Lebrun, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Placet, Roubaud, Salto, Schilansky, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Bailly, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Duport, Mme Duthilleul,.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - Mme André, M. Kanimoa, Mme Moustoifa, MM. Omarjee, Osénat, Paoletti, Paul, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. d'Aboville, Aillagon, Aurelli, Mme Cuillé, M. Dechartre, Mme Douvin, MM. Duharcourt, Ferry, Figeac, Gentilini, Mme Kristeva-Joyaux, MM. de La Loyère, Mandinaud, Marcon, Masanet, Mme Morin, MM. Novion, Obadia, Pasty, Plasait, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Slama, Steg, MM. Valletoux, Vigier.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNAF - Mme Basset, MM. Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, Therry, M. de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

Ont voté contre : 1

Groupe de l'agriculture - M. Lucas.

Se sont abstenus : 10

Groupe de l'agriculture - MM. Boisgontier, Cartier.

Groupe des associations - Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe des personnalités qualifiées - Mme Dieulangard, M. Sylla, Mme Tjibaou.

Scrutin N° 2
sur un amendement tendant à proposer un réexamen de l'application
de la PAC pour l'attribution de droits à paiement unique
à l'horticulture et aux PAPAM

Nombre de votants.....176
Ont voté pour.....5
Ont voté contre.....105
Se sont abstenus.....66

Le Conseil économique et social n'a pas adopté.

Ont voté pour : 5

Groupe de l'agriculture - MM. Boisgontier, Cartier,

Groupe des personnalités qualifiées - Mmes Dieulangard, Tjibaou,
M. Valletoux.

Ont voté contre : 105

Groupe de l'agriculture - MM. Barrau, Bastian, Baucherel, Bayard,
de Beaumesnil, de Benoist, Boisson, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Ducroquet,
Ferré, Giroud, Mme Gros, MM. Grosmaire, Guyau, Layre, Lemétayer, Marteau,
Pinta, Rousseau, Salmon, Schaeffer, Thévenot, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Duplat, Griset, Lardin, Liébus,
Martin, Paillason, Pérez, Perrin.

Groupe de la CFE-CGC - Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert,
Van Craeynest, Mme Viguier, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Deleu, Fazilleau, Mme Simon,
MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la coopération - MM. Fritsch, Grave, Prugue, Verdier.

Groupe des entreprises privées - Mme Bel, M. Bernardin, Mme Clément,
MM. Creyssel, Daguin, Mme Felzines, MM. Gautier-Sauvagnac, Ghigonis,
Gorse, Jamet, Lebrun, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Placet,
Roubaud, Salto, Schilansky, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy.

Groupe des entreprises publiques - MM. Ailleret, Bailly, Blanchard-
Dignac, Brunel, Chertier, Dupont, Mme Duthilleul.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant, Ronat.

Groupe de l'outre-mer - Mme André, M. Kanimoa, Mme Moustoifa, MM. Omarjee, Osénat, Paoletti, Paul, Radjou.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. d'Aboville, Aillagon, Gentilini, de La Loyère, Nouvion.

Groupe de l'UNAF - Mme Basset, MM. Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, Therry, M. de Viguerie.

Se sont abstenus : 66

Groupe de l'agriculture - M. Szydowski.

Groupe des associations - Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - MM. Bérail, Boulier, Mmes Boutrand, Collinet, M. Heyman, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mme Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweeeghe, Vérolet.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Decisier, Dellacherie, Delmas, Mme Doneddu, MM. Durand, Forette, Mme Hacquemand, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Rozet, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Becuwe, Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Lemercier, Mazuir, Mmes Peikert, Perray, Pungier, MM. Quentin, Rathonie, Reynaud, Mme Videlaïne.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement - Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe des personnalités qualifiées - M. Aurelli, Mme Cuillé, MM. Dechartre, Figeac, Mandinaud.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

RAPPORT

**présenté au nom de la section
de l'agriculture et de l'alimentation
par Mme Michèle Viguier, rapporteure**

Au cours de sa réunion du 22 septembre 2004, le Bureau du Conseil économique et social a confirmé sa décision du 27 janvier 2004 de confier à la section de l'agriculture et de l'alimentation la préparation d'un rapport et avis sur « *Les perspectives économiques des secteurs de l'horticulture* ».

La section a désigné Mme Michèle Viguière comme rapporteure.

Pour parfaire son information, la section a procédé à l'audition de :

- M. Pierre Cabalion, professeur à l'Institut de recherche et de développement de la Nouvelle-Calédonie ;
- M. François Colson, directeur de l'École nationale supérieure d'horticulture d'Angers, accompagné de Mme Caroline Widehem, maître de conférence ;
- M. Luc Darbonne, président de Daregal SA ;
- M. Henri Joseph, docteur en pharmacie, spécialiste de la botanique tropicale ;
- M. Patrice Laurens de Lacenne, directeur de l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onippam) ;
- M. Jean-Pierre Mariné, président du Conseil de direction de l'Oniflor ;
- M. Alain Meilland, président de Meilland international ;
- M. François de Maublanc, président de la société « Aquarelle.com » ;
- M. Bernard Pical, président de la Confédération nationale du commerce horticole ;
- Mme Isabelle Robard, avocate, spécialiste en droit de la santé ;
- Mme Anne Schirm, directrice du comité des villes et des villages fleuris ;
- M. Jean-Marc Vasse, secrétaire général de l'Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (Astredhor).

La rapporteure les remercie vivement, ainsi que les personnes avec lesquelles elle a eu des entretiens, pour l'aide qu'elles lui ont apportée.

Elle remercie également les responsables professionnels et administratifs qu'elle a rencontrés lors de ses visites au salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers de Angers, au marché aux fleurs d'Hyères, au marché d'intérêt national de Rungis et à Flora Holland, aux Pays-Bas.

INTRODUCTION

L'horticulture est une branche de l'agriculture qui, à l'origine, regroupait toutes les productions liées au jardin (hortus). Si, au niveau international l'horticulture recouvre les fleurs, les fruits et les légumes, en France ce terme s'applique plus spécifiquement à l'horticulture ornementale.

Le rapport du Conseil économique et social traitera, en les distinguant, de l'horticulture ornementale ainsi que des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Ces cultures spécialisées représentent moins de 0,2 % de la surface totale agricole utilisée. Elles sont la source principale de revenu de plusieurs milliers d'exploitants et apportent un revenu complémentaire à nombre d'autres. Elles jouent un rôle irremplaçable en matière d'image, comme la lavande et le lavandin en Provence-Alpes-Côte d'Azur et sont un atout pour le tourisme.

Fleurs et plantes d'ornement cultivées par les particuliers ou par les collectivités locales pour le fleurissement des villes et des villages embellissent le cadre de vie des Français et sont un élément de leur qualité de vie.

Plantes à parfum, médicinales et aromatiques sont utilisées par l'industrie pharmaceutique, la phytothérapie, la cosmétologie, l'industrie des détergents, auxquelles elles offrent une image de naturel de plus en plus appréciée.

Ces productions, très créatrices d'emplois, qui ne bénéficient pas d'aides de la politique agricole commune du premier pilier, sont soumises à une concurrence de plus en plus vive à laquelle les différentes filières doivent répondre.

TITRE I
L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Les fleurs, symbole de jeunesse, du temps qui passe, de l'éphémère, ont été source d'inspiration pour les poètes. Les fleurs ont toujours été présentes dans la peinture, peintes pour elles-mêmes (bouquets de la peinture hollandaise du XVII^e siècle, iris ou nymphéas des impressionnistes, célèbres tournesols de Van-Gogh...) ou comme symboles.

La symbolique des fleurs est très ancienne : le lys, symbole de la perfection et de la pureté dans la Bible, est devenu l'emblème de la royauté, plus près de nous, la rose, choisie comme emblème du parti socialiste ou au Portugal la révolution des œillets.

Dans un environnement, de plus en plus urbanisé, le besoin de verdure, de fleurs est davantage ressenti. Villes et villages rivalisent en matière de fleurissement. Il en est de même des particuliers pour l'entretien de jardins et balcons.

La filière horticole ornementale française a répondu à ces besoins. Elle concerne des familles de produits qui se distinguent à la fois par la nature des produits commercialisés et par les techniques mises en œuvre : fleurs et feuillages coupés, plantes en pots vertes ou fleuries, plants à massif, bulbiculture et pépinières.

La concurrence, tant intra-européenne qu'internationale, est très forte, ce qui se traduit par un déficit important de la balance commerciale dont la moitié est due aux importations de fleurs coupées.

L'horticulture ornementale est un secteur qui présente d'importantes particularités par rapport à l'agriculture en général, secteur auquel elle appartient.

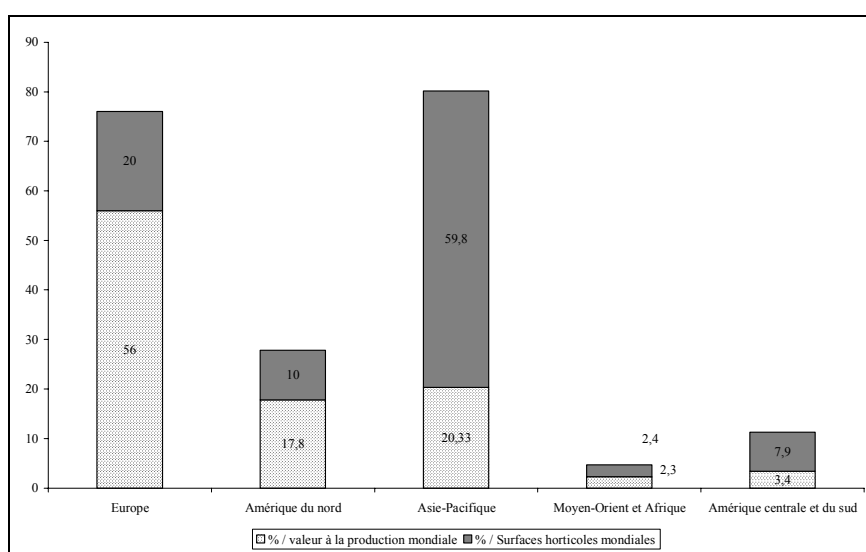
I - UN PANORAMA MONDIAL ET EUROPÉEN

1. La répartition de l'activité horticole dans le monde

Il n'existe que des données anciennes relatives à la production horticole. En 1997, d'après l'Association internationale des producteurs de l'horticulture (AIPH) et le Centre français du commerce extérieur (CFCE), la répartition des surfaces et de la valeur de la production mondiale, hors pépinières et bulbes, s'établissait ainsi qu'il suit :

Surfaces horticoles mondiales et valeur à la production (fleurs coupées, plantes en pot, plantes à balcons et à massifs) en % / Valeur à la production mondiale et en % / Surfaces horticoles mondiales.

Graphique 1 : Répartition des surfaces et de la valeur à la production mondiale (hors pépinières et bulbes)



Source : d'après AIPH, CFCE, 1997 – Caroline Widehem.

L'on constate que si seulement 20 % des surfaces cultivées étaient en Europe, cette dernière fournissait 56 % de la valeur à la production des fleurs coupées, plantes en pot, plantes à balcons et à massifs. L'Asie représentait alors 60 % des surfaces cultivées et 20 % du chiffre d'affaires à la production.

Depuis, des changements sont certainement intervenus, sans obligatoirement modifier profondément cette répartition.

2. L'horticulture ornementale dans l'Union européenne³

Le secteur des plantes ornementales représente 6 % de la production agricole de l'Union européenne.

La production communautaire de fleurs et de plantes est faite sur quelque 160 000 hectares, sa valeur est de l'ordre de 16 milliards d'euros par an. C'est un secteur en expansion, tant en volume qu'en valeur. Les Pays-Bas produisent à peu près 30 % en valeur des plantes ornementales de l'Union européenne, l'Allemagne (16 %), l'Italie (15 %), la France (14 %), le Royaume-Uni (7 %).

Ce secteur ne bénéficie pas d'aides communautaires du premier pilier de la PAC. Il est, par ailleurs, très exposé à la concurrence internationale.

L'Union européenne est la plus grande zone de production et de consommation dans le monde.

L'**Allemagne** est le plus gros consommateur de produits de l'horticulture ornementale et un grand pays producteur. Sa consommation est couverte à 50 % par des importations.

La **Belgique** a une balance du commerce extérieur positive, grâce aux exportations, mais aussi au développement du négoce. Les produits sont très standardisés, la mise en marché est très structurée. La Belgique est le leader européen de l'azalée en pot d'intérieur. Les structures de production sont de type familial.

Le **Danemark** exporte essentiellement des rosiers en pot, pour le jardin ou l'intérieur, et des vivaces. Il dispose de quelques grosses entreprises commerciales qui travaillent en étroite collaboration avec la production.

L'**Espagne**, dont la balance commerciale affichait un solde positif en 2002, a un fort potentiel de développement ; 60 % de la valeur de la production dépendent des fleurs coupées.

L'**Italie** est le premier pays producteur européen en termes de surfaces. Le nombre d'exploitations et les surfaces consacrées à l'horticulture ornementale sont en progression. Le solde positif de la balance commerciale du commerce extérieur est passé de 80 millions d'euros en 2001, à 120 millions d'euros en 2003. Il est déficitaire en fleurs coupées, plantes en pots et bulbes, et excédentaire en produits de pépinières.

³ Sources : cette présentation de l'horticulture ornementale européenne est faite à partir de :
« *Le secteur horticole dans l'Union européenne* » - Commission européenne - direction générale de l'agriculture - Juin 2003.
« *La filière horticole ornementale française - structures, acteurs et marchés* », étude réalisée par Caroline Widehem (INH) et Alain Cadic (INRA), auteurs et coordinateurs d'un groupe de travail - INRA éditions, 2005.

Comme le note l'association Hyères Hortipôle, la floriculture italienne a trouvé une alternative à la chute de compétitivité de la fleur coupée et un nouveau souffle pour son horticulture en exploitant le potentiel naturel de ses conditions agro-climatiques et de ses espèces indigènes, en s'appuyant davantage sur l'innovation, une gamme et des volumes suffisants et en développant une stratégie offensive de services.

En 2002, l'Italie s'est dotée de macro-organisations commerciales, qui doivent faciliter la synergie et la coordination entre la production et les sociétés de service et la commercialisation.

Le **Royaume-Uni**, dont les surfaces de production et la valeur de cette dernière est stable depuis une dizaine d'années, enregistre un déficit de la balance commerciale, dont 65 % est dû aux fleurs coupées.

Les **Pays-Bas** sont le leader incontesté de ce secteur, grâce à leur production, associant volume et productivité, mais surtout à leur négoce. Ils jouent le rôle de plate-forme commerciale pour l'approvisionnement du marché européen.

2.1. Les échanges européens par types de produits

L'Union européenne est exportatrice nette, depuis 1994, de fleurs ornementales, les principaux pays destinataires étant les États-Unis, la Suisse et le Japon.

L'Union européenne est le premier marché du monde pour les fleurs coupées. La presque totalité des importations européennes est admise sans droits de douane.

a) Les fleurs coupées

Les Pays-Bas représentent 87 % des exportations européennes de fleurs coupées. Ces exportations se font aussi vers la Suisse, les États-Unis, le Japon, la Russie et les autres pays d'Europe centrale et orientale.

En ce qui concerne l'approvisionnement en provenance de pays tiers, les pays de l'Amérique latine et d'Afrique sont devenus des fournisseurs réguliers de fleurs coupées, Kenya et Israël viennent en tête, devant la Colombie et l'Équateur. Il ne s'agit généralement pas d'une horticulture familiale, mais d'une horticulture organisée par de grandes entreprises multinationales, sur quelques milliers d'hectares. Au Kenya, par exemple, dans certains cas, des villages sont créés avec des écoles, un hôpital, pour regrouper les salariés employés. D'autres pays deviennent également des fournisseurs, même si leur part est encore faible. C'est le cas de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie, de l'Inde et de la Chine. Les fleurs coupées alimentent un important commerce mondial. Elles sont produites dans des conditions climatiques favorables, donc sans coût d'énergie, avec des coûts de main-d'œuvre bas ; elles sont faciles à transporter et bénéficient de prix compétitifs de fret aérien.

b) Les plantes en pots

Le commerce des plantes en pots est essentiellement intra-européen. Les Pays-Bas dominent également ce secteur, le Danemark et la Belgique arrivant ensuite. La production française alimente essentiellement le marché intérieur français.

Les boutures et les jeunes plants sont cultivés dans les pays à faibles coûts de production d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, mais sont finis en Europe.

c) Les végétaux d'extérieur d'ornement

Les végétaux d'extérieur souffrent relativement peu de la mondialisation des échanges car ils posent des problèmes de transport et ils ne peuvent pas être mis en culture sous des climats trop différents de ceux des pays auxquels ils sont destinés.

Quatre pays représentent environ 80 % des surfaces européennes : Italie, Allemagne, France et Pays-Bas. Les gros pays importateurs de végétaux d'ornement d'extérieur sont, en valeur, l'Allemagne (28 %), le Royaume-Uni (19 %), la France (17 %). Les grands pays exportateurs sont les Pays-Bas (42 %), puis l'Italie (18 %) et la Belgique (14 %). Parmi les nouveaux pays membres de l'Union européenne, seules la Pologne et la Hongrie sont présentes sur le marché européen.

Les Pays de l'Europe centrale et orientale (PECO) disposent de surface agricole disponible et de main-d'œuvre, ils seront des concurrents pour les autres producteurs européens, notamment en matière de pépinières. Pour le moment, ces pays sont importateurs. En 2002, l'Union européenne a exporté vers ces pays pour 26,5 millions d'euros de produits de pépinières contre 13,5 millions d'importation.

3. La place particulière des Pays-Bas

Les Pays-Bas sont un petit pays par la surface (41 500 km²) où la superficie des terres est de 33 800 km² dont 26 % sont sous le niveau de la mer. La densité de population est de 482 habitants par km².

C'est un pays de longue tradition commerciale.

3.1. Une plate-forme commerciale de redistribution pour l'Europe⁴

Les Pays-Bas assurent l'essentiel de l'approvisionnement du marché européen. Les végétaux ornementaux d'intérieur importés par les différents pays européens proviennent, à 80 % en valeur, des Pays-Bas.

Les cultures ornementales y représentent 28 % de la valeur de la production agricole totale, ce qui est à souligner car cela explique, pour partie, l'attention générale qui y est portée. Elles sont pratiquées par 6 500 exploitations pour la production sous serre et par 8 200 exploitations pour les cultures en pleine terre.

⁴ Source utilisée : « *L'horticulture hollandaise en faits et en chiffres* » - 2004.

En 2003, le nombre d'emplois y était de 73 000 (dont 43 000 pour les produits sous serre, 13 000 pour la bulbiculture, 17 000 pour les produits de pépinière).

En 2003, les Pays-Bas ont exporté pour près de 6 milliards d'euros, dont 3 milliards de fleurs coupées, 1,6 milliard de plantes en pots et de jardin. Les importations par les marchés floraux de l'association des marchés floraux néerlandais se sont élevées à 481 millions d'euros pour les fleurs coupées et à 39 millions d'euros pour les plantes en pot.

Les plus gros acheteurs des Pays-Bas ont été, pour les fleurs coupées, en 2004 :

- Allemagne : 908,6 millions d'euros
- Royaume-Uni : 612 millions d'euros
- France : 433,8 millions d'euros
- Italie : 181,8 millions d'euros

D'autres pays comme la Belgique, la Suisse, l'Autriche ou le Danemark sont, compte tenu de leur population, de gros clients.

En ce qui concerne les plantes en pot et de jardin, les quatre premiers clients sont :

- Allemagne : 619,2 millions d'euros
- France : 195,8 millions d'euros
- Royaume-Uni : 159,4 millions d'euros
- Italie : 131,3 millions d'euros

Les veilingen, marchés au cadran, jouent un rôle primordial puisqu'ils assurent 80 % de la commercialisation de plantes et 95 % de celles des fleurs coupées. Ces marchés offrent un assortiment large de produits de l'horticulture ornementale. Les plus importants sont ceux de Flora Holland et d'Aalsmeer.

Tableau 1 : Marchés floraux au cadran (en millions € - importations comprises)

	Flleurs coupées	Plantes en pot	Plantes d'extérieur	Total
Flora Holland	1 278,9	495,4	135,0	1 909,3
Aalsmeer	1 009,3	512,5	108,6	1 630,4
Oost-Nederland	23,6	17,4	18,5	58,5
Vleuten	17,8	3,9	3,4	25,2
Total	2 329,6	1 029,3	265,5	3 624,4

Source : l'horticulture néerlandaise en faits et en chiffres - 2004

Selon l'office hollandais des fleurs, les arrivages étrangers sur les marchés floraux néerlandais représentaient 20 % du chiffre d'affaires (en 2003), 28 % en volume.

Interviennent également les grossistes importateurs-exportateurs regroupés au sein d'un syndicat de grossistes.

3.2. *Quelques clés de ce succès*⁵

Les Pays-Bas sont devenus une plaque tournante pour le commerce mondial de fleurs. La logistique, c'est-à-dire tout ce qui permet le déplacement physique des produits, leur regroupement et leur livraison, est très importante. Il existe une flotte de camions qui livre partout en Europe. Amsterdam est géographiquement très bien située par rapport aux grands marchés européens.

Une nouvelle entreprise, Spring Flower Holding, a été créée avec pour objectif principal l'approvisionnement des supermarchés en Europe. L'étude, déjà citée, de Caroline Widehem et d'Alain Cadic, indique que les organismes économiques néerlandais estiment qu'aujourd'hui 30 % des fleurs coupées et 60 % des plantes en pots sont vendues en grande distribution, en Europe occidentale.

En complément au système de la vente au cadran, les *veilingen* ont mis en place un système de vente intermédiaire de lots importants de fleurs et de plantes. Des engagements sont pris, au préalable, avec le client, sur les tarifs pratiqués, la qualité ou la présentation souhaitées.

À Flora Holland, l'agence intermédiaire assure 30 % du chiffre d'affaires pour les fleurs coupées, 65 % pour les plantes en pots.

L'évolution est permanente. La communication développe le marché. L'office hollandais des fleurs dispose de bureaux à l'étranger afin d'assurer la promotion des fleurs et des plantes d'ornement, à partir d'informations recueillies sur ces différents marchés. En France, l'office a ainsi financé des livrets publicitaires sur les fleurs, joints à des magazines de la presse féminine. En 2005, il a financé un programme de publicité à la télévision française (14 films d'une minute chacun).

Pour le bureau de l'office hollandais des fleurs en France, différentes cibles de consommation sont à considérer. Il y a ceux qui achètent pour eux et ceux qui achètent pour offrir lors d'occasions « obligatoires ». Les nouvelles générations de fleuristes ont une réflexion commerciale que n'avaient pas, ou moins, leurs prédécesseurs ; les ventes sur Internet se développent.

Tous les ans, des suggestions nouvelles sont faites en matière de styles de bouquets, pour renouveler les goûts et séduire les différentes catégories d'acheteurs. L'office apporte son concours aux grandes surfaces pour bien entretenir les produits offerts et bien les présenter.

Pour les fleuristes, des livraisons directes permettent de faire son choix auprès du camion, qui peut également approvisionner directement les boutiques dont le chauffeur a les clés. Le groupage des livraisons, le suivi de la qualité, la

⁵ Sources utilisées :

Entretien avec M. Jérónimus, directeur du bureau de l'office hollandais des fleurs en France ;
Étude déjà citée de Caroline Widehem et Alain Cadic ;
Visite à Flora Holland (voir annexe).

rapidité, la ponctualité de la livraison sont autant d'atouts qui expliquent ce succès.

Aux Pays-Bas, le développement de la production est adossé à des structures commerciales très efficaces. Il y a une spécialisation au niveau de la production et une spécialisation des fonctions. Face aux pressions de la concurrence en provenance des pays d'Amérique du Sud ou d'Afrique et l'absence de protection douanière européenne, les entreprises néerlandaises s'installent dans ces régions, au Kenya par exemple, où elles vendent ensuite leurs propres productions variétales et apportent leurs conseils.

Il existe une volonté de développement de tous, professionnels et pouvoirs publics ; le poids de l'horticulture ornementale dans l'agriculture, l'ancienneté de l'organisation coopérative et commerciale n'y sont pas étrangers. L'interprofession est très forte.

Le Productschap Tuinbouw est un organisme interprofessionnel horticole, créé en 1956, qui regroupe tous les secteurs de la filière. Les recettes proviennent d'une taxe parafiscale de 1 %.

Les dépenses de l'interprofession sont consacrées pour la moitié à la promotion, pour le quart à la recherche et pour un autre quart à la qualité et à l'environnement.

Le marché européen des produits de l'horticulture ornementale est considéré par les professionnels hollandais comme un marché en croissance (de l'ordre de 3 % par an pour les fleurs coupées, de 4 % pour les plantes en pots).

II - LA SITUATION DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE FRANÇAISE⁶

1. Principaux indicateurs de la production horticole française

- | |
|--|
| <p>Toutes productions ornementales confondues, elle représente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,0 % du nombre total d'exploitations agricoles ; - 3,6 % de la valeur des livraisons de l'agriculture ; - 6,0 % de la valeur des livraisons de produits végétaux ; - 13,8 % du nombre de salariés permanents (équivalents temps plein) de l'agriculture ; - 180 millions d'euros d'exportations ; - 1015 millions d'euros d'importations. |
|--|

⁶ Sources utilisées :
 Chiffres clés 2004 - Filière horticole 2004 - ONIFLHOR - rédaction : Claudine Emery, division horticole ; coordination : Michelle Charles, division promotion, communication ;
 Recensement 2001 de l'horticulture ornementale et des pépinières ;
 Agreste-Primeur n° 124, avril 2003 : « 21 000 hectares de fleurs et plantes » Catherine Chapelle, SCEES, bureau des statistiques végétales et forestières.

2. La production française en horticulture ornementale

2.1. Un processus de production particulier

L'horticulture offre un processus de production présentant des caractéristiques fortes par rapport à l'agriculture. Comme pour celle-ci on est sur une production du vivant, cyclique. Mais il s'agit d'une production par lots ou par parcelles comportant un ensemble de végétaux identiques. Il est difficile de faire germer des graines et d'obtenir des jeunes plantes qui soient homogènes pour que, derrière, la culture soit également homogène. La fragmentation du processus est à relever : on a des producteurs de jeunes plantes, de boutures, de produits semi-finis et des producteurs qui vont terminer la plante.

La production est très diversifiée. Au sein d'une même entreprise, spécialisée par exemple dans la production de cyclamens, les références commerciales sont très nombreuses en termes de diversité de variétés, de formes et de couleurs, une entreprise moyenne peut avoir jusqu'à mille références commerciales.

Le produit mis sur le marché est un produit vivant, fragile, périssable, pas stockable, saisonnier. La mise en production en pépinière se fait pour certains produits, plusieurs années avant que le produit soit vendable, ce qui ne facilite pas une adaptation rapide à la demande.

À l'exception des fleurs coupées et des jeunes plants, qui se transportent très bien, les autres produits horticoles sont des produits qui intéressent peu les transporteurs parce que le volume des camions est difficile à optimiser pour ce type de produits.

La production s'appuie sur de nombreuses activités annexes : l'industrie des substrats, celle des semences, celle des jeunes plants, l'industrie des contenants, celles des produits phytosanitaires. En ce qui concerne ces derniers, leur utilisation suppose que leur homologation obtenue pour une culture et contre un ravageur ait fait l'objet d'une extension d'homologation pour les autres cultures soumises à ce même problème. Les firmes productrices de phytosanitaires ne demandent souvent pas, pour des raisons économiques, d'extension pour des usages mineurs tels que ceux relatifs aux cultures ornementales.

2.2. Moins d'exploitations, des surfaces en progression

En 2004, l'Oniflor précise que le nombre d'entreprises du secteur marchand ayant la production horticole ornementale comme activité principale dépasse les 6 600, employant 31 270 personnes équivalent temps plein, dont plus de 19 300 salariés⁷. L'horticulture ornementale s'étend sur 22 000 ha, dont 2 400 ha sous serre.

⁷ Chiffres issus des résultats des audits régionaux AND/ONIFLHOR, dans Chiffres clés 2004 - Oniflor.

Le nombre d'exploitations horticoles et de pépinières (y compris de pépinières fruitières et forestières) a baissé de 29 % entre les deux recensements horticoles (1989 et 2001) ; il continue à baisser de près de 3 % par an et même de 4 % pour les fleurs coupées. En revanche, en termes de surface, l'accroissement a été de 5 % ; il concerne en particulier les surfaces sous serres.

Le nombre de producteurs de fleurs et de feuillages coupés a diminué de 44 % et les surfaces de 6 %.

Le tableau ci-après montre l'évolution du nombre d'exploitations et des surfaces utilisées.

Tableau 2 : Exploitations horticoles et de pépinières

	Exploitations			Superficies brutes (en ha)		
	1989	2001	Variation 1989-2001 (en %)	1989	2001	Variation 1989-2001 (en %)
Fleurs et feuilles coupées	5 736	3 219	- 44	2 674	2 515	- 6
Plantes en pots	6 393	4 878	- 24	1 564	1 772	+ 13
Plantes à massifs	6 096	4 786	- 21	906	1 069	+ 18
Plantes vivaces	1 895	2 413	+ 27	197	385	+ 95
Bulbes	391	300	- 23	664	1 289	+ 94
Boutures et jeunes plants horticoles	419	313	- 25	80	85	+ 6
Pépinières ornementales	4 756	3 325	- 30	9 869	10 617	+ 8
Pépinières fruitières	2 023	1 391	- 31	2 550	2 122	- 17
Pépinières forestières	850	532	- 37	2 039	1 547	- 24
ENSEMBLE (1)	15 222	10 782	- 29	20 304	21 246	+ 5
(1) - Différent du total des lignes, car exploitations et superficies peuvent produire plusieurs spécialités						

Source : Agreste - recensements de l'horticulture ornementale et des pépinières 1989 et 2001.

Entre 1989 et 2001, si l'on note une diminution générale importante du nombre d'exploitations, à l'exception des producteurs de plantes vivaces, en revanche les surfaces, sauf celles des fleurs et feuillages coupés, croissent plus ou moins fortement.

Selon l'Oniflor, cette diminution du nombre d'exploitations horticoles touche surtout les petits producteurs détaillants sans successeurs. La disparition des entreprises est due à plusieurs facteurs : la pression immobilière, qui est plus forte dans certains départements et en périphérie des villes, l'absence de successeurs, les difficultés pour les candidats repreneurs à trouver des financements, l'augmentation des coûts de production (coût de l'énergie, réduction du temps de travail en liaison avec les 35 heures...).

La réduction du nombre d'exploitations en Île-de-France ou en Provence-Côte d'Azur est liée à l'urbanisation alors qu'en Aquitaine ou en Bretagne-Pays de la Loire le développement d'entreprises de taille moyenne a compensé la réduction d'activité de plus petits producteurs.

L'Oniflor note également que l'abandon de la production ornementale peut se faire au profit d'une activité maraîchère ou de négoce.

La répartition du chiffre d'affaires horticole de 1 770 millions d'euros s'établit comme suit :

- plantes en pots et massifs (y compris jeunes plants) : 46 % ;
- plantes de pépinières (y compris jeunes plants, plantes vivaces et aromatiques) : 39 % ;
- fleurs coupées : 12 % ;
- autres, y compris bulbes : 4 %.

2.3. Des entreprises familiales et de petites dimensions

Dans leur étude, citée supra, Caroline Widehem et Alain Cadic indiquent⁸ que la superficie moyenne d'exploitation en fleurs coupées est de 4 800 m², celle en plantes en pot de 6 600 m², 2 300 m² pour la surface moyenne couverte. Cette dernière est de 1 ha pour les 20 % d'entreprises qui réalisent plus des trois quarts du chiffre d'affaires national des plantes en pot.

Près de la moitié des producteurs de plantes en pot qui ont des surfaces couvertes possèdent moins de 1 000 m² et 46 % des pépiniéristes ont une superficie inférieure à 1 ha.

Les surfaces qui progressent le plus sont, selon cette même étude, celles des serres chauffées et celles des grands tunnels froids.

Les entreprises individuelles sont largement majoritaires (69 %), suivies par les entreprises sociétaires (25 %) et les GAEC (6 %).

Les entreprises qui ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 1 520 000 € (2,7 %) représentent 34,1 % du chiffre d'affaires total du secteur. Les 37 % des entreprises qui ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 75 000 € ne représentent que 6,9 % du chiffre d'affaires total.

Les plus gros chiffres d'affaires sont générés par les entreprises spécialisées en jeunes plants, plantes en pots et par les pépinières.

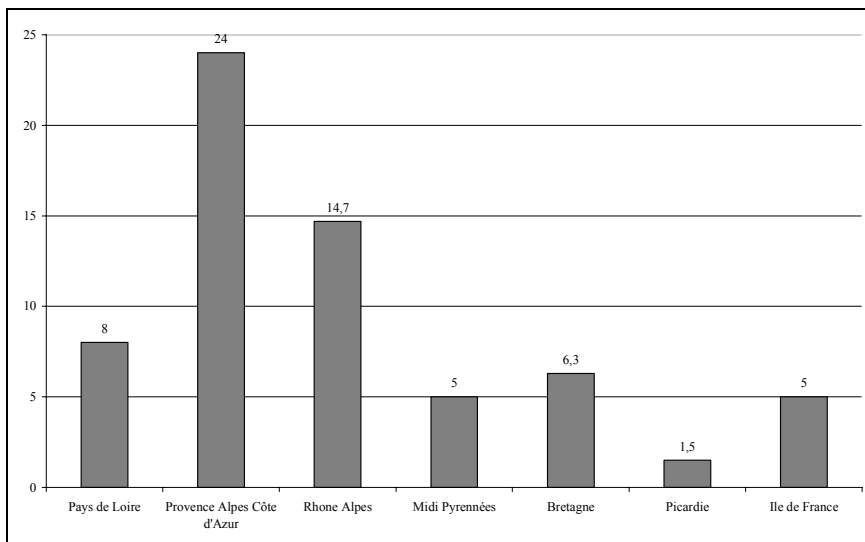
Les horticulteurs assurent souvent plusieurs types de production : plantes en pots, plantes à massifs, fleurs coupées, produits de pépinières. C'est ainsi que 40 % des producteurs de plantes en pots produisent également des plantes à massifs, 25 % vendent des fleurs coupées, 5 % des produits de pépinière. Parmi les pépiniéristes, 28,4 % réalisent un chiffre d'affaires en espaces verts. Les producteurs de fleurs coupées sont plus spécialisés.

⁸ À partir des chiffres utilisés de la base de données CANDI pour ONIFLHOR.

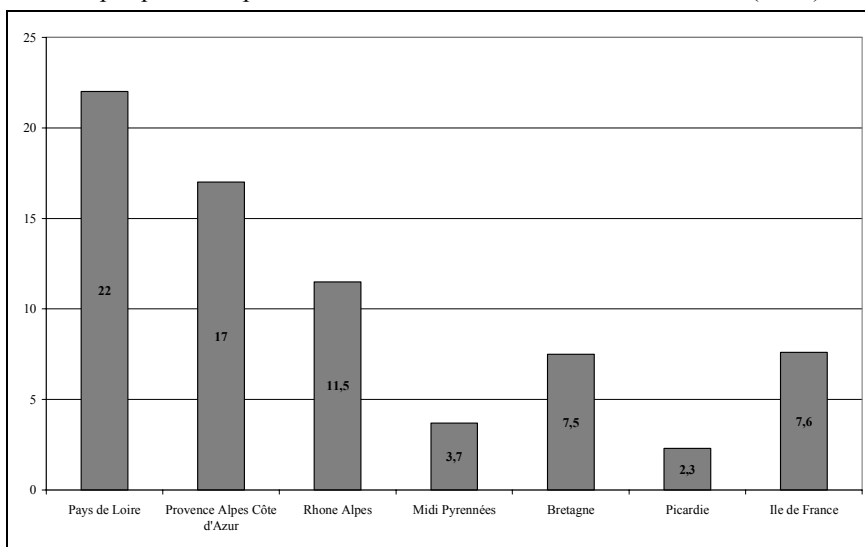
L'horticulteur peut également être agriculteur (c'est le cas de 25 % d'horticulteurs) ou avoir une activité commerciale déclarée (24 % des producteurs).

2.4. Répartition géographique de la production en France métropolitaine

Graphique 2 : Répartition des entreprises horticoles sur le territoire (en %)



Graphique 3 : Répartition du chiffre d'affaires horticole national (en %)



Source : travaux de Caroline Widehem

Si le nombre d'entreprises horticoles est le plus élevé dans la région Provence-Côte d'Azur, en revanche les Pays-de-la-Loire viennent au premier rang pour le chiffre d'affaires.

2.5. Répartition par types de produits

a) Les fleurs et feuillages coupés

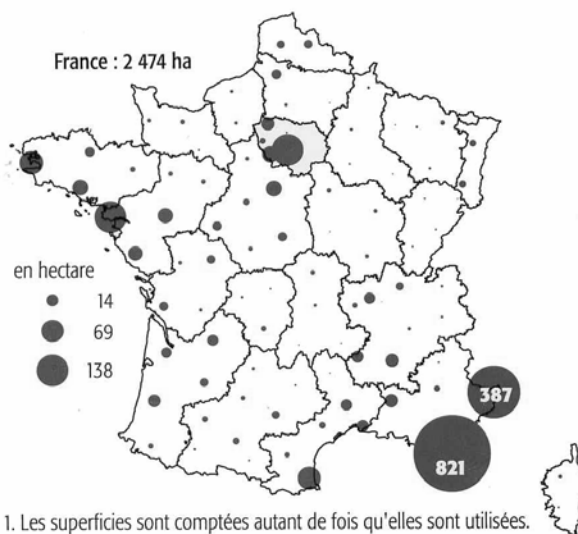
La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) est davantage spécialisée dans les fleurs et feuillages coupés, dont elle est le premier bassin de production avec la moitié des surfaces françaises. La gamme de produits regroupe : roses, œillets, lys, gerberas, pivoines qui sont en forte progression, et les spécificités méditerranéennes de production horticole (anémones, renoncules, grosses tulipes du Var).

L'essor de l'horticulture ornementale dans cette région résulte, à partir du milieu du XX^e siècle, de la reconversion des maraîchers après le gel catastrophique de l'hiver 1956 et de l'installation de nombreux agriculteurs rapatriés d'Algérie.

La chambre d'agriculture du Var relève la vétusté de l'outil de production pour une majorité d'exploitations de la région.

La SICA du marché aux fleurs d'Hyères et le marché d'intérêt national de Nice jouent un rôle important en matière de concentration de l'offre, mais elles ne drainent pas suffisamment de volumes pour répondre aux attentes du marché, notamment en période hivernale.

Carte 1 : Superficies développées ⁽¹⁾ en fleurs et feuillages coupés en 2001



Source : « Recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières 2001 » - Agreste n° 124, avril 2003.

Les fleurs coupées françaises sont soumises à une très importante concurrence internationale en provenance de pays ayant des conditions climatiques très favorables et des coûts de main-d'œuvre très faibles, mais également des Pays-Bas. Le plus souvent cultivées en zone urbanisée, elles sont soumises également à une forte pression foncière ; cela se vérifie plus particulièrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Île-de-France où les superficies ont reculé de 40 % entre les deux recensements.

Les surfaces consacrées aux fleurs coupées progressent dans les Pays-de-la-Loire et la Bretagne, ainsi que dans les Pyrénées-Orientales.

La rose est la fleur coupée la plus produite (sur quelque 300 ha de superficie développée). Les producteurs varois en produisent 40 %. Le muguet se classe, en surface, au troisième rang, juste après la tulipe, 90 % du muguet provient de la région nantaise. Les œillets sont issus, à 80 %, du Var et du littoral niçois.

Les feuillages coupés, implantés sur des terrains plus accidentés, gagnent en surface. On les trouve surtout sur la Côte d'Azur.

La production française de fleurs et de bouquets de lavande concerne une centaine de producteurs aux confins des départements de la Drôme, du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence.

b) Les bulbes

La production de bulbes, qui gagne en surface, est passée de 200 millions de bulbes en 1998 à plus de 500 millions en 2001. Le tiers des surfaces se trouve en Gironde, mais la production s'est surtout développée dans les Landes ; elle s'étend également dans le Finistère et se maintient dans le Maine-et-Loire. Des contrats sont passés avec des entreprises hollandaises.

c) Les plantes en pots

Les Pays-de-la-Loire sont la première région productrice pour les plantes en pots.

Les plantes en pots sont cultivées pour 20 % dans les Pays-de-la-Loire, 13 % en Provence-Côte d'Azur, 8 % en Alsace et en Rhône-Alpes. Parmi ces plantes, le pélargonium (appelé plus communément géranium) vient en tête, avant les chrysanthèmes. Viennent ensuite les cyclamens et les bégonias. La production de plantes vertes est en diminution, à la différence des plantes fleuries.

d) Les pépinières

L'on trouve des pépinières dans tous les départements. En 2001, les pépinières ornementales représentaient la moitié de la superficie totale des exploitations horticoles et de pépinières, soit 11 000 ha.

Le Maine-et-Loire est le premier département producteur ; on y dénombre plus de la moitié des rosiers français.

2.6. La production de l'Outre-mer français

a) DOM

Le recensement horticole de 2001 a dénombré 560 hectares consacrés à l'horticulture ornementale et aux pépinières, dont 460 hectares pour les cultures florales et 54 hectares de pépinières.

Le tableau ci-après en donne la répartition.

Tableau 3 : Exploitations horticoles

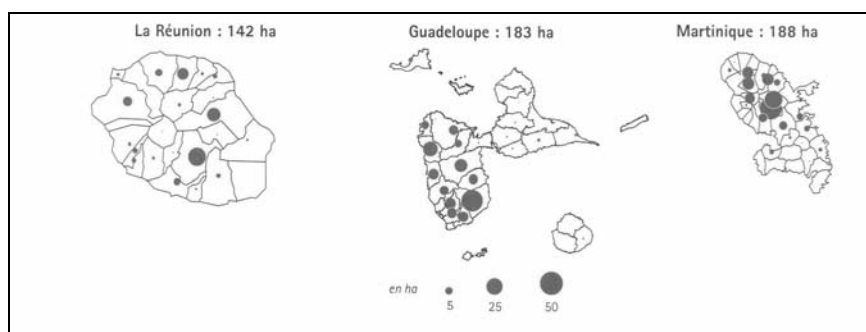
	Exploitations				Superficie en horticulture et pépinières ¹ (ha)			
	Fleurs	Pépinières	Jachères	Ensemble	Fleurs	Pépinières	Jachères	Ensemble
Guadeloupe	197	23	29	203	164	5	14	183
Martinique	268	14	10	273	166	17	5	188
Guyane	52	9	1	54	39	5	0	44
Réunion	254	47	41	261	91	27	24	142
Ensemble DOM	771	93	81	791	460	54	43	557

(1) - Superficie brute en culture principale, y compris jachères horticoles et pépinières

Source : recensement de l'horticulture ornementale et des pépinières, 2001. « Agreste cahiers » n° 4 – décembre 2003

Les cartes ci-après montrent la répartition territoriale de ces cultures.

Carte 2 : Superficie horticole par commune en 2001



Source : « Agreste Cahiers » n° 4 - Décembre 2003

Les superficies horticoles moyennes varient de 54 ares à la Réunion, à 90 ares à la Guadeloupe.

Les principales productions concernent les fleurs coupées. La Réunion produit essentiellement des marguerites, reines-marguerites, roses et œillets ; la Guadeloupe, des alpinias, héliconias et des anthuriums ; la Martinique, des anthuriums, alpinias, héliconias et des roses.

La chambre d'agriculture de Guadeloupe souligne l'accroissement du pourcentage des exploitations horticoles pratiquant d'autres cultures (bananes, cultures maraîchères et/ou élevage). Les fleurs tropicales sont vendues pour 70 à 80 % hors de la Guadeloupe. Elles sont vendues aux grossistes, mais aussi, comme dans les autres départements d'Outre-mer, par Chronopost ou directement aux touristes de passage. Malgré une excellente qualité, elles sont concurrencées par celles produites au Cameroun ou en Côte d'Ivoire, à des prix plus attractifs.

Certaines exploitations complètent leur activité par des structures d'accueil (gîtes, tables d'hôtes).

L'horticulture représentait, en 2001, pour l'ensemble des DOM, 2 300 emplois (1 364 équivalents temps plein soit 3 % de la main-d'œuvre agricole totale). La moitié de ces emplois sont occupés par les chefs d'exploitation et leur famille, 30 % par des salariés permanents et 20 % par des saisonniers.

b) La Polynésie

La Polynésie produit des « tiare Tahiti » (*gardenia tahitensis*), des oiseaux de paradis, des alpinias. Sont également produits, des anthuriums, des orchidées, sous serres, et par ailleurs des roses, des œillets, des chrysanthèmes et des lys.

*
* *

Le coût du transport est un handicap pour l'horticulture d'Outre-mer, surtout pour les fleurs les plus lourdes comme par exemple les héliconias.

c) La Nouvelle-Calédonie⁹

Une enquête horticole, réalisée en 2004 par la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR), a recensé 168 exploitations dans le domaine de la production en horticulture ornementale répondant au seuil minimal d'enquête¹⁰, qui est très modeste. Sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, il existe de très nombreuses toutes petites unités de production qui sont une source de revenus d'appoint pour les familles ; 90 % des exploitations agricoles génèrent à peine le cinquième du chiffre d'affaires.

La province Sud compte deux fois plus de producteurs que la province Nord et utilise une superficie vingt fois supérieure. Les plus grosses structures se trouvent dans le grand Nouméa ; elles représentent 94 % des ventes.

⁹ Source : « *L'agriculture calédonienne de 1994 à 2003* ». DAVAR/SESER.

¹⁰ Au moins un are consacré à la production ornementale, dont une partie au moins est destinée à la vente.

La commercialisation des fleurs coupées est très largement dominée par les roses, qui représentent près de la moitié des tiges vendues. Roses, gerberas et anthuriums représentent 87 % de la valeur des fleurs coupées. Sont également commercialisés : héliconias, orchidées, tournesols, strelitzias, muguet...

646 000 plantes en pots ont été vendues en 2003 ; les plantes à massifs en représentent 65 %.

En valeur, les palmiers et les cycas représentent 43,1 % du marché des plantes ornementales, suivis par les plantes à massif et les potées fleuries, puis par les arbres, arbustes et lianes à fleurs.

L'horticulture ornementale emploie 333 personnes à temps plein ou partiel (équivalent à 248 UTA), dont 16 % ayant une formation qualifiante en production végétale.

Les importations horticoles sont constituées, en valeur, pour moitié de fleurs coupées et pour moitié de matériel végétal (bulbes, plants, arbres et arbustes).

La DAVAR souligne, bien que les données disponibles soient parfois sujettes à caution, une forte progression de la commercialisation des produits horticoles locaux et importés.

En 2003, le marché des produits de l'horticulture ornementale était couvert à 88 % par la production locale, alors qu'il ne l'était qu'aux deux tiers en 1994.

3. Une activité ayant des besoins en capitaux et utilisatrice de main-d'œuvre

Comme l'indique l'Oniflor, dans les chiffres clés 2004, il faut 0,8 € d'investissement pour générer 0,15 € de valeur, contre 0,5 € en agriculture. Les serres représentent un investissement lourd variant de 46 € par m² à 168 € selon le type de serre, l'équipement et le type de cultures. Ce coût indicatif inclut la serre, le chauffage, la régulation automatique aérienne et, au sol, le matériel d'occultation et de photosynthèse, les tablettes mobiles... Dans le compte de résultats, le poids du capital pour une entreprise en développement peut atteindre 30 % du chiffre d'affaires.

La production de plantes sous abri (chauffé ou hors gel) exige des investissements lourds. Une serre de 5 000 m² revient, sans être trop ambitieux, comme l'a souligné M. Colson, directeur de l'Institut national horticole, lors de son audition par la section de l'agriculture et de l'alimentation, entre 400 000 et 750 000 €. Les serres sont présentes dans plus des trois-quarts des exploitations, elles sont surtout utilisées pour la production de fleurs et de plantes, peu pour les plants de pépinières. Elles sont anciennes. Seule la moitié des surfaces de serres sont chauffées (au gaz, au fuel domestique ou au propane). La forte hausse du coût de l'énergie enregistrée depuis quelque temps se répercute sur les coûts de production et peut même conduire à exclure certaines productions.

Des techniques de pointe sont utilisées par l'horticulture ornementale : multiplication in vitro, régulation informatisée de l'atmosphère par de l'irrigation, recyclage de l'eau, robotisation.

Le secteur horticole emploie un peu plus de 31 000 équivalents temps pleins.

L'exploitation horticole ornementale emploie, en moyenne, 4,7 UTA contre un peu plus de 4,0 UTA¹¹ en maraîchage et 2,4 pour les exploitations de grandes cultures¹².

Le nombre moyen d'équivalents temps plein varie en fonction du type d'entreprise : 2,6 ETP pour les producteurs-détaillants à 11,8 pour les entreprises qui vendent à la grande distribution.

Selon l'étude conduite pour la Commission paritaire d'orientation (CPNO) du Fonds d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (FAFSEA), 72 % des salariés sont sous contrat à durée déterminée, très peu sont cadres. Ce sont des salariés jeunes, les trois quarts ont moins de 40 ans.

La forte saisonnalité de la production requiert l'emploi d'une main-d'œuvre saisonnière peu qualifiée importante, qu'il faut encadrer. Les productions sont, pour la majorité, dépendantes des saisons ; elles se chevauchent avec les périodes de vente.

La spécialisation par production a entraîné, dans certains cas, un appauvrissement du contenu du travail des personnels avec une diversité des tâches réduite. Le type d'emploi varie aussi en fonction du type d'entreprise. La toute petite entreprise familiale se caractérise par des emplois polyvalents, les emplois sont plus spécialisés dans les PME, plus structurées, où l'on trouve des emplois d'encadrement.

Les exigences de plus en plus grandes des clients et le raccourcissement des délais de commande ont conduit à accorder une importance accrue à la fonction logistique.

La mise en place des 35 heures, pour les salariés permanents, a parfois conduit les entreprises à faire évoluer leur organisation.

Une difficulté de recrutement de main-d'œuvre qualifiée est soulignée par le FASFEA.

4. Une mise en marché de la production française diversifiée

Les produits mis sur le marché sont des produits de consommation finale ; il en résulte une très forte proximité entre le producteur et le consommateur, ce qui n'est pas vrai en agriculture, sauf pour la vente directe, où les produits de l'agriculture sont, pour la plus grande part, transformés par les industries agroalimentaires. Pour le producteur, il faudrait pouvoir tenir compte des désirs

¹¹ UTA : Unité-travail-année.

¹² Source : Agreste Graph Agri - 2005, « *L'agriculture, la forêt et les industries agroalimentaires* ».

du consommateur pour la mise en production, mais celle-ci a lieu quelquefois plusieurs années avant que le produit soit vendable.

Ce sont des produits vivants, fragiles, périssables, non stockables, saisonniers. Ce qui n'est pas vendu est jeté. Ils sont, par ailleurs, difficiles et coûteux à transporter, comme cela a été souligné, à l'exception des fleurs coupées qui se transportent facilement.

L'offre française varie au cours de l'année ; elle est dispersée et atomisée face à une offre internationale très concentrée, régulière et très concurrentielle.

En ce qui concerne la mise en marché, l'on trouve une superposition de modes de mise en marché, de la vente directe à la vente à l'exportation, en passant par la vente aux grossistes, aux jardinerie, aux centrales d'achat...

4.1. Les différents segments du marché¹³

Une typologie des entreprises de production a été établie par l'Oniflor, à partir d'une réflexion de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (FNPHP). Les entreprises sont classées en 5 catégories selon qu'elles réalisent plus de 60 % de leur chiffre d'affaires dans le segment de marché considéré. Sont ainsi distingués :

- Les producteurs détaillants dont le point fort est de s'adapter à la demande mais qui manquent de coordination entre eux ;

En moyenne, sur l'ensemble des régions plus de la moitié des producteurs (55,5 %) sont des détaillants qui ne représentent que 23 % du chiffre d'affaires, ce qui est toutefois loin d'être négligeable. La vente directe est peu développée en Pays-de-la-Loire.

Le producteur détaillant est celui qui vend plus de la moitié de sa production au détail. Lors du 61^{ème} congrès de la FNPHP, en juin 2005, le président de la fédération de l'époque, M. Michel Gourdain, soulignait que si « les producteurs détaillants s'en sortent mieux, c'est bien que, pour l'instant, ils répondent mieux aux attentes des consommateurs ».

- Les producteurs qui vendent à la distribution spécialisée (fleuristes, jardinerie, grainetiers...) qui ont une bonne implantation régionale, ont des contacts avec leurs clients, répartissent les risques sur plusieurs marchés, ont une capacité pour répondre à la demande mais ont des difficultés à rester concurrentiels sur un marché très compétitif ;

Les entreprises qui réalisent plus de 60 % de leur chiffre d'affaires avec la distribution spécialisée représentent 15 % des producteurs et 35 % du chiffre d'affaires. La situation est très variable d'une région à l'autre et même au sein d'une région, c'est ainsi que dans le Maine-et-Loire beaucoup de producteurs vendent à la distribution spécialisée (fleuristes, jardinerie), alors qu'en Mayenne les producteurs-détaillants sont plus nombreux.

¹³ L'horticulture ornementale - chiffres clés 2004 - Oniflor, déjà cité.

- Les producteurs qui vendent aux grossistes. Ce segment de marché, on l'a vu, concerne plus particulièrement les fleurs coupées. Selon l'Oniflor la part des importations dans leur approvisionnement a tendance à augmenter ;

La vente aux grossistes est faite par 15,2 % des entreprises ; elle représente 12,5 % du chiffre d'affaires. Elle est très importante en PACA, tant en nombre d'entreprises concernées qu'en chiffre d'affaires, en raison de l'importance des fleurs coupées. En revanche, elle est très peu développée en Bretagne. La fonction de grossiste peut s'exercer sur ou hors marché de gros. L'INSEE recensait, en 2003, 870 grossistes en fleurs et en plantes (dont c'était l'activité principale).

Il existe 16 marchés de gros dont le chiffre d'affaires a été de 539 millions d'euros en 2004 (224 millions d'euros pour Rungis, celui de Nice venant ensuite avec 73 millions d'euros puis celui de Bordeaux). Les négociations se font de gré à gré à l'exception du marché aux fleurs d'Hyères où elles se font aussi au cadran. Ce chiffre est à comparer avec celui, bien supérieur, des veilingen hollandais.

À côté de ces marchés se sont développées des structures de première mise en marché (« *cash and carry* » ...).

Les gros opérateurs ont des difficultés à trouver des quantités importantes et homogènes, une régularité et une variété des apports.

- Les producteurs qui vendent aux entreprises de paysage et aux collectivités. Ils n'auraient pas toujours la taille suffisante ni les possibilités de se mettre en groupements d'entreprises pour répondre aux appels d'offres ;

C'est en Île-de-France et en Rhône-Alpes que la part des ventes aux entreprises du paysage et/ou aux collectivités est la plus importante (avec 19% du chiffre d'affaires régional). Il s'agit essentiellement d'entreprises productrices de jeunes plants et/ou de plantes semi-finies dont certaines sont des entreprises à dimension nationale.

- Les producteurs qui vendent à d'autres producteurs. Ce sont des entreprises de dimension nationale ayant une bonne notoriété qui doivent affronter la concurrence internationale de grands groupes ;

La vente aux producteurs atteint 25% en Poitou-Charentes, région spécialisée dans la production de jeunes plants.

- Les producteurs qui vendent à la distribution non spécialisée. Ce sont des entreprises employeuses de main-d'œuvre, de type industriel. La grande distribution a besoin de volumes importants et homogènes de fleurs, à des prix attractifs.

4.2. Des débouchés de proximité et une offre atomisée

Les débouchés sont essentiellement des débouchés de proximité ou régionaux. Plus des deux tiers des ventes se font dans un rayon de 200 km et moins de 6% sont des ventes vers les autres pays de l'Union européenne ou des exportations. Cette prépondérance du marché de proximité présente des atouts. Deux cents kilomètres, c'est le rayon d'action d'un camion pour pouvoir livrer dans la journée, cela ne garantit pas un fret de retour. Mais cela peut aussi limiter les possibilités de vente.

La production horticole ornementale française est atomisée et dispersée ; les coopératives et les groupements de producteurs ne représentent que 12 % du chiffre d'affaires en production nationale, ce qui ne favorise pas une bonne connaissance de l'offre, ni n'est propice à la vente sur les marchés internationaux ou à l'approvisionnement des centrales d'achat.

Aujourd'hui 30 % des fleurs coupées et 60 % des plantes en pot sont vendues en grande distribution, spécialisée ou non, en Europe occidentale. Des entreprises de taille moyenne ont du mal à se positionner sur ce type de marché. De la même façon, nos plus grandes entreprises éprouvent des difficultés pour répondre aux appels d'offre nationaux et internationaux dans le marché du paysage et des collectivités.

À côté de producteurs détaillants alimentant des marchés de proximité, une offre regroupée devrait permettre d'affronter ces autres marchés, qui requièrent une plus grande capacité d'intervention.

4.3. Une interprofession renaissante

En 1994, il y a eu un éclatement de l'interprofession, en liaison avec la disparition du Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH) et de l'Association nationale interprofessionnelle de l'horticulture (Anihort).

L'Association française pour la valorisation des produits et des métiers de l'horticulture et du paysage, Val'Hor, dont l'arrêté d'extension est paru au Journal officiel du 12 mai 2005, doit permettre de renouveler l'image du végétal, grâce à des campagnes de communication, de faire la promotion des métiers de l'horticulture et du paysage auprès des jeunes, de favoriser la recherche/développement source d'innovation et de progrès, d'avoir une action auprès des différentes instances régionales, nationales et européennes.

L'interprofession comprend trois collèges : la production (horticulteurs, pépiniéristes), la commercialisation (fleuristes, jardinerie, graineterie, grossistes...), le paysage (entrepreneurs du paysage).

Elle devrait favoriser une réflexion collective de la filière pour des actions communes, source de dynamisme et de développement.

Val'Hor va disposer de moyens mutualisés en provenance des entreprises qui auront à s'acquitter d'une cotisation forfaitaire de 100 à 150 euros HT, suivant la taille. Le premier appel des cotisations est en cours.

III - LES DÉBOUCHÉS DES PRODUITS DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

Le marché se répartit entre les particuliers, les entreprises et les collectivités, seul celui des particuliers est connu de façon précise.

1. Les achats de fleurs et de plantes par les particuliers

Les achats de produits horticoles représentent environ 0,5 % de la consommation finale des ménages, montant équivalent à celui des articles de bijouterie-joaillerie.

Les achats des particuliers sont suivis au travers d'un panel Oniflor/TNS/Sofrès.

En 2004, les particuliers ont acheté pour 2 580 millions d'euros de végétaux d'ornement dont :

- fleurs et plantes : 1 834 millions d'euros
- végétaux d'extérieur : 746 millions d'euros

La consommation moyenne s'établit à 38,4 € par individu pour les fleurs et plantes, à 30 € par ménage pour les végétaux d'extérieur.

1.1. Les achats de végétaux d'intérieur

En 2004, 185,7 millions d'entités (1 plante, 1 bouquet, 1 botte, 1 composition...) ont été achetées pour un montant total de 1 834 millions d'euros, montant inférieur à ceux des années 1999 à 2002, mais supérieur de 9,9 % par rapport à celui de 2003.

Tableau 4 : Évolution du marché de 2001 à 2004 (en volume et en valeur)

	Entités (milliers)				Sommes dépensées (millions d'euros)			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Plantes fleuries	80 685	75 265	72 926	87 200	606,6	615	570	645,6
Plantes vertes	5 440	5 319	5 101	5 800	55,6	61	52	59,2
Coupes ou bacs	6 413	6 909	5 712	5 100	145,6	156	135	120,8
Sous-total 1	92 538	87 493	83 739	98 100	807,8	832	757	825,6
Fleurs coupées achetées à la pièce	16 777	15 713	12 626	15 100	236,9	239	190	225,9
Fleurs coupées en bottes	69 525	61 064	52 754	62 000	436,9	431	388	445,8
Sous-total 2	86 302	76 777	65 380	77 100	673,8	670	578	671,7
Compositions florales 3	8 728	7 989	7 536	9 800	376,2	355	319	320,3
Total fleurs coupées 4 (2+3)	95 030	84 766	72 916	86 900	1 050,10	1 025	897	992
Bonsaïs 5	442	260	384	300	5,6	5	4	6,1
Fleurs séchées 6	833	811	472	400	15,6	16	9	7,9
Total général 1+4+5+6	188 843	173 329	157 511	185 700	1 879,10	1 879	1 667	1 833,60

Source : panel consommateur Onhiflor/TNS Sofrès

Les fleurs coupées et les plantes fleuries, avec chacune plus du tiers de dépenses, ont la préférence des acheteurs. Le palmarès des principales fleurs coupées, achetées par les consommateurs français, classe les roses en premier, plus de la moitié du nombre d'achats, les lys venant en deuxième position (9,5 %) devant les tulipes (8 %), les œillets (6 %) et les gerberas.

Soixante-deux millions de bottes toutes préparées ont été achetées en 2004, nombre en augmentation par rapport aux années 2002 et 2003, mais en baisse par rapport à la période 1999-2001. La progression des achats et des dépenses concerne surtout les bottes composées de plusieurs espèces ; 23,3 millions de bottes ont été achetées en 2004.

L'année 2004 est la meilleure année pour les achats de plantes fleuries depuis 1999. C'est également une année de reprise de l'achat de plantes vertes.

Les achats de coupes et de bacs de plantes sont en diminution constante depuis 1999. Il est à souligner que la TVA, qui est à taux réduit (5,5 %) pour les fleurs et plantes, est de 19,6 % pour certaines compositions florales associant d'autres éléments de décoration.

Bonsaïs et fleurs séchées représentent les autres produits achetés.

a) Les lieux d'achat

Tableau 5 : Évolution du poids des différents lieux d'achat (en % des volumes)

	2001	2002	2003	2004
Fleuristes en boutique	34,7	36,1	36,0	35,9
Grainetiers	1,7	1,7	1,6	1,4
Détaillants de marché	16,5	15,2	14,1	12,6
Jardineries garden centers	9,2	8,4	9,6	11,0
Hyper, super et grands magasins + jardinerie d'hyper	28,0	27,3	27,4	27,5
Horticulteurs	6,6	7,4	7,6	7,3
GSB	1,4	1,6	1,7	1,6
Autres lieux	2,0	2,3	2,0	2,7

Source : panel consommateurs Oniflor/TNS Sofrès

Plantes en pots et fleurs coupées sont achetées, pour près de 36 % chez les fleuristes, pour 28% dans les hyper et supermarchés, grands magasins et jardinerie d'hypermarchés, pour 12,6 % sur les marchés et pour 11 % dans les jardinerie de garden centers.

Entre 2001 et 2004, la part, en volume, des détaillants de marché, diminue régulièrement, passant de 16,5 à 12,6 %.

Si l'on considère les sommes dépensées par les particuliers pour l'achat de végétaux d'intérieur, la part des fleuristes en boutique est de 54,4 %, celle des supermarchés et grands magasins de 16,5 %, celle des marchés 7,9 %.

En 2003, près de 14 000 entreprises ont déclaré une activité de fleuriste à la caisse interprofessionnelle de retraites complémentaires, 54 % n'ayant pas d'employés.

L'on assiste à un développement des boutiques en franchise. En 2003, sont dénombrées une demi-douzaine d'enseignes représentant 3 % du nombre total de boutiques et un peu plus de 20 % du chiffre de vente hors taxe des fleuristes.

b) Destination des achats

Selon le panel TNS/Sofrès, 53,3 % des sommes dépensées concernent des achats de fleurs ou de plantes pour offrir, 30,5 % pour le cimetière et 16,2 % pour soi.

De 1999 et 2004, aucune évolution notable n'est enregistrée dans cette répartition en valeur.

C'est le mois d'octobre qui enregistre les quantités achetées les plus importantes avec 18,9 % des 185,8 millions d'entités achetées, en liaison avec la Toussaint, la France est l'un des rares pays avec des cimetières aux tombes très fleuries. Se classent ensuite le mois de décembre (11 %), puis les mois de février, mars, avril et mai.

Les mois les plus creux sont juillet et août, période de vacances estivales et de chaleur, peu favorable à une bonne conservation des fleurs coupées.

1.2. Les achats de végétaux d'extérieur

En 2004, les végétaux d'extérieur représentent 29 %, en valeur, du total des achats des ménages en produits de l'horticulture ornementale. Ils en représentaient 21 % en 1989.

En 2004, les Français ont acheté 503 millions d'entités pour un montant de 707,8 millions d'euros (si l'on exclut les arbres fruitiers qui figurent dans les résultats du panel consommateur Oniflor TNS/Sofrès).

Cette catégorie de végétaux regroupe les bulbes, les rosiers, les plantes vivaces et à massifs, les conifères, arbres et arbustes d'ornement.

Le tableau ci-après montre la répartition des dépenses selon les catégories de végétaux achetés.

Tableau 6 : Évolution des dépenses en végétaux d'extérieur (sommes dépensées en millions d'euros TTC)

	2001	2001	2002	2003	2004
Bulbes	56	61	63	61,4	65,6
Rosiers	60	61	78	64	56,2
Autres plantes (dont graines de fleurs et de gazon)	23	31	34	34,2	38,6
Arbres fruitiers 1	49	57	53	53,4	45,3
Arbustes fruitiers à petits fruits 2	12	11	14	13,7	14,6
Sous total 1+2	61	58	67	67,1	59,9
Conifères 3	51	36	34	36,7	28,0
Autres arbres/arbustes d'ornement 4	155	165	184	178,5	196,0
Sous total 3+4	206	201	218	215,2	224,0
Plantes à massifs en plant 5	224	216	257	275,4	224,2
Plantes vivaces 6	53	39	66	45,5	79,2
Sous total 5+6	277	255	323	320,9	303,4
Total général	683	667	783	763,1	747,7

Source : « Panel consommateur » Oniflor/TNS Sofrès

En 2004, les plantes à massifs et les plantes vivaces ont représenté 40,6 % des sommes dépensées, les arbres et arbustes d'ornement 26,2 %, les bulbes 8,8 %, les rosiers 7,5 %, les conifères 3,8 %

70 % du nombre des achats effectués concernaient les jardins (12 millions de ménages français ont un jardin), 27 % les balcons et terrasses et un peu plus de 3 % les cimetières (66,2 %, 29,2 % et 4,6 % en valeur).

Ces achats sont effectués, pour plus de la moitié des dépenses annuelles, au cours des mois de mars, avril et mai, les mois d'octobre et de novembre venant tout de suite après. Ils sont influencés par les conditions météorologiques qui peuvent conduire à des invendus ou au contraire à des demandes non satisfaites.

Les végétaux d'extérieur sont achetés pour 30,9 % des sommes dépensées dans les jardineries et *garden centers*, pour 26,3 % chez les pépiniéristes et horticulteurs, pour 11,3 % dans les super, hypermarchés et grands magasins, le reste se répartissant entre la vente par correspondance, les marchés et foires, les grandes surfaces de bricolage, les fleuristes en boutique, les graineteries.

1.3. Les achats de fleurs et de plantes en concurrence avec d'autres produits

L'achat de fleurs n'est pas un achat prioritaire ; par ailleurs, il entre en concurrence avec d'autres achats à l'occasion d'événements familiaux ou amicaux.

L'Oniflor suit l'évolution des achats de fleurs et/ou de plantes au travers d'un panel TNS/Sofrès consommateurs et ce, depuis de nombreuses années. Ce suivi démontre une certaine désaffection pour les fleurs coupées et, dans une moindre mesure, pour les plantes en pot.

En 2002, 61 % de la population française de 15 ans et plus, soit 29 millions d'individus, ont acheté, au moins une fois dans l'année, des fleurs et/ou des plantes.

La part des petits acheteurs (80 %) reste stable, avec une progression du nombre d'acheteurs ayant réalisé moins de quatre achats dans l'année au détriment de celle des acheteurs ayant effectué entre 4 et 6 achats.

La part des moyens et gros acheteurs reste stable :

- 16 % réalisent entre 7 et 15 actes d'achat ;
- 4 % réalisent plus de 16 actes d'achat.

Les gros acheteurs achètent souvent ; ils peuvent dépenser peu ou beaucoup.

L'Oniflor relève, depuis quelques années, un recul du nombre d'acheteurs.

Un sondage auprès d'acheteurs et de non acheteurs de fleurs coupées et de plantes fleuries a été fait, par téléphone, les 27 et 28 janvier 2004, avant la Saint-Valentin, pour connaître les raisons de non achat et les produits de substitution à l'achat de fleurs.

Les résultats de ce sondage montrent que plus de 80 % des acheteurs achètent, de temps en temps ou rarement, des fleurs coupées ou des plantes en pot, que ce soit pour soi ou pour offrir.

Tableau 7 : Fréquence des achats de fleurs coupées et plantes en pot

	Fleurs coupées	Plantes en pot
Souvent	16	10,9
De temps en temps	59	54,6
Rarement	25	34,5
Total acheteurs	100 %	100%

Source : sondage TNS/Sofrès pour Oniflor 27/28 janvier 2004

Les acheteurs de fleurs coupées achètent plutôt des bottes toutes préparées, pour eux, et des bottes ou des fleurs à la pièce pour offrir.

Tableau 8 : Répartition des achats de fleurs

	Pour soi	Pour offrir
Des bottes toutes préparées de fleurs coupées	38,6	24,8
Des fleurs coupées à la pièce	13,8	30,6
Les deux	22,9	39,3
Aucun des deux	24,7	5,3
Total acheteurs de fleurs coupées	100 %	100 %

Source : sondage TNS/Sofrès pour Oniflor 27/28 janvier 2004

Parmi les raisons de la baisse de fréquence d'achat, les acheteurs de fleurs coupées indiquent spontanément, par ordre d'importance :

- la préférence pour un autre produit à offrir ;
- le prix de plus en plus élevé ;
- l'absence de chez soi, plus fréquente.

La raison principale pour expliquer le non achat de fleurs ou de plantes fleuries est la possession de ces végétaux dans son jardin (26 % pour les non acheteurs de fleurs coupées, 21 % pour les non acheteurs de plantes en pot).

Les autres raisons mentionnées qui arrivent en tête sont :

- le manque d'occasion d'en offrir ; cela est surtout vrai pour les fleurs coupées ;
- le désintérêt pour les fleurs ;
- la préférence pour offrir autre chose.

Les opinions sur les fleurs coupées et sur les plantes fleuries qui se dégagent de ce sondage, à partir cette fois des questions posées, sont, selon l'Oniflor, les suivantes :

- les trois-quarts des interviewés sont d'accord avec l'affirmation « vous préférez consacrer votre argent à autre chose qu'à l'achat de fleurs-plantes fleuries ». Cette affirmation remporte encore plus d'adhésion de la part des jeunes de 15 à 34 ans ;

- plus de 66 % des répondants estiment que les fleurs sont chères, ce pourcentage monte à 82 % dans l'Ouest.

En revanche, seulement 44 % des personnes interrogées considèrent que le prix des plantes fleuries est élevé (le pourcentage est un peu plus élevé pour les non acheteurs) ;

- les acheteurs de plantes fleuries sont 47 % à être d'accord avec l'affirmation « l'entretien des plantes fleuries est contraignant, il faut les arroser souvent ». Ce pourcentage monte à 69 % pour les non acheteurs ;
- 64 % (79 % chez les acheteurs de plantes fleuries) sont d'accord avec l'affirmation « les plantes fleuries à la Toussaint, c'est une tradition qu'il faut perpétuer ».

Parmi les acheteurs de fleurs coupées, 57 % considèrent « qu'un bouquet de fleurs est indispensable chez soi » (33 % chez les non acheteurs).

Le sondage effectué pour l'Oniflor révèle que lors des visites à des amis ou à de la famille, les cadeaux les plus fréquemment offerts sont soit une bouteille de vin ou de champagne (39 %), soit le dessert (38 %). Les fleurs arrivent en troisième position (21 %), les plantes fleuries en sixième position (10 %).

À la question posée « lorsque vous êtes invité dans votre famille ou chez des amis et que vous avez un cadeau à faire, qu'offrez-vous ? », sont données les réponses ci-après.

Tableau 9 : Réponses au sondage TNS/Sofrès (en %)

Acheteurs et non acheteurs de fleurs coupées	Acheteurs de fleurs coupées (151)	Non acheteurs de fleurs coupées (352)	Total (503)
Du vin ou du champagne	25,1	47,3	40,7
Des chocolats	5,0	22,1	17
Des fleurs	51,4	2,2	17
Une plante fleurie	16,1	9,4	11,4
Des livres ou des disques	6,6	9,9	8,9
Des articles de décoration ou des bibelots	8,1	14,9	12,9
Vous apportez le dessert	28,8	39,3	36,2
Cadeaux faits maison (broderie, confiture ...)	0,5	0,5	0,5

Source : sondage TNS/Sofrès pour Oniflor 27/28 Janvier 2004

*
* *

Les achats de fleurs coupées et de plantes fleuries sont considérés comme des achats non prioritaires, donc sensibles aux prix et fonction des revenus ; ils sont en concurrence avec d'autres achats pour offrir (vin, chocolat, dessert...) et d'autres types de dépenses (loisirs, téléphone...).

La consommation des particuliers n'est pas le seul débouché aux productions de l'horticulture ornementale. Sont également consommateurs : les entreprises et les collectivités locales.

2. Les collectivités locales : un marché pour la filière horticole ornementale

Au cours des trente ou quarante dernières années, l'image de la France a beaucoup changé en raison du très gros effort fait en matière de fleurissement des villes et des villages qui, à certaines périodes de l'année, offrent de véritables chefs-d'œuvre floraux.

2.1. Villes et villages fleuris

Un concours des villes et des villages fleuris a été créé en 1959, à l'initiative d'un commissaire général du tourisme. Au départ, six cents communes s'y sont inscrites ; elles sont aujourd'hui douze mille, le tiers des communes françaises. C'est dire toute l'importance accordée au fleurissement par les collectivités.

Comme le précise le règlement du concours, organisé par le Conseil national des villes et villages fleuris avec les régions et les départements, ce concours « est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement, du cadre de vie et de l'accueil ».

Si le décor floral a toute son importance, une charte de qualité doit également être prise en compte. Elle concerne la propreté de la commune, les questions d'environnement (état de la voirie, corbeilles à papier, bancs dans les squares, gestion des déchets notamment des déchets verts...). Pour une note globale de 100 points, 55 points concernent le fleurissement, les espaces verts, la qualité des arbres dans la ville, l'importance du patrimoine arboré, 45 points concernent les critères environnementaux.

En 2004, un label a été attribué à 2 598 villes ou villages qui ont ainsi le droit de placer à l'entrée de leur territoire un panneau « ville fleurie » ou « village fleuri » qui comporte une à quatre fleurs rouges selon le classement obtenu ; 187 communes ont obtenu les quatre fleurs.

Dans les départements d'Outre-mer, la Réunion a un concours régional très actif ; il y a des villes bien labellisées. En Martinique et en Guadeloupe, il y a un concours local. En revanche, la Guyane, qui a un territoire très vaste, n'arrive pas à organiser un concours de fleurissement.

Les maires sont très attachés au label « villes et villages fleuris ». C'est un thème consensuel, important en matière d'image et donc de communication. Il est plus agréable de vivre dans une ville où il y a des espaces verts de qualité, des jardins publics fleuris, des massifs débordant de fleurs.

Les jurys régionaux et le jury national veillent, comme l'a souligné Mme Schirm, directrice du Comité national des villes et des villages fleuris, lors de son audition par la section de l'agriculture et de l'alimentation, à visiter les quartiers les moins favorisés, car une commune fleurie doit l'être pour tout le monde. Les habitants de ces quartiers se sentent valorisés par les fleurs qu'on y installe, par les efforts faits.

Le fleurissement est parfois jugé trop concentré sur une période courte. Le climat, le cycle végétatif rendent plus difficile et plus coûteux un fleurissement des quatre saisons. Un « feu d'artifice floral » attire les touristes, mais un fleurissement tout au long de l'année est également apprécié par les habitants.

La gestion de l'eau n'est pas sans poser problème, en période de sécheresse, à nombre de communes. Certaines d'entre elles ont renoncé à participer au concours pour cette raison. Il y a un coût de l'eau d'arrosage et, de plus en plus souvent, il est interdit d'arroser, interdiction qui s'applique à tout le monde, sous peine d'amende. Certains élus en concluent que « si l'on ne peut pas arroser les plantes, il vaut mieux ne pas les planter ».

L'association qui anime le concours encourage les communes à faire des plantations en pleine terre, lorsque c'est possible, à utiliser la flore locale, mieux adaptée. Mme Schirm a donné l'exemple de Sanary-sur-Mer, labellisée quatre fleurs, qui utilise les lavandes, les agapanthes, les plantes méditerranéennes - épineuses souvent - et les palmiers, avec une conception plus paysagère.

Une réflexion sur ce sujet devrait être conduite au niveau de l'Association des maires de France.

Villes et villages fleuris sont une vitrine. C'est une incitation pour les particuliers au développement de jardins d'ornement, au fleurissement des fenêtres et des balcons. La Ville de Paris vient de lancer une campagne de communication invitant les Parisiens à fleurir terrasses et balcons.

Plessis-Robinson et Oger : médailles d'or au concours européen des villes et villages fleuris

Chaque année, est décerné un prix européen à la suite d'un concours qui met en compétition une ville et un village présentés par les pays européens membres de l'Entente florale. En 2005, on été couronnés le Plessis-Robinson et Oger.

Le Plessis-Robinson est une petite ville des Hauts-de-Seine, de 22 000 habitants, avec une cité-jardin classée en 1930, et qui a 60 % de logements sociaux.

Le tiers de la surface communale est en espaces verts (parcs, jardins, squares, parcs de sport paysagés).

L'effort a été entrepris il y a déjà plusieurs années. Les fleurissements sont réalisés et entretenus en régie (des contrats de culture sont passés avec les horticulteurs) qui assure également les plantations nouvelles d'arbustes, de vivaces et de graminées. L'élagage des plus gros arbres est assuré par des entreprises privées de même que l'entretien des grandes surfaces et espaces verts.

La ville achète ses plantes à des producteurs d'Angers, des Charentes, d'Île-de-France et, pour les arbres, de la Drôme et de l'Italie.

Le budget global du service espaces verts représente 3,20 % du budget global de la ville. Le service espaces verts emploie 17 personnes et deux saisonniers pendant l'été.

La municipalité a souhaité, en lançant l'opération « Le Plessis s'embellit, Le Plessis sourit », accompagner la transformation progressive du cadre de vie. La qualité des espaces verts sert d'appui de communication pour le respect de l'environnement et le civisme.

Oger est un village de 620 habitants, à 140 km à l'est de Paris, en Champagne. Il est situé dans une commune viticole, productrice de Champagne.

Ce village a obtenu la première fleur, dans le cadre du concours des villages fleuris, en 1992, la deuxième en 1996, la troisième en 1998, la quatrième en 2000. Il a obtenu la médaille d'or du concours européen en 2005.

Le village s'est servi de l'image de la viticulture, il a utilisé des tonneaux de différentes tailles, des pupitres de vigneron pour accrocher des jardinières, des arceaux de serres (récupérés après la tempête de 1999).

Ce sont, au total, 30 000 plants de fleurs qui sont utilisés (20 000 le sont par les particuliers). Un jury de village sélectionne les plus belles réalisations.

Le fleurissement est un moyen de faire découvrir ce village et de communiquer sur le champagne, l'un valorisant l'autre.

*
* *

Certaines villes, comme Cahors, servent de conservatoire de certaines espèces souvent peu connues.

Ni la consommation de plantes, ni l'emploi des collectivités locales au titre des espaces verts ou fleuris ne sont connus de manière précise.

En 1996, époque où le nombre de communes inscrites au concours des villes fleuries était très inférieur à celui d'aujourd'hui, les sommes dépensées par les communes pour les espaces verts avaient été estimées à l'équivalent de quelque deux milliards et demi d'euros (hors coût de personnel), selon Mme Schirm.

Les maires ont tendance à confier les travaux neufs à une entreprise : travaux de terrassement, de conception. Sont également souvent sous-traitées certaines prestations d'entretien : élagages des arbres, parfois traitements phyto-sanitaires. Les externalisations concernent également les autres prestations qui nécessitent un matériel coûteux, qui requièrent des compétences d'utilisation difficiles à rentabiliser en interne.

Le fleurissement proprement dit reste la plupart du temps en régie municipale. Il est considéré comme une source de motivation du personnel par les élus. Comme il a été indiqué précédemment les collectivités locales sont un débouché pour 5,6% en valeur de la production horticole.

Les personnes employées par les services des parcs et jardins des villes seraient au nombre d'environ 65 000 (de l'ordre d'un emploi pour dix mille habitants). Ces services offrent, en plus des emplois qualifiés, des emplois à des personnes qui trouveraient difficilement à être employées dans d'autres secteurs d'activité et offrent ainsi des possibilités d'insertion sociale.

3. Les achats des entreprises

À la demande de l'office hollandais des fleurs, un sondage, réalisé auprès d'entreprises françaises employant plus de 20 personnes, a permis d'estimer à 129 millions d'euros le montant de leurs dépenses de fleurs et de plantes.

4. Le secteur du paysage¹⁴

Les entreprises du paysage représentent 6% du total du chiffre d'affaires de la production horticole française mise en marché.

Les entrepreneurs du paysage sont des prestataires de service pour les particuliers, les entreprises et les collectivités, les HLM : pour la création et l'entretien de jardins privés, de parcs et espaces verts, de terrains de sports divers, d'abords d'autoroutes et autres voies de circulation, de ronds-points, l'élagage, le fauchage, le reboisement, le débroussaillage...

C'est une profession qui a ses origines dans les pépinières. La création d'espaces verts génère près de la moitié du chiffre d'affaires, les travaux d'entretien de jardins et d'espaces verts en représentent 34 %.

Pour ces entreprises, le marché des particuliers représente 40 % de leur chiffre d'affaires, les marchés publics 28 %.

¹⁴ Source : rapport d'activité 2005 de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage.

C'est un secteur très dynamique, en développement rapide. Le rapport de branche 2005 des entreprises du paysage indique que le secteur compte 13 200 entreprises¹⁵ (40 % des entreprises ont été créées au cours des dix dernières années), 78 % ont moins de six salariés, mais celles de plus de six salariés regroupent 63 % des employés. Au total, la branche emploie 65 000 personnes, dont 76 % en CDI, 16 % sont en contrats d'apprentissage, de qualification, de professionnalisation ou d'adaptation, 8 % en contrats saisonniers et autres CDD. Le nombre d'emplois a augmenté de 16 % en trois ans. Plus de 4 000 emplois ont été créés, en solde net, en 2004. 83 % des salariés sont sur le terrain.

C'est une profession jeune : l'âge moyen des employés est de 34 ans, celui des chefs d'entreprise de 45 ans.

Les entreprises rencontrent des difficultés pour embaucher ; celles-ci résultent de problèmes de qualification ou de l'absence de candidatures.

La masse salariale a représenté, en 2004, 1,28 milliard d'euros HT pour un chiffre d'affaires global de la profession de 3,9 milliards d'euros, soit 33 %.

Ce secteur d'activité relève de la Mutualité sociale agricole, mais non des chambres d'agriculture ; les entreprises du paysage relèvent des chambres de commerce et d'industrie. Un rattachement complet à l'agriculture est souhaité par l'Union nationale des entreprises du paysage.

IV - DES ÉCHANGES COMMERCIAUX EXTÉRIEURS FORTEMENT DÉFICITAIRES¹⁶

En 2004, le déficit de la balance commerciale des produits de l'horticulture « non comestibles » a atteint 835 millions d'euros, les importations, en valeur, s'étaient élevées à 1015 millions d'euros et les exportations à 180 millions d'euros.

Tableau 10 : Balance commerciale des produits de l'horticulture "non comestibles"

	2001		2002		2003		2004	
	1 000 T	Mios €	1 000 T	Mios €	1 000 T	Mios €	1 000 T	Mios €
Importations	270,3	882,6	313,8	993,3	303,1	989,4	302,6	1 057,7
Exportations	78,1	184,3	87,3	210,5	87,1	191,9	86,8	180,4
Solde	192,2	698,3	226,5	782,8	216,0	797,5	215,8	835,3
Taux de couverture (%)	28,9	20,9	27,8	21,2	28,7	19,4	28,7	17,8

Source : Ubifrance/Dips - d'après les Douanes françaises.

¹⁵ Ce nombre s'élèverait à 22 000 selon les chiffres clés établis par la CAPEB.

¹⁶ Les données utilisées sont celles :
du « Bilan du commerce extérieur de l'horticulture en 2004 », réalisé par Ubifrance-Agroalimentaire ;
« L'horticulture horticole ornementale » - chiffres clés 2004 - Oniflor.

Entre 2001 et 2004, le taux de couverture des importations par les exportations, en valeur, est passé de 21,2 % en 2002, à 17,8 % en 2004.

Si l'on retire des importations et des exportations les produits ne concernant pas l'horticulture ornementale (plants de vigne, mycelium de champignon, plants de légumes et de fraisières, plants forestiers), le taux de couverture des importations par les exportations n'est plus que de 10 %.

1. Les échanges par principaux groupes de produits

Les plus gros postes déficitaires sont celui de la fleur coupée, qui représente près de la moitié du déficit du chapitre 06 de la nomenclature douanière, ainsi que celui des plantes d'intérieur.

Voir tableau page suivante.

a) Les bulbes

En 2004, la France a importé 24 438 tonnes de bulbes pour une valeur de près de 71 millions d'euros, en augmentation de 14 % par rapport à l'année précédente.

Elle en a exporté pour un montant de 13,4 millions d'euros, soit un taux de couverture des importations par les exportations de 18,9 %, en valeur.

La France est un pays où l'on fait grossir des bulbes néerlandais, activité à faible valeur ajoutée. Les producteurs de bulbes aquitains - la production s'est surtout développée dans les Landes - passent des contrats avec des entreprises hollandaises. Mais l'on produit également des bulbes plus précoces que dans d'autres pays et certaines spécialités méditerranéennes (renoncules, anémones ...).

Entre 2000 et 2004, les ventes de bulbes de tulipes ont fortement chuté, tant en volume (- 40 %) qu'en valeur (- 34,7 %).

Les Pays-Bas sont notre partenaire essentiel avec près de 90 % de nos importations comme de nos exportations. L'Italie, la Grèce et l'Espagne sont nos autres principaux débouchés.

Les Pays-Bas ont une situation tout à fait particulière puisqu'ils assurent 65 % de la production et 90 % du commerce mondial de bulbes. En raison de l'étroitesse de leur territoire et du manque de terres disponibles, de la pollution des sols, ils ont beaucoup investi à l'étranger : en France, en Pologne, au Brésil, comme le souligne Ubifrance. Cela leur a également permis d'élargir la gamme de leur offre avec des bulbes plus précoces, plus rustiques ou de contre-saison.

b) Les végétaux d'intérieur

Ce poste est également fortement déficitaire, tant pour les plantes fleuries, de plus en plus prisées, que pour les plantes vertes.

Les importations de végétaux d'intérieur se sont élevées à 263 millions d'euros en 2004 (208 millions en 1999), dont 126 millions de plantes d'intérieur à fleurs.

Tableau 11: Évolution des importations et exportations françaises de 1999 à 2004 (en millions d'euros)

	IMPORTATIONS						EXPORTATIONS					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Bulbes 06.01	68	67,2	61,7	62,3	61,8	70,6	16,4	15,7	11,2	16,4	14,6	13,4
Plantes vivantes												
06.02	357,4	399,2	377,5	438,8	462,8	494,7	124,5	136,5	133,4	152,3	143,1	136,3
dont :												
- végétaux d'intérieur	207,6	219,0	246,3	246,3	259,1	263,9	11,7	10,3	8,8	8,7	9,2	7,4
- végétaux d'extérieur	149,8	180,2	192,5	192,5	203,2	230,8	112,9	126,2	124,6	143,6	133,9	128,9
Fleurs coupées 06.03	406,1	434,9	406,9	448,3	426,6	410,9	22,3	30,7	23,5	26,5	20,4	18,4
Feuillages coupés 06.04	37,4	41,7	36,5	43,9	38,7	39,5	17,2	18,1	16,2	15,3	13,8	12,3
TOTAL	868,9	943,0	882,5	993,3	989,4	1 015,7	180,4	201,0	184,3	210,5	191,9	180,4

Source : CFCE/DIPMA/3/MS d'après Les Douanes françaises

En 2004, les Pays-Bas ont assuré 59 % de nos importations, devant la Belgique (22 %), le Danemark (6,6 %) et l'Italie (4,7 %). L'Italie et l'Espagne sont spécialisées dans les plantes de type méditerranéen. La Chine fournit des « bonsaïs » et des plantes aquatiques.

Les importations des diverses plantes d'intérieur ne cessent de progresser depuis cinq ans (26 % de progression en valeur entre 1999 et 2004).

Les exportations ne se sont élevées qu'à 7,4 millions d'euros. La France exporte vers les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Espagne et la Suisse, surtout des plantes vertes (pour 65 % de la valeur des exportations).

c) Les fleurs coupées

Les importations françaises, d'un montant de 410,9 millions d'euros, ont enregistré un recul en volume de 15,6 %, entre 2003 et 2004, et de 3,6 % en valeur. Les Pays-Bas ont fourni 88,3 % des valeurs importées, la Belgique (2,9 %), viennent ensuite l'Espagne et l'Italie.

La France est le troisième marché de destination pour les exportateurs néerlandais derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Certaines importations se font directement en provenance de pays tiers, sans transiter par les Pays-Bas. Parmi ces pays, le Kenya est le premier fournisseur du continent africain avec 3,7 millions d'euros en 2004, la Côte d'Ivoire (1,99 million d'euros), le Cameroun. À la différence du Kenya qui

exporte des fleurs traditionnelles, ces deux derniers pays sont principalement exportateurs d'espèces tropicales.

Les exportations en provenance de Colombie et de l'Équateur avaient fortement baissé en valeur, entre 2002 et 2003. En 2004, elles ont augmenté de 10 % pour l'Équateur, par rapport à 2003, et de 16,5 % pour la Colombie.

Celles en provenance d'Israël sont inférieures à celles des années 1999-2000.

Ubifrance souligne, qu'en 2004, le marché des fleurs coupées est resté très tendu, avec une consommation qui stagne sur la plupart des marchés européens, alors que l'offre mondiale continue à progresser.

Parmi les espèces identifiées dans la nomenclature douanière, la rose reste la première fleur importée par la France, avec 27 % des valeurs en 2004, viennent ensuite le chrysanthème (6,8 %), les orchidées (4,2 %), l'œillet (2,6 %).

En 2004, les exportations françaises de fleurs coupées se sont élevées à 18,4 millions d'euros (15,7 millions d'euros de fleurs fraîches). Le taux de couverture des importations par les exportations est donc de 4,5 %. En volume, les exportations se sont élevées à 2 386 tonnes. Au cours de cette même année, elles ont diminué de 12 % en volume, par rapport à l'année précédente, et de 10 % en valeur. Ce sont les pays de l'Union européenne qui sont les principaux acheteurs, pour 65 % de la valeur totale des exportations. Les Pays-Bas viennent en tête (42,5 % en volume, 32 % de la valeur) - ces fleurs ne faisant souvent que transiter avant d'être ré-exportées - suivis de l'Italie. La Suisse est notre 2^{ème} client en valeur.

Le solde négatif des fleurs coupées s'établit à 392 millions d'euros en 2004, soit un peu moins de la moitié du déficit total des produits de l'horticulture ornementale.

d) Les feuillages

Cette rubrique regroupe divers produits : les mousses et lichens, les autres feuillages frais, les feuillages séchés ou « autrement préparés ».

Les mousses et lichens sont utilisés dans la fleuristerie. Notre balance commerciale est légèrement excédentaire pour ces produits pour lesquels les Pays-Bas sont à la fois notre premier client et notre premier fournisseur.

En ce qui concerne les sapins de Noël, la France en importe pour 9,171 millions d'euros, alors qu'elle n'en exporte que pour 0,654 million d'euros. La Belgique et le Danemark sont nos principaux fournisseurs avec 50 % et 28 % de nos importations.

Les feuillages frais sont très utilisés en fleuristerie. Dans ce secteur également, les Pays-Bas sont notre principal fournisseur (62,5 % du total en valeur), suivis par l'Italie (14 %) pour les feuillages méditerranéens. Le Costa Rica est fournisseur de feuillages tropicaux (5,2 %).

e) Les végétaux d'extérieur d'ornement

Outre les rosiers, la nomenclature douanière distingue :

- Les boutures racinées et jeunes plants de plein air ;
- Les rhododendrons et azalées ;
- Les autres arbres et arbustes de plein air ;
- Les plantes vivaces ;
- Les autres plantes de plein air.

Les boutures racinées et jeunes plants de plein air sont un point fort de notre balance commerciale. Ce poste n'en a pas moins enregistré un déficit en 2004. Les importations sont passées de 7,6 millions d'euros en 2003 à 12 millions d'euros en 2004 ; elles ont progressé de 46,5 % en volume et de 59 % en valeur, alors que les exportations ont fléchi de 4,3 % en volume et augmenté de 4,6 % en valeur.

Les Pays-Bas et la Belgique sont nos principaux fournisseurs (respectivement 50,4 % et 16 % des valeurs importées), devant l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie. Les Pays-Bas sont notre premier débouché.

Rhododendrons et azalées sont vendus en pots ou comme plantes d'extérieur. La Belgique, premier producteur européen d'azalées en pot, est le principal fournisseur de la France, avec 87 % de la valeur des importations.

Les importations de rhododendrons et d'azalées se sont élevées, en valeur, à 10,3 millions d'euros en 2004 ; les exportations s'élèvent à 1 million d'euros.

Pour le marché des plantes vivaces, les Pays-Bas ont fourni 55 %, en valeur, des importations, l'Italie, la Belgique, l'Espagne étant nos autres principaux fournisseurs. Nos principaux clients à l'exportation (d'un montant total de 5,990 millions d'euros) ont été le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne.

Les pépinières françaises ont exporté pour 20 millions d'euros d'arbres et arbustes de plein air, l'Allemagne étant notre premier marché. Mais ces ventes, en 2004, enregistrent un recul en valeur comme en volume.

Les plants de rosiers concernent les plants pour la fleur coupée, les rosiers de jardin, les rosiers de paysage et les rosiers en pot. En 2004, la France en a exporté pour 3,4 millions d'euros vers le Royaume-Uni, l'Italie, l'Allemagne, la Russie. Hors Europe, les exportations restent marginales vers le Canada et la Colombie ; elles ont repris vers l'Éthiopie.

Les importations de rosiers se sont élevées à 12,6 millions d'euros, en progression de 16,5 % en valeur par rapport à 2003. Les Pays-Bas représentent 56 % de la valeur importée, leur part diminue au profit du Danemark, notre second fournisseur.

La France a des obtenteurs de rosiers de renommée internationale, présents dans la plupart des pays qui ont une production de fleurs coupées pour l'exportation. Cela se traduit par des ventes de licences de multiplication et donc des redevances qui apparaissent dans la balance des paiements et non dans la balance commerciale.

2. La répartition géographique des échanges de la France

En 2004, l'Union européenne à 25, a représenté 96,4 % des importations françaises des produits de l'horticulture et de la pépinière et 79,5 % des exportations.

Les Pays-Bas fournissent 66 % de nos importations en valeur. Viennent ensuite la Belgique (12,7 %), l'Italie (7,7 %) et l'Espagne (4,4 %).

Les clients de la France sont l'Italie (18,9% en valeur), les Pays-Bas (17,3 %), l'Espagne (12,9 %), l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Suisse.

Cette concentration des échanges sur les pays européens s'explique par le caractère périssable de ces produits, la proximité des grands marchés de consommation européens, l'importance des Pays-Bas comme plaque tournante du commerce international mais aussi par l'existence de réglementations phytosanitaires extrêmement rigoureuses sur les grands marchés de consommation américains et asiatiques qui limitent les exportations sur ces zones. Nos exportations vers les États-Unis se limitent aux fleurs et aux feuillages coupés.

Les échanges commerciaux avec les dix nouveaux pays de l'Union européenne sont très limités ; ils représentent, en valeur, 0,1 % de l'ensemble de nos importations directes et 2,8 % des exportations. La Pologne et la Hongrie fournissent surtout des végétaux de pépinière et des rosiers.

V - L'APPORT DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT À L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

A - RECHERCHE ET EXPÉRIMENTATION

L'importance de la recherche dans le domaine de la génétique, des techniques de production, de la pathologie des plantes est à souligner.

1. L'INRA, l'Institut national d'horticulture, certaines universités

En association avec les universités de Lyon, de Saint-Etienne, d'Aix-Marseille, d'Angers et de l'Institut national d'horticulture, l'INRA d'Angers conduit des recherches sur les inter-actions génotype-environnement, les bases génétiques de la remontée de floraison ou, encore, la maîtrise des transferts hydriques et minéraux dans le système substrat-sol-atmosphère.

Il s'agit ensuite d'assurer des passerelles entre recherche fondamentale et recherche appliquée-expérimentation. Parmi les postes d'activité de recherche figurent l'étude du déterminisme génétique de caractères d'intérêt horticole (parfum, résistance aux bio-agresseurs, résistance à la sécheresse, couleur des fleurs, des feuilles, morphogénèse florale et végétale), des outils et des méthodes de sélection (création végétale).

À Angers, l'unité mixte de recherche du Genhort (génétique - horticulture) s'inscrit dans le champ scientifique de la génétique et de l'amélioration des plantes. Le rosier et l'hydrangea ont été choisis comme supports de ces recherches qui peuvent conduire à la création variétale. Ces travaux de sélection sont conduits en partenariat avec les filières professionnelles.

La collaboration entre l'INRA (Angers) et des professionnels regroupés, en 1974, dans le Syndicat pour l'amélioration des plantes horticoles d'ornement (SAPHO), aujourd'hui au nombre de 20, a permis la création et la sélection de variétés d'arbustes d'ornement innovants. Vingt-cinq variétés ont été officiellement diffusées, notamment certaines variétés de forsythia et de pyracantha, à l'origine du paiement de redevances associées à leur protection.

Au total, 39 emplois à temps plein concernent les programmes de recherche sur les végétaux d'ornement, dont 23 cadres A INRA (soit 0,5 % de ses effectifs).

Dans le domaine de l'horticulture ornementale, les espèces sont nombreuses et biologiquement diverses, leur poids économique individuel est faible, ce qui rend difficile la définition de programmes génériques et leur financement. Par ailleurs, les responsables du centre INRA d'Angers soulignent la difficulté d'élaborer des projets de recherche. Les producteurs - de petites entreprises - ont du mal à formaliser leurs attentes d'innovation, leurs demandes sont très spécifiques et souvent en inadéquation avec le besoin de recherches à caractère générique. Dans un secteur très concurrentiel, ces producteurs sont peu enclins à se regrouper. Par ailleurs, le mode d'évaluation des chercheurs (publication dans des revues spécialisées) n'incite pas au transfert et à la valorisation. Tout ceci conduit à ce qu'un fossé se creuse entre la recherche d'amont et ses applications.

2. L'Association nationale des structures d'expérimentation et de démonstration en horticulture (Astredhor)

Cette association a été créée à la suite de la disparition du Comité national interprofessionnel de l'horticulture en 1994, à la suite d'une crise au sein de la filière horticole entre les producteurs, les entreprises du paysage, la distribution et le commerce.

À l'époque, les producteurs avaient considéré que le taux de prélèvement sur le chiffre d'affaires, au profit du centre technique, était beaucoup trop élevé par rapport au service rendu.

À la faveur des contrats de plan État-région, des programmes régionaux d'expérimentation et d'appui technique aux entreprises, financés conjointement par l'Oniflor et les conseils régionaux ont été mis en place à l'initiative de professionnels dans les années quatre-vingt, avec une plus grande ampleur à partir de 1989. Ces stations régionales d'expérimentation étaient les seuls outils dont disposaient les professionnels pour améliorer leurs techniques et développer de nouvelles variétés.

L'Astredhor est une association des structures régionales d'expérimentation et de démonstration horticoles pour promouvoir des techniques de production et une gamme diversifiée de fleurs et de plantes ornementales.

Trois missions lui ont été assignées à sa création :

- **La coordination des programmes régionaux d'expérimentation** réalisés par les stations. Quelque trois cents essais sont réalisés sur différentes thématiques comme les techniques culturales, l'élargissement de la gamme en fleurs et feuillages coupés et les plantes en pot, les aspects environnementaux, les programmes phytosanitaires et aussi le paysage.

Les essais réalisés peuvent être des essais d'évaluation des références. Ces dernières sont connues ; on les met en pratique dans une station pour les apprécier dans un certain contexte agronomique, climatique et végétatif. Ils peuvent concerner des essais d'acquisition de références qui, là, ne sont pas connues, à partir de protocoles.

Les essais de démonstration ne bénéficient, quant à eux, pas de financements publics ; ils sont à la charge des producteurs locaux. Il s'agit d'appliquer des procédés que l'on connaît et d'en montrer les résultats.

- **La diffusion des résultats** pour les rendre accessibles à l'ensemble des producteurs adhérents au réseau. Un Intranet a été mis en place entre toutes les stations. Il permet la diffusion des comptes-rendus de résultats (notes de synthèse, lettres à l'attention des producteurs...).

- **La veille technique documentaire.** Une documentaliste néerlandaise a permis d'avoir accès aux références en langue néerlandaise.

Une quatrième mission s'est greffée à ces trois missions. Elle consiste à aider le secteur de la production dans la modernisation des outils de production (serres, aires hors sol, aires de pépinières...). L'Astredhor, qui a passé une convention avec l'Oniflor, instruit les dossiers de demandes de financement pour la construction de serres ou d'aires hors sol. Elle assure également une veille technologique sur le matériel utilisé pour conseiller les professionnels.

Sept bassins régionaux de compétences ont été définis à partir de ses quatorze stations. À l'intérieur de chaque territoire, a été mis en place un annuaire qui recense toutes les compétences horticoles d'un même territoire : compétences inscrites dans l'enseignement technique ou supérieur agricole ou

horticole, dans les chambres d'agriculture, dans les laboratoires d'université, dans le vécu des stations.

L'Institut agronomique calédonien adhère au réseau de même que l'Institut de la Réunion. Des échanges sur la diversité végétale, au titre des résultats, ne peuvent qu'être fructueux.

Au niveau national, l'Astredhor participe à un certain nombre de réseaux thématiques inter-instituts. L'ensemble des programmes est coordonné avec le programme national de recherche appliquée pour la période 2005-2009. Une convention d'objectifs a été passée avec l'ADAR (devenue un compte d'affectation spéciale de développement agricole et rural, le CASDAR) et le ministère de l'Agriculture.

L'Astredhor participe à deux UMT (unités mixtes technologiques), une sur le pôle de Sophia-Antipolis avec l'INRA, l'autre sur le pôle du végétal à Angers.

Chacune des stations du réseau Astredhor est financée pour un tiers par l'Oniflor, pour un tiers par la région, l'autre tiers regroupe des financements des autres collectivités territoriales, quelques financements européens et la participation des producteurs sous la forme de cotisation.

Le financement de la cellule de coordination était assuré, au départ, pour 55 % par l'ANDA (Association nationale de développement agricole) pour 30 % par l'Oniflor, les 15 % restant par les stations elles-mêmes. ANDA et Oniflor ont apporté des crédits complémentaires pour financer le programme de recherche appliquée qui n'était pas réalisé par les stations régionales.

L'ANDA assurait une « logique de retour » en matière de financement, une partie du financement, assuré par le secteur professionnel horticole, revenait à l'institut. Ce n'est plus, semble-t-il, tout à fait le cas aujourd'hui après la disparition de l'ANDA.

Il en ressort que l'Astredhor n'est pas assurée d'un financement pérenne et se trouve dans une situation extrêmement fragile.

*
* *

Augmenter la production en améliorant la santé des plantes, en développant la protection intégrée, créer de nouvelles variétés pour conforter ou acquérir des parts de marché, la recherche fondamentale et appliquée sont des éléments essentiels pour la compétitivité de la filière face à une concurrence très forte tant au niveau européen que mondial.

B - LA FORMATION AUX MÉTIERS DE L'HORTICULTURE

Le niveau de formation des horticulteurs est plus élevé que celui des agriculteurs, en général.

13 % des pépiniéristes et des horticulteurs ont suivi une formation secondaire initiale agricole longue et autant une formation supérieure (contre respectivement 8 % et 5 % pour l'ensemble des agriculteurs).

Comme le relève le FAFSEA, le secteur horticole a besoin d'une diversification des compétences ; il a besoin de compétences techniques très pointues (en génétique, en droit des obtentions, maîtrise de la qualité...) et de compétences en matière d'encadrement.

1. Les formations

En 2005, 3 064 élèves ont obtenu un diplôme de l'enseignement agricole, option productions horticoles (florales et légumières), diplômes accessibles par la voie de la formation initiale scolaire, initiale par apprentissage ou par la voie de la formation continue ou encore par l'enseignement à distance.

Sur ces trois mille diplômés, 509 ont obtenu un Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), 628 un baccalauréat professionnel. Il existe deux BTSA, l'un « production horticole » et l'autre « technico-commercial » avec spécialisation végétaux d'ornement. De même, le baccalauréat professionnel permet de choisir entre un baccalauréat « productions horticoles » et un baccalauréat de « technicien-conseil vente en produits horticoles et de jardinage ».

Le brevet professionnel agricole (niveau V) et le brevet professionnel (niveau IV) sont également délivrés selon la modalité d'unités capitalisables sur cinq ans.

Au sein de l'enseignement agricole, existe un réseau horticole, au sens large du terme, qui intéresse aussi bien la floriculture que le maraîchage ou la pépinière. Ce réseau doit favoriser les échanges techniques entre établissements d'enseignement, favoriser le développement d'un partenariat avec les structures de recherche et de développement et la valorisation des résultats. Son objectif est de permettre à ses membres de mieux appréhender les nouvelles technologies utilisées en horticulture et de leur apporter un soutien pédagogique. Un animateur assure la coordination du réseau .

2. L'enseignement supérieur horticole

Il existe un Institut national d'horticulture, à Angers, qui a été créé en 1997 en fusionnant l'École nationale des ingénieurs des techniques horticoles et du paysage, créée en 1971, et l'École nationale supérieure de Versailles, qui avait été créée en 1974 sur les lieux du potager du Roi.

L'Institut national d'horticulture à Angers accueille 450 étudiants pour des formations d'ingénieurs, donnant le grade de Master. Il a deux spécialités de formations : le paysage et l'horticulture (semences, substrats, produits phytosanitaires) vivrière (fruits et légumes) et ornementale.

L'institut dispose de cinq unités mixtes de recherche, en relation avec l'INRA et avec l'université d'Angers. Une sixième unité, composée d'économistes, est spécialisée sur les aspects d'organisation des filières, des relations entre producteurs et distributeurs, et sur les aspects de consommation.

C - LE BUREAU HORTICOLE RÉGIONAL (BHR)

C'est une structure régionale comme l'indique sa dénomination. Il a été créé en 1983. C'est une structure de conseil et de services aux entreprises professionnelles ornementales.

Il accompagne l'activité de 120 producteurs des Pays-de-la-Loire représentant 80 % du chiffre d'affaire régional de ce secteur. Son rôle de conseil est très large ; il peut porter sur la production horticole (conception des unités de production, choix des techniques culturales, formation technique aux entreprises...), sur la gestion et l'organisation de l'entreprise horticole (audits technico-économiques, dossiers de demande de subventions, démarche qualité ISO, transmission de l'entreprise), sur la mise en marché des produits (diagnostic de l'entreprise et de son marché, élaboration et évolution des stratégies commerciales, aide à la création de structures de commercialisation, opération de promotion ciblée...).

Le BHR est agréé, depuis 1999, pour réaliser des essais officiels de produits phytosanitaires.

Il anime la filière horticole des Pays-de-la-Loire, notamment en participant à l'organisation du salon du végétal d'Angers et en accompagnement des démarches export ou de la démarche logistique transport.

D - L'APPUI DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Dans les régions où l'horticulture ornementale est très présente, les chambres d'agriculture jouent un rôle important en matière d'animation, d'appui administratif pour l'élaboration des projets filière horticole des contrats de projets État-région, de conseil aux entreprises en matière fiscale, juridique, de partenariat pour la réalisation de programmes de promotion et de recherche.

De plus en plus, les chambres se placent en amont, avec un rôle d'initiatrices.

E - LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'HORTICULTURE DE FRANCE

C'est une association d'amateurs et de professionnels qui a une mission de promotion de l'horticulture ; elle contribue également à la conservation et à la protection du patrimoine végétal.

VI - UN NOUVEL ACTEUR DE DYNAMISATION : LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ DU VÉGÉTAL SPÉCIALISÉ DES PAYS-DE-LA-LOIRE

Ce pôle qui concerne le végétal spécialisé¹⁷ a été labellisé comme pôle à « vocation mondiale ».

Depuis de nombreuses années, existe une collaboration entre les professionnels (des entreprises internationales, dans le secteur des semences notamment, des PME présentes à l'international, des leaders industriels en amont des productions végétales), la recherche, avec le centre INRA d'Angers spécialisé en matière de semences et d'horticulture dont, on l'a vu, la collaboration avec les entreprises a abouti à de nombreuses créations variétales, l'enseignement (l'Institut national horticole, l'École supérieure d'agriculture, l'Université d'Angers, l'Université catholique, deux lycées professionnels).

Depuis 1997, l'Office communautaire des variétés végétale (OCVV) est implanté à Angers. Cet organisme européen est responsable de la mise en œuvre du régime de protection communautaire des obtentions végétales. Une obtention végétale est, selon le code de la propriété intellectuelle, une « variété nouvelle, créée ou découverte » qui se différencie des variétés analogues déjà connues. Le certificat d'obtention végétale confère à son titulaire un droit exclusif sur l'exploitation de la variété protégée, pour une durée de vingt-cinq ans.

Plus de la moitié des demandes de protection déposées auprès de l'Office communautaire des variétés végétales, depuis 1995, concerne les plantes ornementales.

Le pôle de compétitivité d'Angers, comme les autres pôles de compétitivité, doit conduire à développer les partenariats entre les différents acteurs de la filière, à avoir une approche de l'innovation transversale à l'ensemble des filières et à mutualiser des objectifs de développement.

Quatre projets sont en cours de structuration :

- une plate-forme d'innovation variétale pour les cultures spécialisées ;
- une cellule d'expertise de la qualité sanitaire des semences et des plants ;
- un centre d'expertise et de compétence « santé/bien-être » des productions végétales ;
- un centre d'expérimentation et d'innovation de l'horticulture et du paysage urbain.

L'horticulture florale est, on le voit, directement ou indirectement, concernée par ces projets.

Une charte foncière doit accompagner ces derniers afin de préserver des espaces de production.

¹⁷ Le végétal spécialisé regroupe les filières suivantes : horticulture ornementale, fruits et légumes, viticulture, semences, champignons, plantes aromatiques et médicinales, cidriculture.

Des manifestations internationales, comme le Salon du végétal (pour l'horticulture ornementale) ou le Salon des matériels et techniques viticoles, horticoles, arboricoles et légumiers (SIVAL) contribuent à la notoriété internationale de ce pôle d'activité, à celle des entreprises qui y participent et à l'ensemble de la filière horticole française.

VII - L'APPUI DE L'OFFICE INTERPROFESSIONNEL DES FRUITS, DES LÉGUMES, DES VINS ET DE L'HORTICULTURE

L'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture (Oniflhor) a été créé en application des dispositions de la loi n° 82-847 du 6 octobre 1982 relative à la création des offices d'intervention dans le secteur agricole et à l'organisation des marchés, modifiée par la loi n° 86-1321 du 30 décembre 1986 relative à l'organisation économique en agriculture.

Le décret n° 2005-1780 du 30 décembre 2005 a regroupé, à partir du 1^{er} janvier 2006, l'Oniflhor et l'Onivins au sein de l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, des vins et de l'horticulture.

L'Office est un établissement public à caractère industriel et commercial, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et de la pêche et du ministère de l'Économie et des finances.

L'Oniflhor a les produits de l'horticulture florale dans son champ de compétence, au même titre que les fruits et légumes. Il est chargé d'apporter un appui au secteur de l'horticulture florale ornementale et aux pépinières. Il constitue, en premier lieu, un instrument de dialogue entre les pouvoirs publics et les organisations professionnelles et interprofessionnelles nationales.

Le conseil de direction est constitué des représentants de la production, du secteur coopératif, du commerce, des entreprises utilisatrices, de la filière, des consommateurs, des représentants de l'État.

Il est chargé de suivre l'évolution de la situation des marchés et de participer à la politique d'orientation des productions et d'organisation de la filière.

• Les mesures de développement du secteur horticole

Le secteur de l'horticulture ornementale bénéficie d'un budget propre, voté et mis en œuvre par le conseil de direction. En 2005, il s'est élevé à 4,9 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 2 millions d'euros correspondant à la participation de l'Office aux mesures horticoles inscrites dans les contrats État-région.

Les mesures mises en œuvre concernent :

- le soutien aux programmes de promotion générique et la promotion de la filière horticole dans les salons professionnels et grand public (0,9 M€) ;
- l'aide de démarrage aux groupements de producteurs reconnus pour les produits de l'horticulture (0,1 M€) ;
- l'appui aux programmes d'expérimentation nationaux menés par l'Astredhor, la réalisation d'études et le financement d'outils permettant de suivre l'évolution des marchés (0,8 M€) ;
- l'aide à la construction ou à l'aménagement des serres (2,3 M€) cofinancée par le Feoga depuis novembre 2001 ;
- l'aide aux démarches qualité et à la restructuration d'entreprises (0,8 M€).

Dans le cadre des Contrats de projet État-région (CPER), l'office privilégie l'appui aux programmes régionaux d'expérimentation (1,5 M€), aux démarches qualité (certification « entreprises » ou « produits ») et aux programmes d'investissements dans les exploitations (investissements complémentaires aux matériels subventionnés dans le cadre de la mesure « serres »).

L'Oniflor a mis en place, en 2003, un groupe de travail interprofessionnel pour expertiser la crise structurelle du secteur de la fleur coupée et pour définir un plan de relance. Une expertise financière des entreprises a été conduite ainsi qu'une étude sur le comportement d'achat des consommateurs en matière de fleurs coupées, dont les résultats ont été rappelés dans les développements précédents.

En 2004, trois actions ont été mises en place : la réalisation d'un catalogue national de l'offre de fleurs coupées destiné aux distributeurs, l'élaboration d'un référentiel national qualité, la mise en place d'un dispositif d'aide à l'appui technique et à l'investissement pour permettre de consolider le positionnement commercial des entreprises.

L'Oniflor a accompagné la mise en place de l'interprofession Val'Hor. Il soutient également le développement de la promotion générique (dans les lieux d'achat, la presse) à la consommation de produits de l'horticulture ornementale... ; il accompagne la présence de la filière horticole française dans les salons professionnels français ou étrangers.

VIII - ATOUTS ET FAIBLESSES DE L'HORTICULTURE FRANÇAISE

La France dispose de nombreux atouts. À la différence d'autres pays européens, plus particulièrement des Pays-Bas, elle a des surfaces disponibles pour les cultures de plantes ornementales. Ceci n'empêche pas que, localement, la pression foncière entraîne une diminution des surfaces consacrées à ces cultures, y compris celles sous serres.

Le climat, avec de nombreuses nuances du Nord au Sud, auxquelles s'ajoutent les caractéristiques particulières de l'Outre-mer, est également favorable. Il ne dispense toutefois pas d'avoir des cultures sous serres chauffées ou climatisées ce qui, en raison de la forte hausse du coût de l'énergie, conduit à exclure certaines productions, au moins à certaines périodes de l'année.

Comme il a été souligné dans les développements précédents, les horticulteurs ont un excellent niveau de formation, tant général qu'agricole, très supérieur à celui de l'ensemble des agriculteurs. Le système d'enseignement va du certificat d'aptitude professionnelle aux diplômés d'ingénieur ; il est réparti sur tout le territoire en ce qui concerne l'enseignement conduisant jusqu'au baccalauréat, ce qui devrait être un facteur incitatif d'orientation vers ce secteur. Le marché devenant, de plus en plus, un élément prépondérant à prendre en considération, la formation, tant initiale que continue, devra de plus en plus intégrer cette donnée.

La qualité des professionnels de l'horticulture, associant compétences, savoir-faire et longue tradition horticole, est reconnue.

La France dispose d'un certain nombre d'entreprises performantes ainsi que d'une recherche organisée, la recherche dédiée à l'horticulture ornementale est toutefois peu développée et son articulation avec le développement et les entreprises est insuffisante.

Le fait de disposer d'un marché important en nombre d'acheteurs potentiels de fleurs et de plantes est un élément positif à relever. La consommation des particuliers « a progressé de 26 % en dix ans en monnaie courante, contre 8,6 % pour les produits alimentaires »¹⁸. Après une tendance à la baisse depuis quelques années, en 2004 l'Oniflor enregistre une progression globale du marché de 6,1 % en valeur. La consommation française, par personne, de fleurs et de plantes, est inférieure à ce qu'elle est dans un certain nombre d'autres pays de l'Union européenne comme l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas, ce qui montre des possibilités de progression du marché.

Dans une société de plus en plus urbaine, le besoin de verdure, de fleurs est de plus en plus ressenti ; c'est un élément favorable au marché. Mais il convient de noter aussi qu'en ce qui concerne les achats de végétaux d'intérieur (plantes fleuries, plantes vertes, fleurs coupées), dont plus de la moitié sont offerts, ceux-ci entrent de plus en plus en concurrence avec d'autres achats (champagne, vin, chocolat, bibelot, parfum...). Pour les végétaux d'extérieur, l'accroissement du temps libre et celui du nombre de jeunes retraités, le fleurissement de plus en plus général des villes, des ronds-points et bords d'autoroute offrent un marché très porteur.

Une part importante du marché français est couverte par les importations, qui se sont élevées à plus d'un milliard d'euros en 2004, pour la plus grande part en provenance des pays de l'Union européenne, essentiellement des Pays-Bas.

¹⁸ Étude déjà citée de Mme Caroline Widehem.

Le déficit du commerce horticole français est passé de 506 millions d'euros en 1989 à 835 millions d'euros en 2004, la fleur coupée en représentant près de la moitié en 2004. Le solde déficitaire s'accroît régulièrement en volume comme en valeur, depuis vingt ans. Si l'on ne retient que les seuls produits de l'horticulture ornementale, les exportations françaises ne représentent que 10 % des importations.

Des efforts ont déjà été entrepris pour que la production française puisse mieux répondre aux différents segments du marché. Ils ont été insuffisants. Les entreprises de production sont, pour un grand nombre d'entre elles, de faible dimension, dispersées sur le territoire, c'est parfois un atout car plus de la moitié d'entre elles sont des producteurs-détaillants, qui peuvent ainsi s'adapter à la demande. Une mauvaise connaissance de l'offre, une offre dispersée, une organisation économique très insuffisante, constituent en revanche des handicaps pour pouvoir répondre à des marchés de plus en plus concentrés (grande distribution, jardinerie, chaînes de fleuristerie...), qui mettent en compétition les fournisseurs français et étrangers.

La filière horticole est source importante d'emplois, qu'elle offre dans le secteur de la production, celui de la commercialisation, de gros ou de détail, dans les services (secteur du paysage) ou dans les services espaces verts et jardins des collectivités locales, soit un total de quelque 150 000 emplois.

Quelles stratégies adopter pour dynamiser cette filière afin qu'elle réponde mieux encore à la demande et puisse ainsi conforter, et si possible accroître, sa part de marché ?

TITRE II

LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA FILIÈRE DES PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES

I - GÉNÉRALITÉS

A - UN SECTEUR TRÈS HÉTÉROGÈNE

Les Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) couvrent environ 33 000 hectares, soit un peu plus de 0,1 % des superficies agricoles recensées. Certaines de ces PAPAM ont une très forte valeur unitaire au mètre carré. Les plus importantes par leur étendue sont les 19 500 hectares de plantes à parfum, pour l'essentiel le lavandin et la lavande. Les plantes médicinales s'étendent sur 11 000 hectares consacrés en priorité au pavot. Les plantes aromatiques, telles le thym, l'estragon ou le basilic, couvrent environ 2 500 hectares. Il convient de remarquer qu'au-delà de cette classification traditionnelle, ces cultures ont presque toutes un double, voire un triple usage. Les huiles essentielles sont utilisées en parfumerie et en aromathérapie et de nombreuses plantes aromatiques le sont également en herboristerie traditionnelle.

L'huile essentielle est un produit qui se compose des différentes substances aromatiques de la plante qui ont été extraites grâce au principe de la distillation à la vapeur d'eau. C'est un produit naturel. Certains appellent les huiles essentielles, « essences »¹⁹.

Selon l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques (Iteipmai), le secteur des plantes à parfum, aromatiques et médicinales recouvre une réalité diverse et complexe. C'est un secteur dont on parle assez peu dans le monde de l'agriculture, mais il apparaît néanmoins comme un secteur d'avenir. Ce sont des micro-filières agricoles, très dispersées dont les débouchés principaux sont l'agroalimentaire, l'industrie des arômes, la parfumerie, l'industrie cosmétique et l'industrie pharmaceutique, ce qui astreint la production agricole aux contraintes d'un produit de base industriel.

Les plantes cultivées en France dépassent la centaine d'espèces, ce qui implique la mise au point de techniques de culture spécifiques et elles sont dispersées sur tout le territoire. Les modes d'élaboration et de transformation sont multiples au stade de la production puisque sont mises en marché des plantes fraîches, déshydratées, surgelées, des huiles essentielles, des extraits divers.

Pour l'Iteipmai, on se trouve ainsi en présence d'une multitude de produits aux exigences différentes d'où découle encore, malgré les nombreux acquis, un vaste champ de recherche à explorer pour adapter les qualités aux marchés variés, maîtriser, sécuriser ou développer la production.

¹⁹ Source : Onippam

Tableau 12 : Productions de plantes à parfum, aromatiques et médicinales en France métropolitaine

ESPÈCES DONT LA SUPERFICIE EST > 10 000 HA		
Lavandin		
ESPÈCES DONT LA SUPERFICIE EST > 5 000 ha et <10 000 ha		
Pavot oeillette		
ESPÈCES DONT LA SUPERFICIE EST > 1 000 ha et < 5 000 ha		
Lavande	Sauge sclarée	
ESPÈCES DONT LA SUPERFICIE EST > 100 ha et < 1 000 ha		
Basilic Camomille romaine Cassis Chardon marie Coriandre Églantier Estragon		Ginkgo Biloba Mélilot Menthe Thym Persil Psyllium
ESPÈCES DONT LA SUPERFICIE EST > 10 ha et < 100 ha		
Aneth Angélique Artichaut Aurone Bardane Bourrache Cerfeuil Ciboulette Échinacée Fenouil Fenugrec Gentiane	Hamamélis Hysope Iris Jusquiame Livèche Marjolaine Mélisse Millepertuis Origan Passiflore Pissenlit	Rai fort Romarin Roses de mai Sarriette Sauge officinale Sysimbre Valériane Vigne (feuille)
ESPÈCES DONT LA SUPERFICIE EST < 10 ha		
Armoise Ballote fétide Bleuet Calendula Eschscholtzia Ginseng Grindelia Guimauve Jasmin	Matricaire Mauve Monarde Oranger bigaradier Pastel Piloselle Pensée sauvage Reine des prés	Safran Santoline Saponaire Sureau Violette Verveine Divers ...

Source : Onippam

B - QUELQUES CHIFFRES CLÉS

Le chiffre d'affaires de la production globale s'élève à environ 75 millions d'euros. En revanche, et ainsi que l'a fait observer M. Patrice de Laurens de Lacenne, directeur de l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onippam)²⁰, si on évaluait la valeur des produits des plantes médicinales ou des plantes à parfum au niveau du produit fini présenté au consommateur, celui-ci dépasserait plusieurs milliards d'euros. Le marché des plantes médicinales au stade du produit fini est évalué à plusieurs centaines de milliards d'euros au niveau mondial.

Il convient de rappeler la modestie des productions, près de : 33 000 hectares en tout, pour une centaine d'espèces et environ 3.500 producteurs répartis principalement dans 16 départements sur 10 régions.

En termes de tendances, si l'on compare les chiffres du recensement général agricole de 1989 et celui de 1999, il est intéressant de constater que le nombre d'exploitants a assez peu changé alors que, comme on le sait, il a diminué de moitié dans le reste de l'agriculture française. En revanche, les chiffres en termes de superficie, entre 1995 et aujourd'hui, font ressortir une augmentation de 25 à 30 % du nombre d'hectares consacrées à ces produits.

On recense en France, de grands bassins de production mais pour apprécier ce secteur en terme de données chiffrées, on se heurte à une insuffisance de suivi statistique ainsi que l'a fait observer M. de Laurens de Lacenne au cours de l'audition déjà citée. En effet poursuit-il, « ce sont des micro-filières et de petites productions qui sont le plus souvent des productions de diversification de grandes exploitations. Elles sont regroupées dans des rubriques fourre-tout ou ne sont pas du tout comptabilisées. Par exemple, à titre anecdotique, quand les plantes aromatiques sont fraîches, elles sont comptabilisées comme des fruits et légumes puisqu'elles rentrent dans l'organisation commune des marchés des fruits et légumes. Si elles sont séchées ou font l'objet d'une première transformation, elles sortent de cette organisation commune de marchés et sont comptabilisées comme plantes aromatiques. »

Chiffres clés en 2005**33 000 hectares pour 65 millions d'euros et + 10 millions d'€ de cueillette:**

Lavandin : 15 000 ha, 14 millions d'euros

Lavande : 4 500 ha, 5 millions d'euros

Autres plantes à parfum : 1 200 ha, 3 millions d'euros

Pavot : 9 000 ha, 14 millions d'euros

Autres plantes médicinales : 2 000 ha, 14 millions d'euros

Plantes aromatiques : 2 200 ha, 15 millions d'euros

Cueillette : 10 millions d'euros

Source : estimations Onippam.

²⁰ Audition, en date du 15 décembre 2004, devant la section de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil économique et social.

Il convient de remarquer que les produits bruts/ha sont très hétérogènes (de 800 à 1 500 €/ha pour le groupe lavande, lavandin, pavot, à 4 500 à 7 500 €/ha pour les plantes aromatiques et médicinales).

II - DES LOCALISATIONS RÉGIONALES MARQUÉES

L' Iteipmai note que la région PACA concentre les plus grandes surfaces de plantes à parfum cultivées (lavande, lavandin, sauge sclarée), et on y trouve également des productions de plantes aromatiques. La région Rhône-Alpes est la plus diversifiée, principalement dans la Drôme : lavande/lavandin (essence et fleur), plantes aromatiques pour le marché du frais, sec et surgelé, produits de cueillette comme le tilleul, etc.

Le bassin de production le plus connu et le principal bassin de production de toutes ces plantes est le sud-est de la France, avec trois départements qui dominent : la Drôme, le Vaucluse. On y cultive environ 20 000 hectares de lavande, lavandin et sauge sclarée.

C'est certes un secteur modeste, mais en pleine expansion, avec un chiffre d'affaires intéressant au niveau micro-économique. Il permet beaucoup d'installations car beaucoup de ces plantes sont à forte valeur ajoutée. Ce type de spéculations est très intéressant en particulier pour les jeunes agriculteurs, qui ne disposent pas au départ de foncier, car les surfaces utilisées peuvent être très petites et dans des zones très difficiles.

Dans le Gard, les exploitations sont parfois inférieures à un hectare, dans des zones parfois particulièrement défavorisées comme la Grande Combe au-dessus d'Alès, qui a été sinistrée par l'arrêt des mines et est de plus une zone de montagne, où un groupe de producteurs de plantes médicinales et aromatiques a réussi à s'installer et à se développer sur des surfaces réduites, grâce précisément à cette forte valeur ajoutée.

La plus importante des zones de culture est la Provence - au sens historique du terme plutôt qu'au sens administratif - puisque le département où l'on trouve le plus de producteurs de plantes aromatiques et à parfum est la Drôme, qui est probablement le département où les cultures sont les plus diversifiées. Les Alpes-de-Haute-Provence sont aussi un département où ce secteur connaît un fort développement. Autres productions provençales bien connues, celles du thym, du romarin, de l'origan, de la sarriette et du basilic qui sont, elles-aussi, relativement importantes car elles présentent un très fort intérêt en ce qui concerne aussi bien les zones défavorisées, où elles permettent de fixer des producteurs, que les zones péri-urbaines. Dans le département des Bouches-du-Rhône, ces productions sont le fait de nombreux producteurs. Alors que le département des Bouches-du-Rhône perd à peu près 10 % de ses agriculteurs chaque année, c'est le seul secteur qui voit une augmentation du nombre de producteurs. Dans ces productions, qui sont confrontées à une concurrence internationale assez sévère de la part de pays à coût de main-d'œuvre bien moindre que la Provence, la performance doit être constamment recherchée.

Les autres régions sont en revanche beaucoup plus spécialisées :

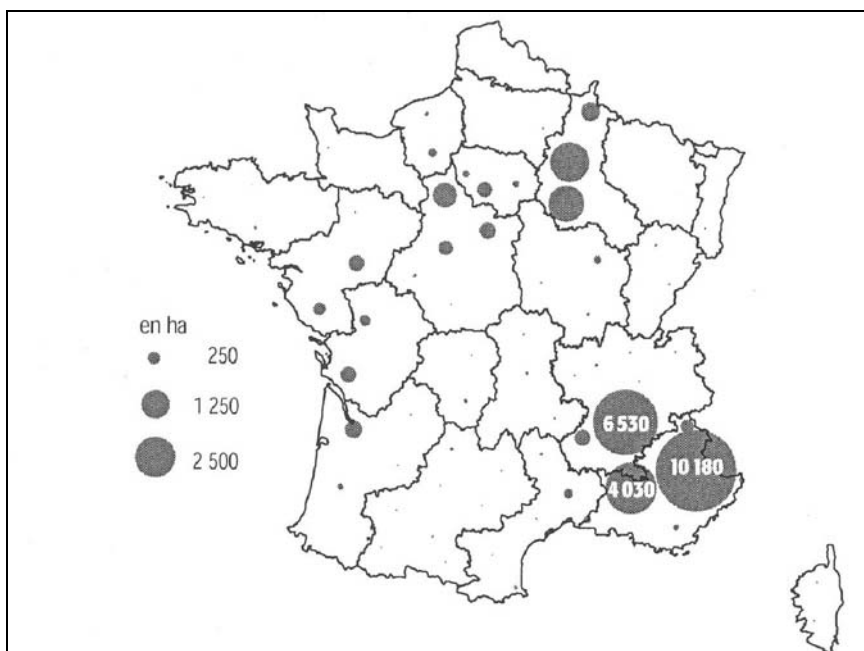
- les Pays-de-la-Loire, avec en Anjou une production d'un grand nombre de plantes médicinales qui continue de croître et le sud de la Vendée où se développe la production du pyrèthre, insecticide naturel ;
- l'Île-de-France offre des cultures de plantes condimentaires sur de grandes surfaces ;
- l'Auvergne abrite des produits de cueillette de grand tonnage pour la gentiane et les plantes à parfum et plus diversifiés pour les plantes médicinales ;
- le Centre, la Champagne-Ardenne, le Poitou-Charente accueillent des productions industrielles de pavot et de plantes médicinales sur des exploitations de grandes cultures utilisant le mécanisme de la jachère ;
- l'Aquitaine détient la quasi-exclusivité des quelque 500 hectares de ginkgo biloba et accueille 200 hectares de plantes aromatiques industrielles ;
- la Bretagne qui apparaît comme une nouvelle région de production avec, en 2005, 350 hectares de plantes aromatiques industrielles ;
- d'autres régions offrent des productions à un niveau économique plus modeste, comme la Bourgogne avec une production des bourgeons de cassis en Côte d'Or. On connaît bien le fruit du cassis de Bourgogne, mais le bourgeon de cassis, moins connu, est une matière première très appréciée comme fixateur de parfum dans l'industrie grasse et celui de Bourgogne a une renommée mondiale.

On trouve aussi, ainsi que l'a indiqué M. de Laurens de Lacenne²¹, des productions de plantes aromatiques et à parfum dans des régions que l'on n'imaginait pas, comme par exemple la menthe en Normandie. La menthe était une production traditionnelle de la Provence et a émigré vers la Normandie pour une valorisation de la jachère. La production de menthe y est encore modeste mais elle a de bonnes perspectives de survie et de développement, alors que la production de menthe provençale a subi un coup d'arrêt très important en raison de la concurrence chinoise.

La camomille des Pays-de-la-Loire a vu de très belles et très intéressantes réussites personnelles.

²¹ In audition déjà citée.

Carte 3 : Des cultures concentrées dans quelques départements (superficie des plantes à parfum aromatiques et médicinales par département)



Source : Agreste

III - DES CONTRASTES IMPORTANTS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Comme il a déjà été indiqué, on se trouve devant des situations très contrastées qui correspondent à la diversité des plantes, ce qui pose un problème pour le développement de ces productions car, à chaque plante son savoir-faire, et il est très difficile de construire un dispositif d'appui technique ou d'animation technique de proximité avec des agriculteurs dispersés sur des productions très différentes situées parfois dans des zones difficiles d'accès, sans voisins avec lesquels comparer les résultats.

A - LES PLANTES À PARFUM ET LES HUILES ESSENTIELLES : LAVANDE, LAVANDIN, SAUGE SCLARÉE

L'Onippam note que la culture de la lavande et du lavandin est une activité agricole traditionnelle de la zone de montagne sèche du sud-est de la France. Ces productions sont des spécialités françaises qui valorisent des terres souvent très arides et pauvres où il n'existe pas d'autres alternatives de cultures agricoles. La notion d'aménagement du territoire prend alors tout son sens. Plusieurs

négociants en huiles essentielles ou en fleurs séchées ont implanté leurs entreprises dans les zones de production ou à proximité, favorisant ainsi l'emploi local et la vie économique.

La lavande et le lavandin offrent une gamme complète de matières premières telles que l'huile essentielle, la fleur et les bouquets.

- La lavande est la plante emblématique du secteur, elle est devenue l'image de la Provence d'aujourd'hui. L'enquête que l'Onippam est en train de réaliser sur l'impact de la lavande sur l'économie régionale montre que, pour 75 % des visiteurs de la Provence, la lavande arrive en tête avec le soleil pour identifier cette région, loin devant l'olivier qui n'obtient que 54 % de réponses.

C'est une production bien adaptée à ces zones très arides et très difficiles pour l'agriculture, où il fait très chaud l'été et froid l'hiver et où il y a beaucoup de pentes et pas ou peu d'eau. Grâce au plan de relance de la lavande (1994-2000), qui comprenait un important volet technique, la France a retrouvé son potentiel de production de 90 tonnes d'essences des années 70, tombé à 20 tonnes il y a une dizaine d'années. Les professionnels estiment cependant, qu'il convient de développer de nouvelles variétés plus productives, résistantes au dépérissement et de rationaliser les techniques de récolte et d'élaboration. La création variétale constitue un enjeu capital pour conserver cette culture de montagnes sèches de Provence.

Mais comme l'a souligné M. de Laurens de Lacenne²², la principale production en France et celle qui ravit le plus les yeux des visiteurs étrangers à la Provence est le lavandin. Le lavandin est un hybride de deux espèces de lavandes, la lavande fine, que l'on trouve à l'état spontané en Provence, et la lavande aspic, que l'on trouve plus souvent en Espagne qu'en Provence. Cette hybridation donne une plante beaucoup plus productive que la lavande mais dont l'essence est moins raffinée. Le lavandin est la production la plus cultivée et fait le plus gros chiffre d'affaires de tout le secteur. La surface implantée en France atteint 17 900 ha en 2001 et la récolte s'est élevée à 1 320 tonnes d'huile essentielle. Le chiffre d'affaires estimé à la production avoisine les 18 millions d'euros. On dénombre 1 800 producteurs de lavandin, dont la plupart adhèrent à l'une des 8 organisations de producteurs reconnues. La France produit 90 % de la production mondiale d'huile essentielle de lavandin. Cette production est exportée dans sa quasi totalité pour couvrir les besoins des entreprises de formulation ou des industriels lessiviers à travers le monde. Jusqu'à un passé récent, les conditions de production ont, en particulier, permis de conserver un très bon rapport de compétitivité sur le plan international pour le lavandin français, notamment grâce à un savoir-faire technique bien établi et à la mise en place d'une interprofession récente. En dépit d'une conjoncture difficile, la recherche de progrès (sélection, techniques de récolte et de distillation) reste

²² In audition déjà citée.

nécessaire pour maintenir un différentiel de compétitivité avec les nouveaux pays producteurs.

Concernant les débouchés, ces plantes sont utilisées pour la fabrication d'huile essentielle que l'on extrait de leurs fleurs et qui va entrer dans la fabrication des parfums. En général, l'huile essentielle de lavande est destinée à la parfumerie de luxe -la parfumerie masculine en utilise beaucoup comme base comme par exemple « *Pure lavender* » d'Azzaro ou « *Le mâle* » de Gaultier. En revanche, le lavandin, essence moins chère et moins subtile, est utilisé plutôt dans les détergents et dans les lessives, d'où le poids important de l'international dans ses débouchés.

Les producteurs de lavande et de lavandin ont développé très tôt une activité ornementale que l'on retrouve assez souvent dans les zones les plus défavorisées et qui permet à toute une population de vivre avec de très beaux produits.

Une des craintes de ces producteurs est justement le fait que, de par l'évolution de la PAC, ces produits puissent bénéficier maintenant des aides dans le cadre du découplage, les producteurs traditionnels actuels ne disposant pas de références d'antériorité s'en verraient exclus. C'est une des fortes préoccupations de la filière.

Au niveau local, la Provence est partagée entre une zone plus facile à cultiver dont les champs sont plutôt plats et le parcellaire plus important. Cette zone qui pourrait se lancer dans des grandes cultures dispose d'ailleurs de références en droits à prime puisque, *grosso modo*, sur les exploitations, les deux cultures dominantes sont le blé dur et le lavandin. La seconde est le plateau d'Albion, qui dispose de très peu de références à droits à prime. Le premier risque de délocalisation est celui de voir la lavande descendre du plateau d'Albion vers le plateau de Valensole. Le deuxième risque est de voir, comme certains l'ont tenté au début des années 90 avec l'arrivée de la jachère, des régions céréalières assez sèches, comme le Languedoc, se lancer dans ce type de production et concurrencer ainsi la zone provençale. Le troisième risque, ce sont les pays de l'Est. Aujourd'hui, assez peu de lavande et de lavandin sont cultivés dans les actuels adhérents de l'Union européenne puisque la France produit 70 % de la production mondiale d'huile essentielle de lavande mais, en 2007, la Bulgarie va y entrer. Or, c'est un producteur traditionnel de lavande et, compte tenu des aides dont pourrait bénéficier la Bulgarie pour faire ce produit, il y aurait alors une réelle difficulté pour la production nationale. Enfin, au niveau international, on voit aujourd'hui des productions de lavande se développer en Russie, en Ukraine, en Moldavie et jusqu'en Chine, en plein milieu du désert de Gobi. Il convient également de noter que 80% de la production française est exportée surtout vers les États-Unis.

- L'efficacité de la production est également un atout important et intéressant pour l'avenir. Dans les années 90, beaucoup de ces productions ont failli disparaître. Une des principales questions qui s'est posée au début de ces années concernait la mécanisation. Ces petites productions n'intéressaient pas les fabricants de machines agricoles à cause de la petite taille des marchés que chacune d'entre elles représentait et elles ne pouvaient supporter des recherches importantes dans la mise au point de machines agricoles. Cette absence de mécanisation se traduisait par la pénibilité du travail et une rentabilité faible.

Ce problème avait été surmonté grâce à une politique dynamique, mise en œuvre notamment par l'Onippam à destination des artisans locaux, d'aide à la mise au point de prototypes de machines pouvant être ensuite éventuellement diffusées une fois réalisées. C'est ce qui s'est passé, et on en voit une des principales réussites dans la coupe de la lavande où on est parvenu à gagner beaucoup de temps et de main-d'œuvre et à améliorer les conditions de travail. Au début des années 90, la lavande représentait 1 500 hectares et était en voie de disparition sur le plan de l'agriculture professionnelle. Aujourd'hui, elle représente environ 4 500 hectares, essentiellement grâce à la mécanisation, qui s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de producteurs.

- Sur le plan de l'organisation, l'interprofession de la lavande et du lavandin a réussi à mettre au point un quota de commercialisation qui concerne les huiles essentielles de lavandin, dont l'accord interprofessionnel a été étendu par le ministère de l'agriculture. Cela offre l'intérêt de lisser un marché qui était jusqu'alors fortement secoué par les crises de surproduction ou de pénurie, de rassurer les acheteurs extérieurs et de les inciter à choisir ce produit plutôt qu'un produit synthétique de substitution. En effet, si le produit synthétique est présenté comme plus intéressant, ce n'est pas tant pour son prix que pour son approvisionnement plus régulier. Par ce système de quotas de commercialisation, l'approvisionnement est garanti aux multinationales américaines telles que Procter and Gamble par exemple.

La lavande et le lavandin connaissaient des crises très graves tous les dix ans : les producteurs se mettaient à planter parce que les prix augmentaient et, quand les prix étaient très hauts, une brusque chute des prix se produisait car les acheteurs avaient fait leurs stocks et le marché s'arrêtait pendant un an, avec les difficultés que l'on imagine. Il est à noter que la filière a décidé d'elle-même de se réunir entre négociants et producteurs pour essayer de réguler le marché en mettant en place des quotas de commercialisation. En 2000, quand il y a eu une production record, ces quotas ont permis d'éviter que n'arrive sur le marché toute la production qui a été faite à un moment où les négociants avaient justement fait des stocks de précaution. Cela a lissé considérablement la baisse des prix et a permis d'éviter les paniques habituelles. Ces stocks, qui sont restés présents pendant deux ou trois ans, ont pu être écoulés en 2003 notamment, au moment de la canicule et ont permis d'éviter une envolée des prix et, *in fine*, que les acheteurs se détournent de ces produits.

La plupart des exploitations sont familiales, il y a de grandes surfaces, mais il s'agit d'exploitations extensives. Pour le nombre de salariés, c'est de la main-d'œuvre familiale et, comme la mécanisation des récoltes est intervenue, il y a très peu de salariés saisonniers. Il en reste un minimum au moment de la récolte de la lavande dans les distilleries mais cela dure quelques semaines, ou dans les récoltes de fleurs et de bouquets.

Le succès de la politique menée sur la lavande est dû à l'adhésion de toute la profession : les producteurs, les industriels, voire les clients.

Il convient de noter que l'avantage particulier de la région provençale réside dans une très forte concentration d'entreprises acheteuses.

Enfin, l'atout spécifique de la Provence est non seulement la beauté des paysages à laquelle participe la lavande qui devient son image, mais la lavande est également la base d'un développement durable de l'ensemble des économies rurales de la région.

Comme l'ensemble des plantes à parfums, la production de lavande a un impact très important au-delà du secteur de la production de lavande elle-même. Par exemple, sans la lavande, l'apiculture provençale serait en forte difficulté.

Beaucoup d'industries aujourd'hui installées en Provence n'existeraient pas car l'huile essentielle de lavande et celle du lavandin sont parmi les dix huiles essentielles les plus importantes du monde et sont un produit de base de la parfumerie fonctionnelle. La maîtrise d'une part importante de l'approvisionnement ouvre ainsi les portes des plus grandes sociétés productrices de détergent, tels Procter and Gamble ou d'Unilever qui, sans la lavande seraient restées fermées aux petits industriels situés dans la montagne provençale ou ailleurs, risquant fortement, de les inciter à se délocaliser.

Une politique de soutien au développement durable de cette production devrait bien entendu être validée par l'ensemble de la société dans laquelle elle se situe, en particulier au niveau régional, et se fonder sur des outils de développement à visée globale : agricole, touristique, industrielle et scientifique.

- En ce qui concerne le revenu des producteurs, il est difficile à approcher par les données statistiques habituelles car les productions sont trop modestes pour que des lignes leur soient dédiées et elles se retrouvent dans des rubriques fourre-tout assez difficiles à lire lorsqu'on veut les rapporter à des situations réelles. C'est pour cela que l'Onippam a entamé deux études sur les deux plus grandes productions dans un premier temps concernant la lavande et le lavandin pour essayer d'apprécier la typologie des exploitations par rapport à leurs charges et à leurs produits. De cette typologie, il ressort que, selon la situation géographique de ces productions, selon que ce sont des exploitations plutôt avancées technologiquement ou l'inverse et selon que ce sont des exploitations organisées ou non, il y a de très fortes diversités de situation. Mais les marges apparaissent telles qu'elles peuvent permettre non seulement le maintien d'une

production et son développement mais aussi de bonnes perspectives pour l'avenir.

Il y a eu deux années difficiles, surtout 2003, l'année de la canicule pendant laquelle certaines zones du Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence ont beaucoup souffert et ont vu se produire de très importantes pertes de fonds, dans les Alpes-de-Haute-Provence, celles-ci ont représenté de l'ordre de 10 à 15 % de l'ensemble de la production.

Certains observateurs décèlent les prémices d'une nouvelle crise en 2006, ce qui est inquiétant. Plusieurs initiatives de concertation professionnelle ou locale auxquelles l'Onippam va participer sont prévues pour le premier semestre de 2006. Elle pourraient être autant d'occasions d'orienter la réflexion des collectivités locales et les demandes des professionnels vers des solutions visant à atténuer cette nouvelle crise. La concurrence internationale s'est fait sentir en 2005. Les ventes de la récolte 2005 sont en retard par rapport aux années précédentes sur la lavande fine et la lavande AOC alors que le marché se tasse sur le lavandin. À la fin de 2005, toutes les productions étaient plus ou moins frappées par une conjoncture qui va de la morosité au marasme selon les cas. Au marasme des marchés de la fleur et des bouquets qui était apparu au premier semestre de 2005, a succédé celui de l'huile essentielle de lavande clonale, si bien qu'à l'heure actuelle, le tiers des débouchés de lavande au sens large (lavande et lavandin, huiles essentielles et fleurs et bouquets) est en crise. Ainsi qu'il a déjà été signalé, des productions concurrentes à bas prix (la moitié du prix français) provenant pour la plupart de l'ex CEI et de la Chine inondent le marché international et chassent les productions françaises de leurs marchés traditionnels.

Si l'on se projette sur une tendance plus longue, ce sont des productions qui ont un véritable avenir à condition qu'on les mette dans la meilleure situation pour en saisir toutes les chances. À cet égard, il conviendra de veiller au maintien des Indemnités compensatoires aux handicaps naturels (ICHN) versées aux producteurs par l'Union européenne.

- La troisième production importante du secteur est la sauge sclarée, qui est réalisée par les mêmes producteurs et se retrouve à peu près sur le même bassin de production. On recense plus de 130 exploitations qui s'étendent sur plus de 1 000 hectares en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et dans la Drôme. Principalement transformée en huile essentielle, la sauge sclarée sert en particulier de fixateur dans les compositions parfumantes. On relève l'existence d'une démarche actuelle très volontaires de l'ensemble des extracteurs de sclaréol pour développer cette production. Leur analyse semble indiquer que le marché est en développement et plus accessible qu'auparavant.

Les plantes à parfum de Grasse telles la rose de mai, le jasmin, la violette sont présentes majoritairement en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces productions sont en déclin car très concurrencées par les importations des pays africains, de la Turquie. L'industrie des parfums grasseois demeure cependant en croissance.

B - LES PLANTES MÉDICINALES

Le pavot est la première plante médicinale produite en France : entre 9 000 et 10 000 hectares, soit près de 3 fois sa superficie de 1988 et mille producteurs avec un chiffre global de production de 14 millions d'euros. Le pavot se trouve produit dans les grandes exploitations céréalières de la Marne, de l'Aube et du Poitou-Charentes, en intégration avec la société Sanofi et sous le contrôle du ministère de la santé.

De la même manière, l'Aquitaine présente, en raison d'une intégration avec les laboratoires Beaufour sur le ginkgo biloba, la plante médicinale la plus utilisée en Europe pour tous les médicaments veino-toniques.

Concernant les plantes médicinales, le poids du pavot y est tel qu'il réalise à peu près 90 % du secteur. Toutefois, une soixantaine d'autres espèces permettent des stratégies individuelles intéressantes, voire des stratégies de bassin de production, comme le Maine-et-Loire, qui peuvent déboucher sur la création d'entreprises dynamiques. Ce sont plutôt de grandes exploitations et cela s'explique par le fait que, à l'intérieur des exploitations, la production de plantes médicinales est souvent associée aux grandes cultures grâce aux aides à la jachère. C'est le cas pour le pavot, la camomille et la majeure partie des plantes médicinales cultivées dans le bassin du Maine-et-Loire et surtout dans l'Eure-et-Loir.

Plus d'un tiers des producteurs de plantes médicinales consacrent toutefois moins d'un demi-hectare à ces cultures. La production de l'artichaut feuille est souvent effectuée sur de grandes superficies. Les plantes médicinales sont à 90 % utilisées séchées par des laboratoires pharmaceutiques qui les transforment en teinture mère, poudre ou en extraits secs. Le marché français des plantes médicinales reste pour une large part dominé par les importations en provenance de l'Europe de l'Est, du Maghreb, d'Asie et d'Amérique du Sud. La production agricole française conserve néanmoins 30% de parts de marché et tend même à se développer. Hormis le pavot et le ginkgo biloba, les autres plantes médicinales sont produites plus traditionnellement en particulier autour de Chemillé dans le Maine-et-Loire. Depuis une dizaine d'années, d'autres zones de production sont apparues en Haute-Normandie, dans l'Eure-et-Loir, en Vendée, dans les Landes ou encore en Midi-Pyrénées.

D'autres plantes médicinales font l'objet de cueillette comme cela se pratique, surtout en montagne, dans le Massif central, le Morvan ou le Vercors. Elle concerne pour l'essentiel la gentiane, la reine-des-prés, le marron d'Inde et la baie de myrtilles

- Le pavot français est transformé en matière première industrielle pour l'industrie pharmaceutique pour la fabrication de la morphine notamment. Sanofi est l'acheteur de ce pavot français qui est une matière première très recherchée pour sa très bonne qualité, d'une part, car, pour des raisons techniques et de sécurité, elle est récoltée avec la plus extrême vigilance par les producteurs et,

d'autre part, parce que c'est une des seules productions de pavot sur lesquelles ne plane aucun doute quant à la clarté de son origine.

Par ailleurs, une autre production, peut être amenée à se développer, le pyrèthre, qui est une grosse chrysanthème d'où l'on extrait un complexe de molécules, les pyréthrine, qui constituent un des seuls insecticides naturels sur le marché.

Ces productions doivent aujourd'hui mettre en oeuvre des stratégies de développement car elles sont déjà, pour la plupart, dans un marché mondialisé.

- De manière générale, les débouchés actuels se divisent en deux destinations aux exigences différentes : la molécule pour l'industrie pharmaceutique ; la plante ou partie de plante, peu transformée, ou son extrait pour la phytothérapie. Par ailleurs, de nouveaux débouchés apparaissent.

1. Molécules pour l'industrie pharmaceutique

Les plantes n'ont conservé leur place dans l'industrie de l'extraction que lorsque la synthèse n'est pas parvenue à se substituer à la matière première végétale, pour des raisons techniques ou économiques (cas de la digoxine extraite de la feuille de digitale laineuse qui fait l'objet d'un programme de sélection depuis 15 ans à l'Iteipmai pour Procter et Gamble et comme résultat une teneur en digoxine multipliée par 5). La compétitivité de cette industrie dépend également des efforts consentis pour maîtriser et intensifier les techniques de culture, conduire des programmes de sélection et améliorer les technologies d'extraction.

2. Plantes ou extraits pour la phytothérapie

L'OMS a estimé que les plantes médicinales restaient le seul moyen de traitement pour 70 n% de la population mondiale. Le marché européen des phytomédicaments est dominé par l'Allemagne (48 %). La consommation des spécialités de phytopharmacie y est en effet bien supérieur aux autres pays européens et y représente près de 6 % des ventes totales du secteur pharmaceutique, contre 0,6 % pour l'ensemble des autres pays européens.

Le dialogue sur le produit entre l'utilisateur industriel et le producteur devient de plus en plus nécessaire à ce dernier pour décrocher des marchés, à l'exemple de ce qui a été fait sur le mélilot. Pour ce dernier, une action de recherche a été conduite par l'Iteipmai associant une société locale de première transformation qui visait à améliorer la compétitivité des matières premières destinées à l'extraction du principe actif de base pour des médicaments. L'amélioration de la génétique et de l'itinéraire technique ont permis de multiplier par deux la teneur en principe actif extrait. De 70 tonnes de production avant cet effort, la production est passée à 500 tonnes, les concurrents allemands et italiens ont été éliminés et une relation de partenariat durable s'est établie avec l'industriel extracteur. Malheureusement, le déremboursement de ces spécialités pharmaceutiques a entraîné l'effondrement du marché.

C - LES PLANTES AROMATIQUES

Les plantes aromatiques couvrent 2 200 hectares répartis sur environ 25 espèces. Le persil, l'estragon, le thym, la ciboulette, le cerfeuil, la sauge officinale, l'origan, la menthe, le basilic, le laurier, le romarin, l'aneth, la marjolaine, la sarriette, l'églantier, la coriandre sont les principales plantes aromatiques consommées dans les pays industrialisés. Certaines de ces plantes (thym, estragon, persil pour l'industrie, basilic et coriandre) sont cultivées sur plus de 100 hectares. Elles peuvent être consommées fraîches, séchées, déshydratées, surgelées.

L'Iteipmai observe que les conditions de concurrence très peu homogène selon les espèces peuvent se résumer en trois cas de figure :

- les plantes condimentaires, dont la qualité visuelle est très importante (persil, estragon, ciboulette, cerfeuil) impliquent des techniques de culture pointues et intensives très bien maîtrisées et de lourds investissements de transformation sont implantées essentiellement en France, aux États-Unis, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Israël.
- le défi technique majeur pour préserver la position de la production française est d'aboutir de manière satisfaisante dans le dossier de l'homologation des produits phytopharmaceutiques ;
- pour d'autres plantes comme le thym, la sauge, l'origan ou la marjolaine, la concurrence est également très présente mais beaucoup plus dispersée. L'Iteipmai apporte aux producteurs une collaboration technique importante « sans laquelle il n'y aurait plus de thym en France »²³. Aujourd'hui face à l'important programme de recherche allemand, des efforts de création variétale, de maîtrise des techniques de culture répondant aux diverses situations et marchés seraient nécessaires ;
- enfin, pour d'autres plantes comme le romarin, la sarriette, le basilic ou le laurier, la qualité est peu modifiée par la sophistication des techniques. Les efforts doivent ici être concentrés vers la différenciation des produits et la réponse à des besoins spécifiques (plantes fraîches pour le surgelé, plantes déshydratées dans le cadre d'une certification « Herbes de Provence », marché biologique).

Il convient de remarquer que le marché des herbes aromatiques surgelées suscite une recherche de nouvelles variétés adaptées à ces conditions. Par ailleurs, le développement d'une offre de plantes aromatiques requiert d'importants progrès dans le domaine de la protection des cultures, notamment de recherche de moyens de lutte adaptés contre les maladies.

²³ Déclaration de M. Gérard Onic, PDG d'Alp'Erbo-Négociant spécialisé.

Ce secteur a une autre particularité. La cueillette y est importante, malgré des *process* industriels très sophistiqués.

C'est un secteur très internationalisé, avec un marché à l'exportation pour la France essentiellement tourné vers les pays fortement développés puisque c'est là que se situent les principaux débouchés au niveau des industries, l'Allemagne, l'Angleterre et les États-Unis pesant très lourd du fait de l'importance de leurs industries.

- En ce qui concerne les principaux pays fournisseurs, on se retrouve en concurrence avec le reste du monde et en particulier non seulement avec tous les pays en voie de développement mais aussi les pays les moins avancés qui, pour des raisons de coût de main-d'œuvre ou climatiques, exportent leur production.

D - LES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : UN MARCHÉ EN EXPANSION

Répondant à une véritable attente de mieux être et de mieux vivre des consommateurs, le marché des compléments alimentaires, inexistant il y a encore quinze ans, connaît une croissance très forte.

Le marché des compléments alimentaires pèse aujourd'hui près de 900 millions d'euros. Il a doublé ces 5 dernières années et devrait doubler encore dans les 5 à 10 ans. Les deux tiers environ du marché français contiennent des plantes intégrées pour leur effet physiologique. Porté par un tissu très dynamique de PME, à l'origine de la création de plus de 10 000 emplois, le secteur est aujourd'hui investi par de nouveaux opérateurs, rassurés par le cadrage établi par le législateur européen.

2006 est en effet une année charnière en France pour le marché des compléments alimentaires et celui de l'utilisation des plantes à effet physiologique dans les compléments alimentaires. Jusqu'ici, l'action publique avait pour effet de contrecarrer le développement agricole et industriel en niant l'existence du marché unique, et donc d'inciter à une délocalisation des productions. La modernisation de la réglementation qui a été initiée devrait permettre de lever ces handicaps si elle est menée à son terme. Mais cela ne suffira pas pour rattraper des décennies d'inactions ni pour restaurer la confiance et recréer une attractivité suffisante aux productions nationales

Il aura fallu une directive européenne de 2002 sur les compléments alimentaires pour faire reconnaître leur existence et donner un cadre juridique plus moderne ainsi que deux avis motivés de la Commission européenne contre de mauvaises transpositions de cette directive et des jurisprudences de la Cour de Justice des Communautés européennes (et notamment des arrêts du 5 février 2004) pour rappeler aux autorités nationales que le Traité européen existait maintenant depuis près de 50 ans et qu'il serait temps de l'appliquer. La directive a finalement été transposée en mars 2006 alors qu'elle aurait dû l'être avant le 1^{er} août 2003, ce qui a valu à la France d'être une nouvelle fois condamnée par la Cour de Justice des Communautés européennes en septembre 2005. 2006 est donc une année charnière car elle a vu, le 25 mars, publier un décret sur les

compléments alimentaires transposant la directive de 2002. Ce décret français crée une clause qui allie à la fois reconnaissance mutuelle des normes des autres États membres et non-discrimination à rebours pour les volets non totalement harmonisés comme celui de l'usage des plantes dans les compléments alimentaires : une procédure simplifiée est introduite qui permet de bénéficier des avancées des autres États membres tout en gardant un droit de veto en cas de problème de sécurité sanitaire.

Le décret n° 2006-352 du 20 mars 2006 relatif aux compléments alimentaires paru au journal officiel du 24 mars 2006 transcrit les dispositions prises sur les compléments alimentaires dans la directive européenne²⁴.

Il définit, dans son article 2, les « compléments alimentaires », « les nutriments », « les substances à but nutritionnel ou physiologique », « les plantes ou préparations de plantes ». Ce texte stipule qu'on entend par compléments alimentaires, « les denrées alimentaires dont le but est de compléter le régime alimentaire normal et qui constituent une source concentrée de nutriments ou d'autres substances... ». La définition des « plantes ou préparations de plantes » exclut les plantes ou préparations de plantes « possédant des propriétés pharmacologiques et destinées à un usage exclusivement thérapeutique », ce qui semble exclure les plantes médicinales mais l'article 7 renvoie à l'article 16 qui indique la procédure à suivre pour la mise sur le marché français de tout complément alimentaire « légalement fabriqué ou commercialisé dans un autre État membre de l'Union européenne ».

Ce sont donc des aliments destinés à compléter une alimentation variée, ils ont des effets nutritionnels ou physiologiques qui sont indiqués dans le cas de jambes lourdes, minceur, tonus, sommeil, stress, peau, cheveux, digestion, mémoire, ménopause.

IV - LES ATOUS DE CES PRODUCTIONS ET LES DÉFIS AUXQUELS ELLES DOIVENT FAIRE FACE

1. Des secteurs peu aidés qui n'en revêtent pas moins une dimension sociale et territoriale importante

Ces secteurs ne disposent pas d'organisations communes de marchés, ils ne reçoivent pas d'aide européenne à ce titre. Ils n'existent ni barrière douanière, ni préférence communautaire, ni d'aides à l'exportation, ce qui n'a pas empêché le doublement des surfaces de certaines de ces cultures en quinze ans. Ces productions bénéficient cependant des soutiens au titre du second pilier de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les zones de montagne avec les indemnités compensatoires d'handicaps naturels.

²⁴ Directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les compléments alimentaires.

Il convient également de remarquer que l'ensemble de ces productions revêt une dimension sociale et territoriale non négligeable. Les secteurs des plantes médicinales et aromatiques et le créneau lavande fleur sont des activités qui fournissent le plus d'emplois par hectare d'autant plus que la production biologique y est particulièrement développée notamment dans des zones difficiles du territoire.

Pour les trois secteurs des PAPAM, ces productions contribuent à maintenir une activité dans des régions défavorisées tout particulièrement pour la lavande, dont l'image et la valorisation touristique vont en progressant. Elles favorisent par ailleurs l'installation des jeunes agriculteurs, car elles ne nécessitent pas obligatoirement de grandes surfaces.

2. Le développement des signes de qualité

Un autre atout important est le développement de signes de qualité. On voit apparaître à l'heure actuelle une valorisation intéressante de ces productions par des signes officiels de qualité, celui qui se valorise le mieux étant l'agriculture biologique. Le secteur réunit en proportion deux fois plus de producteurs d'agriculture biologique que les autres secteurs de l'agriculture française, le nombre d'hectares consacrés à l'agriculture biologique ayant augmenté de 94 % en l'espace de sept à huit ans, il représente aujourd'hui à peu près 1 800 hectares sur l'ensemble de la production. L'Onippam a également contribué à promouvoir le dernier label en date, le label rouge Herbes de Provence, obtenu en novembre 2003.

La lavande AOC (huile essentielle de lavande de Haute-Provence) est une vieille appellation (1982), qui n'avait pas été valorisée il y a encore quatre ou cinq ans, où une société a décidé d'établir sa gamme de production de cosmétiques parfumés à la lavande AOC. C'est une grande révolution au niveau du marketing du cosmétique où, jusqu'à présent, on valorisait plutôt les mannequins qui présentent les cosmétiques à la télévision plutôt que les ingrédients composant ces cosmétiques. L'AOC était considérée comme une hérésie dans le monde du cosmétique, pour qui cela ne valait que pour l'agroalimentaire. Cette AOC valorise la traçabilité et l'aspect naturel du produit. Cette gamme rencontre un très grand succès depuis son lancement en 2000.

3. Des outils de transformation de proximité performants

Les plantes à parfum ont en Provence un atout particulier, un tissu très fourni au niveau de la première transformation : environ 120 distilleries, un centre d'extraction très important à Grasse et des unités d'extraction disséminées dans l'ensemble de la Provence. Chaque distillerie est un investissement relativement lourd ce qui peut être favorable face à la concurrence internationale. Si les Bulgares, les Russes ou d'autres sont un jour tentés de se lancer dans ce type de production pour la marge intéressante qu'il autorise, ils devront préalablement réaliser ces investissements, ce qui peut freiner leur désir de se lancer comme concurrents. Le nombre de distilleries - environ 120 - peut paraître

important mais, lorsqu'on prend la route en Provence et qu'on essaie d'aller d'un point à l'autre, surtout en Haute-Provence, on s'aperçoit très vite que les distances sont longues et notamment l'été parce qu'il se trouve que le gros de la récolte de la lavande et du lavandin intervient quasiment du début du mois de juillet jusqu'au 15 août, donc en pleine saison estivale où les routes sont très chargées. Ce sont des petites routes et des routes sinueuses et il est très difficile d'y circuler. Cela explique la nécessité d'avoir un tissu assez important de distilleries. Cela ne veut pas dire que certaines d'entre elles ne mériteraient pas d'être modernisées mais, globalement, le tissu est adapté à la région. Il a été considérablement modernisé et cela a permis de donner un nouvel essor à ces productions.

En ce qui concerne les plantes médicinales, un parallèle peut être fait avec la situation qui prévaut en Anjou, où le tissu des sociétés d'extraction des principes actifs s'est fortement consolidé en quelques années avec la création d'une demi douzaine d'entreprises dans le Maine-et-Loire.

4. Un secteur structuré par des organisations de producteurs dynamiques

Ces productions ont des atouts propres à toutes ces cultures pour leur développement, le premier étant l'organisation. La difficulté tient toujours au fait que ce sont des productions minoritaires, qui ne peuvent disposer de la même superstructure technique et professionnelle de soutien que les autres productions agricoles et les producteurs sont souvent laissés un peu à eux-mêmes. Il y a vingt organisations de producteurs, deux fédérations, des syndicats très présents dans plusieurs secteurs, des organisations interprofessionnelles dynamiques telles que le comité interprofessionnel des huiles essentielles de Provence et l'association interprofessionnelle des herbes de Provence. Par ailleurs, aujourd'hui, les producteurs de plantes médicinales sont en train de discuter avec leurs clients, les syndicats des fabricants de compléments alimentaires, pour essayer de mettre également en place une interprofession.

Enfin, un réseau de recherche et d'expérimentation leur est dédié. C'est important car ces petites productions passent souvent après les autres du fait du nombre de producteurs concernés, et le fait d'avoir un réseau dédié leur permet de poursuivre leur propre stratégie en termes de recherche.

Il y a enfin l'Onippam qui est un partenaire capital pour la filière (cf. infra).

5. Une demande en forte augmentation

En ce qui concerne les plantes médicinales, il faut noter le développement spectaculaire de la demande, à la fois pour l'industrie de la pharmacie, celle des compléments alimentaires ou des « nutriments ».

S'agissant de l'industrie cosmétique, celle-ci s'oriente de plus en plus vers une valorisation des plantes qui bénéficient auprès du public d'une image valorisante fondée sur les bienfaits supposés de la nature.

L'ouverture de la réglementation française, qui a été très longtemps l'une des plus fermées à la production et à la commercialisation des plantes médicinales, constitue un autre atout. La réglementation actuelle réservait jusqu'à présent la possibilité de commercialiser ces plantes, avec une mention valorisante sur le plan médicinal, qu'aux seules officines de pharmacie à l'exception de 34 d'entre elles qui ont été « libérées ». Aujourd'hui, sous la pression européenne, une nouvelle réglementation a récemment été mise en œuvre et cela va vraisemblablement entraîner une plus grande production pour les agriculteurs du fait d'une demande fortement dopée.

Également sous la pression européenne, une nouvelle réglementation devrait être mise en œuvre concernant le marché des compléments alimentaires à base de plantes qui, dans les pays européens où elle a déjà été appliquée, s'est traduite par une demande très forte.

6. Un secteur plus ou moins intégré selon les productions

La production de ces plantes alimente des unités industrielles de transformation particulièrement performantes. Par exemple, autour du bassin parisien, en particulier à Milly-la-Forêt, se trouve un des plus vieux bassins de production de plantes aromatiques et médicinales de France, qui remonte vraisemblablement au Moyen-Âge, et une importante entreprise, Darbonne-Daregal²⁵, qui développe des productions sur plusieurs centaines d'hectares, non seulement dans le bassin parisien mais aussi à travers toute la France, en Normandie et dans le Morbihan, et qui est un des acteurs européens les plus importants et de loin le premier producteur français en ce qui concerne les plantes aromatiques.

Le groupe Darbonne à Milly-la Forêt, traite par l'intermédiaire d'une de ses filiales, des plantes aromatiques culinaires. Cette zone d'implantation n'est plus aujourd'hui jugée idéale, elle est le fruit de l'histoire. En effet, ce n'est pas forcément à Milly que les herbes poussent le mieux et de plus, les saisons y sont courtes puisqu'elles ne durent que deux mois alors que dans d'autres pays où cette même société a ouvert des filiales, au Togo, notamment mais pas seulement, les saisons ont une durée de dix mois par an. C'est pourquoi cette société s'est installée en Afrique et en Amérique. Elle doit, de plus en plus, lutter contre la concurrence de pays comme la Chine qui bénéficie elle-aussi, dans certaines régions, de saisons longues.

²⁵ Les indications contenues dans ce paragraphe ont été recueillies au cours de l'audition de M. Luc Darbonne, PDG de Darégal SA.

Depuis 2001, cette société s'est implantée en Bretagne à Saint-Divy et a signé un contrat exclusif avec des agriculteurs regroupés dans une coopérative (CoopAgri), à laquelle elle a apporté son savoir-faire en herbes aromatiques pour améliorer les rendements de leur culture. La transformation de ces plantes se fait à Saint-Divy où elles sont surgelées sur place et elles sont ensuite commercialisées dans les circuits de la grande distribution, tant en France qu'à l'étranger. Il s'agit-là d'une forme d'intégration complète : production, transformation et vente. Darégal met à la disposition des agriculteurs des graines qu'ils font pousser, elle assure par ailleurs un suivi et commercialise ses produits elle-même. Ce circuit complet est une force parce qu'en procédant de la sorte, les besoins de ses clients sont parfaitement cernés.

Depuis treize ans, cette société subit une concurrence montante de certains pays européens mais elle reste néanmoins leader sur le marché. Sa part de marché européen est estimée à environ 65 % pour l'industrie des herbes surgelées.

Cette société vend aussi des arômes produits à partir de plantes fraîches, destinés à être utilisés dans l'industrie. Elle s'implique également dans des nouveautés comme les produits « pompables ». Ce sont des produits utilisés dans les usines tuyaux. Les usines tuyaux sont les usines qui font des pâtés ou des fromages (tartare par exemple ou d'autres fromages aux herbes fines).

Ce même groupe entretient également des relations commerciales avec la restauration hors foyer à laquelle elle vend des produits un peu différents, que sont les produits dits bitempérature®. Ce sont des produits dérivés des produits surgelés. Ces produits sont d'abord surgelés et ensuite déshydratés partiellement pour en faire des produits intermédiaires, ce qui permet d'avoir des délais d'utilisation optimale de trois semaines à température ambiante, ce qui est très utile pour les chefs dans les cuisines.

Toute cette production agricole et industrielle est le fruit de la recherche développement. Cette société investit 3 % de son chiffre d'affaires en recherche ; ce qui lui permet de conserver une avance sur ses concurrents.

La recherche agricole est primordiale parce que la qualité se fait aussi dans le champ et cette société a axé ses recherches sur le produit final en agriculture en s'appuyant sur l'INRA de Dijon. Ses travaux de recherche portent à la fois sur les variétés, sur les techniques culturales, sur tous les produits phytosanitaires et sur toutes les résistances à certaines maladies.

Cette société doit également faire face à un certain nombre de contraintes.

En effet, des produits déshydratés ou surgelés sont des produits à forte consommation d'énergie, ce qui pèse sur la compétitivité de l'entreprise à un moment où on enregistre un renchérissement du coût des énergies fossiles.

À cela, s'ajoutent de gros problèmes de disponibilité de main-d'œuvre.

D'autres menaces sont apparues récemment. Les herbes aromatiques sont parfois jugées dangereuses pour la santé (certaines sont accusées d'être à l'origine de cancers. De composition complexe, elles contiennent inévitablement des substances considérées comme allergènes sans que la plante ou son extrait le soit nécessairement, et cette situation fait peser un gros risque pour l'entreprise. Les cerfeuil sont allergènes, les produits anisés peuvent l'être également. Ceci exige donc une grande attention et un suivi des travaux scientifiques pour devancer ces problèmes et trouver des variétés qui évitent ces problèmes d'allergie.

7. Le pôle de compétitivité Anjou-Loire

Le pôle de compétitivité Anjou Loire s'appuie sur un domaine de production particulier en Anjou, le végétal spécialisé (fruits et légumes, vigne, horticulture, champignons, PAPAM...).

Ce pôle s'articule autour de 5 axes : l'innovation variétale, la qualité des semences, le végétal et la santé, le paysage urbain, l'intelligence économique.

L'**Iteipmai** anime le 3^{ème} axe de ce pôle : **végétal et santé**. Cet axe vise à identifier, dans les végétaux, les molécules responsables d'activités antioxydantes, puis de les tester *in vitro*, *in vivo*, jusqu'aux essais cliniques pour certaines d'entre elles. Les antioxydants participent en effet à la réduction du stress oxydant des cellules, et assurent ainsi une protection contre leur dégénérescence (maladies cibles : cancer, maladies cardiovasculaires, dégénérescence, obésité).

Une plateforme scientifique a été mise en place, regroupant des unités de recherche des facultés des sciences, de pharmacie, de médecine et l'Iteipmai. Cette plateforme répond aux entreprises intéressées par le domaine des antioxydants. Une première étape d'investissement, essentiellement pour les laboratoires publics, va conforter les laboratoires de recherche pour répondre au mieux aux besoins des entreprises. C'est la région qui va assurer la plupart des financements.

Une seconde étape de démonstration visera sur 2 espèces modèles - l'artichaut et la mélisse - à roder le dispositif de recherche :

- évaluation des pouvoirs antioxydants d'extraits de natures variées, corrélation avec des molécules connues, recherche d'autres molécules responsables de l'activité,
- évaluation de la variabilité des teneurs en principes actifs en fonction des variétés et des techniques de production/élaboration
- vérification de l'intérêt des principes actifs *in vitro* et *in vivo*.

Le manque de lisibilité des soutiens financiers disponibles pour les sociétés passant contrat de recherche n'ont permis, pour l'instant, qu'à une dizaine de programmes d'être déposés sur cet axe.

8. Les défis qu'elles ont à relever pour leur développement sont également assez lourds.

La concurrence internationale est quasiment mondiale. À Grasse, qui est la principale place mondiale de transformation des produits naturels en produits cosmétiques, en arômes alimentaires et en parfums, les produits naturels ne représentent plus que 10 à 20 % des matières premières utilisées. Tout le reste est du synthétique. L'explosion de la chimie a en effet permis une diversification des produits très importante qui pèse lourdement sur les débouchés des produits naturels.

Concernant la concurrence des produits synthétiques, on peut en effet penser que la situation s'est clarifiée et que les marchés du synthétique et du naturel s'équilibrent aujourd'hui. Les consommateurs demandent aujourd'hui des produits naturels et les industries redécouvrent le naturel. Même si les produits naturels vont rester une matière première minoritaire, on ne peut plus envisager aujourd'hui leur disparition comme on le faisait il y a dix ans.

Une autre difficulté, et sans doute la plus difficile à surmonter, est le coût réglementaire. Dans le cadre des produits cosmétiques et à parfum et plus généralement des produits chimiques, l'Union européenne est en train de se doter d'une réglementation de normalisation qui vise à rattraper celles qui existent dans d'autres grands domaines de l'industrie. Un projet de règlement est en discussion à Bruxelles, qui prévoit l'enregistrement de tous les produits chimiques et leur évaluation au regard de la santé humaine et de l'environnement. Pour ceux qui sont familiers de la démarche relative aux produits phytosanitaires, c'est une démarche qui revient à évaluer les produits. Cela va nécessiter de fournir des données d'information scientifiques très importantes et très coûteuses qui seront sans doute à la portée des fabricants de produits chimiques synthétiques. Mais, concernant les huiles essentielles, considérées comme des produits chimiques, cette réglementation va obliger, entre autres, les producteurs de lavande à établir un dossier relatif à la toxicité et à l'écotoxicité qu'ils n'auront pas toujours les moyens d'élaborer et ils risquent de ce fait, de se détourner de cette production.

Ceci devrait donc appeler à une meilleure prise en compte de la situation des producteurs de produits naturels dans la réglementation et à une politique publique leur permettant de surmonter le handicap de leur petite taille, comparée aux moyens des producteurs industriels.

V - LES PARTENAIRES DE LA FILIÈRE

On retiendra parmi les nombreux partenaires de la filière, l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onippam), le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles, le Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales du Sud-Est méditerranéen (Criepam), l'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Iteipmai).

1. L'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Onippam)

L'Office national interprofessionnel des plantes à Parfum, aromatiques et médicinales (Onippam) est un établissement public sous la tutelle des ministères français de l'Agriculture et de l'Économie et des finances.

L'Onippam suit l'évolution des productions et des marchés des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM) ainsi que les aspects réglementaires les concernant. L'Office organise et soutient des actions en faveur du développement des PAPAM et des produits issus de leur première transformation (huiles essentielles, hydrolats, extraits, plantes sèches...). Il gère en ce sens des subventions provenant de l'État français. Il peut être sollicité pour un conseil ou une expertise sur la faisabilité des projets de la filière PAPAM.

Les orientations concernant le développement des productions et les modalités de financement public des projets sont soumises à l'appréciation du conseil de direction de l'Office. Cette assemblée est une représentation interprofessionnelle de la filière PAPAM.

- **L'Onippam référence l'ensemble des données relatives à la filière PAPAM et participe ou anime des groupes de travail thématiques.**

Par sa connaissance de la filière, l'Onippam est amené à renseigner les différents acteurs de la filière de l'amont comme de l'aval dans divers domaines, à intervenir dans des colloques et formations professionnelles.

- **Mission d'information et d'expertise**

1.1. L'Observatoire économique

L'Onippam établit régulièrement des situations de marché pour de nombreuses plantes et huiles essentielles. L'Office tient à jour les statistiques de production et réalise des études sur les nouveaux débouchés des PAPAM.

Ces données sont validées avant diffusion dans le cadre de l'observatoire économique qui réunit des opérateurs spécialisés du secteur (coopératives agricoles, négociants, industriels).

1.2. L'Observatoire scientifique

L'Onippam a une vision globale de l'ensemble des actions de recherche et d'expérimentation technique de la filière PAPAM. L'Office anime un comité scientifique chargé de valider des protocoles, de suivre les études thématiques et de diffuser les résultats des travaux.

1.3. Le service documentaire

L'Office est doté d'un centre de documentation. Le fonds documentaire est constitué d'ouvrages et de revues spécialisés de la filière PAPAM, de publications techniques ou économiques réalisées par les organismes de la filière PAPAM. L'Office gère aussi une photothèque.

- Mission de soutien

L'Onippam répartit ses moyens pour le financement :

- d'actions techniques d'expérimentation, de modernisation de la production et de la transformation des PAPAM, d'appui technique et de conservation des espèces ;
- de projets d'amélioration de l'organisation collective des groupements de producteurs pour ce qui concerne l'appui technique, logistique et commercial. L'office peut intervenir ponctuellement sur certains marchés en difficulté ;
- d'actions qui concourent à la maîtrise des risques sanitaires, à la mise en œuvre de procédures de traçabilité et d'obtention de signes officiels de qualité ;
- de projets pour la promotion des productions de PAPAM et la réalisation d'études sur les perspectives de débouchés commerciaux de ces productions.

2. Le Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation en plantes à parfum, aromatiques et médicinales du Sud-Est méditerranéen (Crippam)

Le Crippam est une association de la loi de 1901 qui regroupe l'amont et l'aval de la filière des PAPPAM qui a été créée en 1993 grâce à une forte volonté interprofessionnelle, en collaboration avec les pouvoirs publics dans le but d'un intérêt collectif de développer par la recherche appliquée les plantes à parfum, aromatiques et médicinales et de lever les obstacles techniques à un développement durable. Cette mission est en parfaite concordance avec les préoccupations des conseils régionaux, de l'État et de l'Europe où ce secteur apporte :

- une réelle activité économique, essentiellement tournée vers l'exportation, en fournissant des matières premières de qualité ;
- une contribution au maintien d'une activité dans des zones difficiles (zone lavande) où les problèmes pédo climatiques ne laissent pas d'autres alternatives de production ; l'impact social est donc majeur ;
- une contribution à la structuration des paysages où l'impact en matière environnemental et touristique est considérable.

Le Crippam rassemble des groupements de producteurs, des structures de développement (chambres d'agriculture, CETA), les syndicats spécialisés, mais aussi les principaux industriels. Au total, une trentaine de structures du Sud de la France sont membres du Crippam.

Parmi ses missions les plus importantes, il convient de noter la sélection variétale de lavandes tolérantes au dépérissement, la sélection de clones de romarin productifs de bonne qualité visuelle et organoleptique, la recherche et la mise au point de nouvelles cultures comme la monade, l'aspic, l'immortelle, l'optimisation des chantiers de récolte et de transformation (distillation, séchage).

Le Crippam est basé à Manosque (Alpes-de-Haute-Provence) et se compose d'une équipe de moins de dix personnes.

3. Le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles, un outil au service de la filière PAM.

Les informations techniques sur les ressources naturelles, sur les pratiques de cueillette, sur les possibilités de multiplication et de mise en culture de toutes ces plantes aromatiques et médicinales sont rares.

Les maisons de semences, compte tenu des surfaces mises en culture relativement réduites dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales au regard de bien d'autres productions agricoles, s'intéressent peu ou pas à ce secteur.

La graine de base est donc souvent indisponible. Elle est toutefois disponible pour quelques espèces plus classiques (sauge, thym, lavande, menthe...), mais c'est dans ce cas l'information sur les caractéristiques agronomiques, aromatiques, thérapeutiques... qui manque ; alors que ces plantes présentent une diversité importante qu'il est indispensable de bien identifier, maîtriser et conserver pour une utilisation adéquate du produit final.

Le Conservatoire a été créé par et pour les professionnels (principalement les agriculteurs) de la filière PAM pour pallier ces carences.

Ses missions scientifiques se subdivisent donc en quatre types d'activités concernant :

3.1. des collections diverses

Le Conservatoire compte actuellement environ 1.300 espèces, sous-espèces ou variétés de plantes médicinales et aromatiques.

Une centaine d'espèces sont acquises annuellement : une partie prélevée directement à l'état sauvage, le reste résultant des nombreux échanges effectués avec des jardins botaniques français ou étrangers. Ces échanges sont rendus possibles par la réalisation d'un Index Seminum envoyé à plus de 400 correspondants dans le monde entier.

Ces plantes sont retenues pour leur intérêt économique, leur intérêt botanique, leur intérêt pharmacologique ou aromatique, leur intérêt pédagogique, leur raréfaction dans la nature, la difficulté d'approvisionnement en semences.

Elles sont installées en serre pour les plus exigeantes (tropicales ou méditerranéennes strictes) ou en plein air pour la plupart, sur des parcelles élémentaires d'au moins 1 m² dans différents jardins thématiques (milieux, utilisations, médiéval, de plantes protégées...).

3.2. des espèces menacées

Le Conservatoire participe à la protection des espèces médicinales et aromatiques de la flore française qui peuvent à terme se trouver, localement ou plus généralement, menacées par la cueillette ou tout autre facteur de régression :

- en participant à une veille des ressources naturelles des plantes faisant l'objet de cueillette (enquêtes, inventaire et suivi de stations, documents de sensibilisation...);

- en réunissant et étudiant ex situ les plus menacées de ces espèces afin de favoriser leur mise en culture ultérieure par des producteurs (élaboration de fiches techniques de culture, constitution de stocks de semences et de pépinières).

a) Des plantes prioritaires

- les lavandes toutes espèces (25 actuellement) et principalement la lavande vraie, la lavande aspic et le lavandin (prospection depuis 1996 de plusieurs centaines de stations naturelles, puis premières évaluations à Milly-la-Forêt du matériel végétal ainsi récupéré) ;
- les menthes, toutes espèces et plus particulièrement les menthes poivrées, les menthes bergamotes et les menthes douces (en tout plus de 150 espèces, sous-espèces, variétés et plus de 70 clones de menthe poivrée) ;
- les basilics, toutes espèces;
- les origans, toutes espèces (30 actuellement) ;
- la sauge officinale, la mélisse officinale, les hysopes, la livèche, les angéliques...
- le thym de Provence (prospection et évaluation de plus de 150 populations d'origine sauvage) ;
- la valériane officinale (prospection en 2001 et évaluation en 2002 de plus de 80 populations sauvages).

Soit au total, une base génétique aussi large que possible qui est ainsi réunie et une première approche de la variabilité est effectuée (identification botanique, description morphologique, comportement agronomique, analyse chimique) pour chacune de ces plantes. Les variétés, clones ou populations sont ensuite choisis pour être intégrés dans, ou pour démarrer, des programmes de sélection mis en place par des organismes tiers (comme l'Iteipmai...).

Le Conservatoire peut aussi recenser, récupérer, identifier, multiplier, distribuer, et surtout conserver des variétés, des populations améliorées qui peuvent d'ailleurs être les produits de sélection des programmes ci-dessus mentionnés (ex. : variétés de menthes...).

b) Étude des semences

Compte tenu de la diversité des espèces utilisées dans la filière PAPAM et donc de la multiplicité des problèmes rencontrés tant au niveau de la germination, que de la conservation des graines, ou de la mise en place de pépinière, un besoin important d'informations sur les solutions à apporter se fait sentir de la part des professionnels.

Le Conservatoire consacre une partie de ses activités à l'étude des semences qu'il produit (mise à jour annuelle d'un document de synthèse sur tous les travaux réalisés par le Conservatoire sur les semences depuis 15 ans): poids des graines, facultés germinatives, durée de vie des semences, etc.

Le Conservatoire présente par ailleurs de nombreux autres intérêts sur le plan technique et touristique.

4. L'Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (Iteipmai)

L'Iteipmai est l'unique institut français de recherche et de développement spécialisé sur les plantes et matières premières végétales pour la pharmacie, l'aromatique alimentaire, la parfumerie et la cosmétique. Cette association, créée en 1980 par des producteurs de plantes, rassemble aujourd'hui une soixantaine d'organismes de production, des sociétés de transformation, des organismes de développement. Son siège et sa station nationale sont basés à Chemillé (Maine-et-Loire). Il dispose d'une station régionale pour le sud-est implanté près de Montélimar.

La mission de l'Iteipmai est la recherche appliquée finalisée au service des filières plantes aromatiques, médicinales et à parfum. Cette activité technique majeure, réalisée à la demande de ses adhérents, acteurs organisés de la production et industriels utilisateurs, a pour finalité : d'améliorer le revenu des agriculteurs et le sécuriser dans le temps, de maintenir et développer une activité des PAPPAM sur le territoire, de permettre à l'agriculture et aux entreprises industrielles d'accéder ensemble à un développement durable, de générer la confiance et le bien-être des consommateurs.

Les actions de recherche sont réalisées principalement grâce aux participations financières du ministère de l'agriculture via l'Onippam (Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales) et de la DGER qui a repris la mission de l'ADAR (Agence de développement agricole et rural). Certaines sont ponctuellement financées par les ministères de l'Agriculture et de la pêche, et celui de la Recherche.

Cet organisme, qui ne bénéficie que de moyens relativement modestes, a obtenu des résultats très significatifs dans plusieurs domaines dont certains ont déjà été mentionnés ci-dessus (pyrèthre et digitale laineuse). Les récents résultats importants obtenus sur les causes du dépérissement de la lavande, en collaboration étroite avec différents laboratoires de l'INRA et opérateurs de développement (comme le Crieppam en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et la chambre d'agriculture de la Drôme), se traduisent par la mise en place depuis 2003, d'une filière contrôlée de production de plants sains. Par ailleurs, En France, même si le thym est encore récolté dans les garrigues, il est aujourd'hui principalement cultivé et provient presque exclusivement de quelques clones (typés chimiquement sur le plan de l'odeur). La multiplication végétative (bouturage) de ces variétés clonales présente l'inconvénient de transmettre les maladies dont certaines sont fort gênantes pour la pérennité de la culture. Après un travail de sélection de 5 années, l'Iteipmai a créé des variétés hybrides, diffusées sous forme de graines. Ces variétés présentent une bonne qualité de produit (saveur du thym de la garrigue) et permettent d'éviter, en partie, les problèmes de dépérissement des cultures.

L'Iteipmai dispose également d'un laboratoire d'analyses bien équipé pour évaluer les teneurs en principes actifs des matières premières végétales (extractions, dosages) et d'un service documentaire probablement unique en Europe.

VI - LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES PLANTES AROMATIQUES, MÉDICINALES ET À PARFUM²⁶

1. Résultats généraux

Le tableau ci-après montre l'évolution de la valeur des importations et des exportations et leur variation. On constate, sur la période considérée, une baisse générale des importations de 16 % par rapport à 2003 et une diminution de 4 % des exportations.

Tableau 13 : Importations et exportations des PAPAM (en millions d'euros)

Valeur import	2004	2003	2002	2001	2000	1999	Variation	
							2004/ 2003	2004/ 1999
Plantes en l'état	113	159	140	127	105	97	- 29 %	17 %
Huiles essentielles	130	132	152	142	132	119	- 2 %	9 %
Total import	243	291	291	269	237	216	- 16 %	12 %
Valeur export								
Plantes en l'état	121	136	122	101	92	71	- 11 %	70 %
Huiles essentielles	197	164	167	167	164	159	2 %	5 %
Total export	288	300	290	268	256	230	- 4 %	25 %
Valeur solde								
Plantes en l'état	8	- 23	- 18	- 26	- 14	- 26		
Huiles essentielles	37	32	16	25	32	40		
Total solde	45	9	- 2	- 0	18	14		

Source : rapport Onippam 2004 - Douanes.

Cette situation peut être imputée au secteur plantes en l'état, dont les importations ont régressé de 29 % et les exportations de 11 % par rapport à 2003. Pour les huiles essentielles, la diminution des importations est de 2 %, alors que les exportations ont elles aussi augmenté de 2 %.

²⁶ Les renseignements sur le commerce extérieur des PAPAM sont extraits du rapport d'activité de l'Onippam de 2004 (page 71 à page 82).

Le solde du commerce extérieur des plantes en l'état affiche un excédent, en 2004, de 8,1 millions d'euros, alors qu'en 2003 le solde était déficitaire de 23,6 millions. Ceci s'explique par la variation du cours de la vanille qui, après une flambée en 2003, a retrouvé une hauteur de cours jugée plus « normale » en 2004.

Pour les huiles essentielles, le solde du commerce extérieur est de 37 millions d'euros contre 32 millions d'euros en 2003. Il est largement positif et s'améliore de 15 % par rapport à 2003.

En 2004, on constate une progression des importations en volume de 11 % par rapport à 2003, mais une baisse de 29 % en valeur.

La diminution de 58 % de la valeur (36 millions d'euros en 2004, contre 86 en 2003) de la rubrique vanille entraîne ainsi la baisse globale de la valeur de nos importations. Bien que le prix moyen de la vanille, en 2004, ait baissé (130 €/kg) par rapport à 2003 (182 €/kg), celui-ci reste encore élevé.

Cette diminution de la valeur des importations de vanille (50 millions d'euros) est responsable, à elle seule, de la baisse globale des importations qui est de 46 millions d'euros. L'Onippam souligne qu'il convient donc de se garder de conclusions hâtives s'agissant de la baisse d'activité de ce secteur économique.

Le volume global des « autres PAM en l'état » est en progression de 17 % par rapport à 2003 et compense ainsi la baisse enregistrée de 2003 (14 %) par rapport aux deux campagnes précédentes.

En ce qui concerne les exportations en volume, l'Onippam relève qu'elles sont stables depuis 2002, après un accroissement de 30 % constaté en 2002 par rapport aux trois années antérieures.

Après avoir connu une baisse sensible en 2000 et 2001 (7 120 T en 2000 contre 8 143 T en 1999), les importations en volume d'huiles essentielles ont retrouvé un niveau relativement stable depuis 2002.

Les exportations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin représentent en moyenne 21 % de nos exportations globales en volume. Après une baisse, en 2001, de 20 % par rapport à 1999, elles progressent depuis, sans pour autant rattraper les volumes de 1999 (1 299 T en 2004, contre 1 488 T en 1999). Depuis 2000, la valeur des huiles essentielles de lavande et de lavandin oscille entre 20 et 22 millions d'euros.

2. Les pays fournisseurs

Le tableau ci-après indique le classement en valeur des principaux pays fournisseurs de la France en 2004, avec pour chacun d'entre eux la part des deux catégories « plantes en l'état » et « huiles essentielles ».

Au vu de ce classement, l'Onippam remarque que pour des pays tels que les États-Unis, l'Indonésie, ou Haïti leurs exportations intéressent principalement des huiles essentielles. D'autres pays tels que Madagascar, la Papouasie-Nouvelle Guinée, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, leurs exportations concernent essentiellement des plantes en l'état. Enfin, d'autres pays (Maroc, Chine, Inde, Turquie...) fournissent à la France à la fois des plantes en l'état et des huiles essentielles.

Les huiles essentielles exportées par les États-Unis représentent, en valeur, 14,5 millions d'euros et concernent pour 58 % des essences de menthes et 10 % des essences de citron.

La Chine est présente en tant que producteur de plantes en l'état et d'huiles essentielles. La part de ces exportations en plantes en l'état représente 4,80 % de la valeur et 7,2 % du volume global, tandis que celle des huiles essentielles est de 7,10 % de la valeur et de 16,6 % du volume global.

L'Onippam souligne qu'elle a exporté, en 2004 :

- pour les plantes en l'état : 631 T de racines de gingembre, 141 T de racines de réglisse, 62 T de racines de ginseng, 2 690 T d'autres plantes non précisées ;
- pour les huiles essentielles : 24 T de géranium à un prix moyen de 39,67 €/kg ; 17 T de lavande à un prix moyen de 25,70 €/kg, devenant ainsi notre premier fournisseur ; 190 T de menthes à un prix moyen de 8,55 €/kg.

Tableau 14 : Répartition, en valeur, des principaux pays fournisseurs de la France

	HE ⁽¹⁾	Volume (tonnes)	En l'état (milliers €)	Volume (tonnes)	Total (milliers €)	% valeur total HE	% valeur total en l'état
	(milliers €)						
Madagascar	3 535	579	20 921	544	24 456	2,70 %	18,60 %
Maroc	10 704	230	6 733	3 560	17 437	8,30 %	6,00 %
États-Unis	14 500	820	1 963	352	16 463	11,20 %	1,80 %
Chine	9 255	1 287	5 408	2 568	14 663	7,10 %	4,80 %
Italie	9 770	433	4 599	2 862	14 369	7,60 %	4,10 %
Inde	9 398	703	2 858	2 433	12 256	7,20 %	2,50 %
Allemagne	3 416	290	8 727	1 848	12 143	2,60 %	7,70 %
Indonésie	8 338	414	1 721	88	10 059	6,40 %	1,50 %
Turquie	7 062	42	1 976	1 241	9 038	5,50 %	1,80 %
Espagne	4 669	279	4 033	1 170	8 702	3,60 %	3,60 %
Egypte	6 609	118	1 803	1 102	8 412	5,10 %	1,60 %
Belgique	1 442	39	5 240	713	6 682	1,10 %	4,60 %
Tunisie	3 030	103	3 230	1 604	6 260	2,30 %	2,90 %
Bulgarie	3 619	28	2 236	1 295	5 855	2,80 %	2,00 %
Comores	2 295	41	3 115	10	5 410	1,80 %	2,80 %
Papouasie- Nouvelle Guinée			4 882	31	4 882		4,30 %
Royaume- Uni	2 578	184	2 062	527	4 640	2,00 %	1,80 %
Brésil	1 885	887	1 934	841	3 819	1,40 %	1,70 %
Pays-Bas	970	46	2 304	8 908	3 274	0,80 %	2,00 %
Haïti	3 263	44	9	6	3 272	2,50 %	
Autres pays	23 270	1 198	26 974	3 672	50 244	18,00 %	23,90 %
Total import	129 608	7 765	112 728	35 375	242 836		

(1) - huiles essentielles

3. Les pays clients

Le tableau ci-après indique la répartition, en valeur, des principaux clients de la France en 2004, avec pour chacun d'entre eux, le pourcentage par rapport à la valeur totale en huiles essentielles et en plantes en l'état.

Le marché à l'exportation est beaucoup plus concentré que celui à l'importation, examiné précédemment, avec une douzaine de pays pour atteindre 80 % de la valeur de nos exportations, la barre des 50 % étant quasiment atteinte avec les quatre principaux clients : États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne et Suisse. Ces pays disposent d'une industrie de la parfumerie, cosmétique et détergente développée.

Dans ce contexte, c'est souvent la valeur des exportations d'huiles essentielles qui est prépondérante dans la plupart des cas.

L'Onippam constate que les États-Unis sont encore nos premiers clients avec une valeur de 32 millions d'euros, en 2004, contre 33 en 2003 pour les huiles essentielles. La France a exporté, en 2004, 331 T d'essences de lavande-lavandin à un prix moyen de 15,80 €/kg, contre 327,9 T à un prix moyen de 14,70 €/kg en 2003.

Comme en 2003, la part des exportations de la France et le Royaume Uni en plantes en l'état est supérieure à celle des huiles essentielles. Le Royaume Uni a importé, en 2004, 93,8 T d'huiles essentielles de lavande-lavandin à un prix moyen de 24,54 €/kg contre 98,7 T à un prix moyen de 27,95 €/kg en 2003.

Les exportations vers l'Allemagne ont été plus importantes en 2004 qu'en 2003 (21,7 contre 20,8 millions d'euros) pour les huiles essentielles, mais plus faibles pour les plantes en l'état (11,6 en 2004 contre 13 millions d'euros en 2003). Elle a augmenté ses importations d'huiles essentielles de lavande-lavandin de + 28,4 % en valeur et de + 30,5 % en volume, sans influencer sur le prix moyen.

Enfin, la Suisse reste un client privilégié de la France. Les exportations en huile essentielles de lavande-lavandin vers ce pays ont représenté 192,4 T à un prix moyen de 16,96 €/kg.

Tableau 15 : Répartition, en valeur, des principaux pays clients de la France

	HE ⁽¹⁾ (milliers €)	En l'état (milliers €)	Total (milliers €)	%/valeur total HE	%/valeur total en l'état
États-Unis	32 184	8 682	40 866	19,20 %	7,20 %
Royaume-Uni	15 330	23 285	38 615	9,20 %	19,30 %
Allemagne	21 748	11 678	33 426	13,00 %	9,70 %
Suisse	19 105	8 691	27 796	11,40 %	7,20 %
Espagne	10 573	10 097	20 670	6,30 %	8,40 %
Belgique	4 138	15 132	19 270	2,50 %	12,50 %
Italie	5 508	11 140	16 648	3,30 %	9,20 %
Japon	9 962	4 335	14 297	6,00 %	3,60 %
Irlande	6 213	2 057	8 270	3,70 %	1,70 %
Pays-Bas	5 167	2 170	7 337	3,10 %	1,80 %
Bésil	5 766	387	6 153	3,40 %	0,30 %
Portugal	125	4 617	4 742	0,10 %	3,80 %
Autres pays	31 446	18 563	50 009	18,80 %	15,30 %
Total export	167 265	120 834	288 099		

(1) - huiles essentielles

Source : rapport 2004 Onippam - Douanes.

VII - LES PLANTES AROMATIQUES, MÉDICINALES ET À PARFUM DANS L'OUTRE-MER FRANÇAIS

L'Outre-mer français bénéficie d'une très grande richesse en matière de plantes médicinales et aromatiques. Ces dernières font partie du patrimoine agricole et culturel traditionnel des populations ultra-marines. La situation est très différente d'une collectivité à l'autre.

1. La Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie selon, l'Institut de recherche pour le développement (IRD), a une place à part en raison de l'originalité de sa flore. Près de 3 000 espèces sont endémiques, c'est-à-dire qu'elles ne poussent que sur ce territoire. Les potentialités de ces plantes sont multiples, d'une part comme espèces ornementales, mais aussi comme essences forestières et enfin comme sources de substances naturelles d'intérêt varié, notamment dans les secteurs de la pharmacie, de l'alimentation diététique, de la parfumerie et de la cosmétique.

Tableau 16 : Données chiffrées sur la filière en 2005

Plantes aromatiques	Nombre d'unités de distillation	Production d'huile essentielle	Chiffre d'affaires à la distillerie (1)
Activités de production d'essence de niaouli	3	0,8 tonne	4,5 M. de F CFP
Activités de production d'essence de Santal	2	1,410 tonne	45,1 M. de F CFP
TOTAL	5	2,21 tonnes	49,6 M. de F CFP

Source : Établissement de régulation des prix agricoles (ERPA)

(1) 1 F CFP= 0,00838 €

Tableau 17 : Évolution de la production d'huiles essentielles de santal et de niaouli (en kg)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
santal	0	312	558	872	1050	1426	1410
niaouli	426	36	1000	1000	1500	770	800

Source : Établissement de régulation des prix agricoles (ERPA)

À ces chiffres, il convient d'ajouter de nouveaux marchés, développés depuis 2003. Il s'agit des ventes de drèches de santal et de « l'hydrolat » récupéré après séparation de l'huile essentielle de santal et de l'eau de distillation.

1.1. Le Niaouli

L'essence de niaouli ou goménol est le produit de la distillation des feuilles de niaouli, principalement utilisées par l'industrie pharmaceutique et la cosmétologie. Cette activité de cueillette et de transformation peut apporter un revenu d'appoint non négligeable.

Une vingtaine d'unités de distillation ont été installées sur le territoire mais aujourd'hui seules trois distilleries sont encore en activité. Elles réalisent une production annuelle de l'ordre de 0,8 tonne d'essence de niaouli dont la commercialisation est assurée auprès de la société Cosmecal, des touristes par le biais de revendeurs sur Nouméa, de certaines pharmacies de la place et par correspondance.

Le dispositif d'aide à la production a permis de bonifier 0,485 tonne d'huile essentielle. L'Établissement de régulation des prix agricoles (ERPA) est intervenu sur son dispositif d'aide à la commercialisation pour l'exportation de 260 kg d'huile essentielle de niaouli.

Cette filière connaît des difficultés depuis que l'approvisionnement en matières premières se fait à partir de Madagascar à moindre coût.

1.2. Le Santal

La Nouvelle-Calédonie est le troisième producteur mondial de l'essence de santal.

Après avoir été distillé sur Nouméa pendant plusieurs années, le bois de santal est aujourd'hui distillé sur place à Maré et sur l'île des Pins, fournissant une huile essentielle utilisée principalement en parfumerie.

a) La coopérative Cuada de Pénélo à Maré a connu en 2005 une progression de 7 % de son volume d'activité par rapport à l'an dernier.

Ont été distillées 20 tonnes de bois pour une production de 597 kg soit un rendement d'huile de 3 %. Les ventes d'huile essentielle de santal ont généré un chiffre d'affaires de 19 millions de F CFP (+23 % par rapport à 2004).

b) La S.A.R.L. WE DA de l'Île des Pins a débuté son activité en juillet 2001

Puis l'unité de distillation est montée en puissance. En 2005, 35 tonnes de bois désaubiéré ont été achetées pour un montant de 8,75 millions de F.CFP ainsi que 300 stères de bois de chauffage. Une trentaine de familles sont concernées par cette activité.

La distillation de 27 tonnes de bois a produit 813 kg d'huile essentielle. Les ventes d'huile essentielle de santal ont généré un chiffre d'affaires de 26 millions de F CFP (+7 % par rapport à 2004).

Il a été procédé à l'exportation de 25 tonnes de drèches et à la vente de 5 tonnes « d'hydrolat ». Ce nouveau marché pourrait se développer et permet, au même titre que celui des drèches, de valoriser un sous produit jusqu'alors perdu.

Ces deux unités vont bientôt atteindre leurs capacités optimales de production et seule la création d'une nouvelle distillerie (envisagée sur Lifou) pourrait permettre de maintenir le dynamisme que connaît cette filière depuis quelques années et d'assurer un potentiel de développement que semble autoriser la ressource en bois de santal.

c) La mission d'assistance technique et commerciale.

En 2005, l'ERPA a passé, avec un spécialiste, une convention de prestation d'assistance technique et commerciale pour le suivi des unités de distillation en activité en Nouvelle-Calédonie.

Cette mission semble un facteur prépondérant dans le redémarrage de cette filière et dans sa pérennité.

1.3. Les autres actions de recherche

On évoquera essentiellement les recherches faites par des ethnopharmacologues dans le cadre notamment de l'IRD qui semblent offrir des perspectives intéressantes. M. Pierre Cabalion, chercheur à l'IRD, a fait observer

au cours de son audition par la section de l'agriculture et de l'alimentation du Conseil économique et social que l'étude des savoirs traditionnels en matière de médecine est un chapitre particulier de cette recherche. Les habitants du pays qui utilisent la biodiversité depuis des millénaires ont accumulé une longue expérience des plantes locales. Si l'on considère ces informations d'ordre ethnobotanique, c'est-à-dire concernant tous les usages des plantes par une population donnée, on trouve des plantes tinctoriales, des essences aromatiques, des espèces résistantes aux termites et aux moisissures et des plantes alimentaires. Toute cette information constitue un patrimoine traditionnel important rarement estimé à sa juste valeur, d'une part parce qu'il est issu du passé et parfois taxé d'archaïsme, d'autre part parce qu'il n'est pas facile à mettre en valeur et enfin parce qu'il est largement gardé secret. Pour M. Pierre Cabalion, il ne s'agit pas d'émettre de jugements de valeur a priori sur cet ensemble de savoirs, mais au contraire d'apprendre à le reformuler de manière scientifique.

En ce qui concerne les aliments « biologiques » et les suppléments alimentaires issus de la biodiversité locale, M. Pierre Cabalion note que cette filière est embryonnaire en Nouvelle-Calédonie.

Des études réalisées sur financement de la mairie de Thio (programme plurivalorisat ion Thio, IRD) ont montré que des espèces banales pourraient être développées, au moins sur le marché local comme par exemple le *curcuma longa*, localement c'est le « carry de montagne ». Sur les marchés et à l'état frais, cette denrée atteint des prix relativement élevés, mais elle est rarement proposée. Les carriés disponibles sont des condiments en poudre du commerce, importés. Les cibles commerciales ne peuvent être que des niches sur le marché néocalédonien, à moins de passer à une autre dimension, en proposant de la poudre de *curcuma longa* conditionnée, en précisant l'origine (image du Pacifique), la qualité (culture biologique contrairement aux carriés importés), la composition (% de curcumines), les avantages fonctionnels de ce condiment.

S'agissant d'une autre espèce, *pueraria lobata*, cette ancienne plante alimentaire de famine est connue au Japon sous le nom de *kudzu* et en Nouvelle-Calédonie sous l'appellation de *magnania*. Elle contient des fibres, de l'amidon de qualité supérieure ainsi que des isoflavones. Divers développements sont possibles dans les anciens champs d'ignames (sol ameubli). Cette plante pourrait être un concurrent du soja sur le marché des extraits à activité phyto-hormonale utilisés contre les troubles de la ménopause. Des extraits d'une plante d'Asie du Sud-Est, le *pueraria mirifica*, sont déjà sur ce marché, mais cette espèce se trouve exposée aux mêmes critiques en matière de pesticides, que le soja. Une réflexion est en cours sur le *magnania* ainsi que des expérimentations (Dr Francis Parc, La Réunion).

La recherche sur les plantes de Nouvelle-Calédonie et sur leur potentiel de valorisation dans les divers secteurs abordés s'est largement améliorée depuis une dizaine d'années même s'il reste des difficultés à surmonter.

La législation sur l'accès, l'étude et l'usage de la biodiversité reste fragmentaire ou embryonnaire et le partage des retombées éventuelles issues de travaux sur la biodiversité reste une question délicate, faute de règles bien établies.

2. La Polynésie française

Avec 118 îles réparties en 5 archipels sur une superficie équivalente à celle de l'Europe, la Polynésie française présente un cadre géoclimatique exceptionnel avec 900 plantes indigènes dont plus de 60 % sont endémiques. Les Maohi ont appris à connaître la nature et ont développé une pharmacopée depuis plus de 2 000 ans. L'université de Polynésie française, des instituts de recherche territoriaux en liaison avec les instituts de recherche nationaux ont amorcé depuis quelques années une étude systématique des ressources naturelles de ce Territoire.

La valorisation des plantes aromatiques et médicinales en milieu insulaire pose cependant de nombreuses questions : viabilité et fiabilité des filières, responsabilité environnementale et sociétale.

En ce qui concerne la vanille, ce territoire figurait dans les années soixante parmi les premiers producteurs mondiaux avec un tonnage annuel de 200 à 300 tonnes de vanille mûre. Désormais, la production est très inférieure, ainsi en 2004, elle a atteint 43 tonnes. Le gouvernement local a fixé pour 2007 un objectif de 100 tonnes de vanille verte et 25 tonnes de préparée. Le CIRAD²⁷ effectue des recherches sur les viroses qui menacent la productivité, voire la survie des plantations et approvisionne les vanilliculteurs en lianes saines

3. La Réunion

Si la Réunion a produit et produit toujours des plantes aromatiques et à parfum comme le géranium, le vétiver, la vanille, le gingembre, le curcuma, le piment, le thym, l'ensemble de ces productions ont régressé, notamment sous l'effet de la concurrence des productions d'autres pays : Madagascar, Haïti, Indonésie, Chine, Vietnam, Égypte etc. En 2000, on recensait sur l'île 730 exploitations, soit 6 % des exploitations de la Réunion. Il est à noter que 85 % de ces 730 exploitations qui produisaient ce type de plantes ont une superficie inférieure à 5 hectares.

²⁷ Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

Tableau 18: Les principales plantes cultivées

Vanille verte	300 hectares cultivés	242 producteurs	Production de 27 tonnes de vanille verte	Production de 6 tonnes de vanille noire
Géranium	250 hectares cultivés	379 producteurs	Production de 2,5 tonnes d'huile essentielle	Exportation de 2,4 tonnes d'huile essentielle
Vétiver	6 hectares cultivés		Production de 0,5 tonne d'huile essentielle	

Source : documents établis par le Docteur Henry Joseph et Maître Isabelle Robard et remis lors de leur audition

Si les tonnages récoltés paraissent faibles, il ne faut pas oublier que la culture du géranium contribue fortement au maintien d'une population agricole dans les Hauts de l'île.

La commercialisation de la vanille intervient essentiellement sur le marché local. Le marché international peu accessible à la vanille réunionnaise s'est montré plus demandeur au cours des dernières années en raison d'une baisse de la production de Madagascar. En dépit des fortes turbulences du début des années 90, la production de vanille est parvenue à se maintenir. Cela a été rendu possible en premier lieu grâce à l'aide Poseidom²⁸ qui garantit aux producteurs un soutien de prix conséquent. En second lieu, la restructuration de la filière et son repositionnement sur un marché local rémunérateur ont permis une reprise de la production et sa consolidation aux alentours de 30 tonnes de vanille verte. Cette restructuration s'est traduite par un profond bouleversement du paysage des exploitations : augmentation de la surface moyenne exploitée, accroissement du pourcentage de gros producteurs, professionnalisation de ces derniers. L'objectif fixé par les pouvoirs publics et la profession est de 40 à 50 tonnes de vanille verte par an.

En ce qui concerne le vétiver, ce dernier ne s'est pas développé comme cela était prévu. Ceci est dû aux mauvais résultats en terme de rendement dans les Hauts de la Réunion sans raisons apparentes, aux mauvaises conditions climatiques, aux problèmes fonciers récurrents, à des aides à la plantation non perçues depuis plus de trois ans et à une mécanisation imparfaite surtout en année humide.

De nombreux acteurs locaux dans ce domaine des PAPAM se sont mobilisés dans le but de valoriser et de développer le potentiel médicinal et aromatique qu'offre la flore réunionnaise. Un projet de mise en place d'une telle filière de production a reçu le soutien du Conseil régional de la Réunion et est suivi par l'Association pour les plantes médicinales et aromatiques de la Réunion

²⁸ Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'Outre-mer.

(Aplamedom²⁹). Le conseil régional avait confié, en 2005, à une structure locale le soin de mobiliser plusieurs expertises dans différents domaines, allant de la connaissance des savoirs traditionnels aux études du marché local des plantes médicinales, en passant par les modalités de mise en culture d'espèces ciblées pour leur développement potentiel.

Ce projet présente l'originalité d'impliquer tous les maillons de la filière. L'Aplamedom, dans son rôle de coordinatrice de projet, a mis en place une méthodologie, permettant de sélectionner les plantes les plus prometteuses. Ainsi, à partir de listes des plantes médicinales les plus utilisées et les plus efficaces, établies par diverses associations et institutions botaniques réunionnaises, l'Aplamedom a sélectionné une dizaine de plantes répondant aux critères de sélection de l'ensemble des acteurs et pouvant présenter un potentiel de développement pharmaceutique, cosmétique ou alicamentaire, pour le marché local et national. Parmi celles-ci, Mme Brillant et M. J.C. Pierbattesti évoquent l'*ambaville* qui est une espèce endémique de la Réunion et qui présente un grand intérêt pour ses propriétés antioxydantes, anti-ulcéreuses reconnues. De même le *faham*, possède des substances aromatiques très recherchées pour l'aromatization du rhum ou de boissons. Cette orchidée est aussi utilisée comme plante médicinale et son efficacité contre les troubles respiratoires devrait être très prochainement vérifiée.

Les deux chercheurs cités supra font néanmoins remarquer que beaucoup d'études sont encore à mener pour connaître les espèces locales et compléter la liste des plantes médicinales intéressantes.

En outre, au sein de l'université de La Réunion, le laboratoire de chimie des substances naturelles et des sciences des aliments travaille sur deux thèmes de recherche : la valorisation des ressources naturelles et les sciences des aliments, avec des applications qui ont trait à la pharmacologie, la cosmétologie, la parfumerie, la diététique et l'agroalimentaire.

Il convient également de signaler l'existence du conservatoire botanique des Mascarins accrédité depuis 1993 et qui est l'un des huit conservatoires botaniques nationaux.

4. Mayotte

Concernant les PAPAM, l'île est essentiellement productrice d'ylang-ylang et de vanille.

L'essence d'ylang-ylang demeure la principale production exportée mais on observe un déclin depuis 10 ans en raison de la faible rémunération de cette activité, la hausse des coûts salariaux n'ayant été compensée ni par les gains de productivité ni par une hausse de prix significative. Cette production est réalisée par 380 producteurs sur une superficie de 500 hectares environ.

²⁹ Projet dont les représentants, Mme S. Brillant et M. J.C. Pierbattesti, ont rendu compte aux participants au colloque international organisé en Guyane en septembre 2004, sur les plantes aromatiques et médicinales des régions d'Outre-mer.

La vanille, autre culture traditionnelle de l'île intéresse environ 300 planteurs et représente la seconde culture d'exportation. Elle n'en demeure pas moins marginale (1,1 tonne ont été exportée en 2003).

5. La Guadeloupe et la Martinique

Les Antilles bénéficient d'un patrimoine important dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales, ce qui est un atout pour la création d'une telle filière. Le marché est en pleine expansion et le bio est beaucoup plus développé dans cette filière que dans les autres filières agricoles. Les possibilités de culture en agrobiologie sont freinées par le manque d'informations culturelles sur les plantes disponibles dans la zone et l'absence de formation des agriculteurs antillais en agriculture biologique.

À la Martinique les plantes médicinales sont cultivées sur près de 10 hectares. À la Guadeloupe, les données statistiques dont on dispose sont plus précises. On y a récolté en 2005, 110 tonnes de tubercules de dictame, ce qui a permis d'obtenir 11 tonnes de féculés. La production de noni s'est élevée à 12 tonnes, celle de gingembre à 4,8 tonnes, celle de vanille verte à 1 tonne pour 100 producteurs. La production d'ambrette qui est un fixateur de parfum s'est élevée à 6,8 tonnes. Il existe d'autres plantes cultivées à titre expérimental tel le lippia alba qui vient d'être admis dans la pharmacopée française, la citronnelle, etc.

L'Association pour la promotion des plantes médicinales et aromatiques de Guadeloupe-Outre-mer, créée en 2000, souhaite également participer au développement de cette filière. La Guadeloupe recense plus de 3 600 espèces de plantes différentes, 625 espèces médicinales, 220 espèces comestibles dont 130 fruits, 60 légumes, 20 tubercules, 10 noix et graines.

Il est à noter que le développement de la filière aux Antilles se heurte à certains obstacles : faible transfert de technologies, soutiens financiers publics très limités en comparaison avec les soutiens financiers dont bénéficient la canne à sucre et la banane, un coût de main-d'œuvre élevé, un manque d'expérience dans le domaine des plantes aromatiques et médicinales.

Au cours de leur audition, le Docteur Henry Joseph et Maître Isabelle Robard ont fait valoir que les Antilles disposent toutefois de nombreux points forts : des variétés endémiques pouvant présenter des qualités supérieures à d'autres variétés, un encadrement technique et scientifique important, permettant une avance technologique sur d'autres territoires étrangers de la zone intertropicale, et notamment une traçabilité de la qualité, une association comme l'Apamedarom très active, une sensibilisation des professionnels de la santé et de toute la population, l'existence d'un diplôme universitaire de phytothérapie tropicale à la Faculté de Pointe-à-Pitre, la mise en place de projets d'action éducative dans les écoles, la création de jardins médicinaux, la mise en place d'une convention avec la chambre d'agriculture pour l'élaboration d'un cahier des charges pour la production de plantes aromatiques et médicinales. On peut

également se féliciter de la présence active de quelques entreprises pilotes et de la création, en mars 2006, d'un pôle de compétitivité dont l'objectif est centré sur 3 axes : les matériaux, les énergies renouvelables et la biodiversité.

6. La Guyane

La production de plantes médicinales reste peu connue et ne fait pas l'objet d'un suivi statistique. On sait qu'une seule personne produit des plantes aromatiques et médicinales sur 10 hectares.

On dénombre environ 5 500 espèces de végétaux supérieurs dont pas moins de 500 sont répertoriés comme ayant des propriétés médicinales. La richesse biologique de la forêt guyanaise a suscité dès les années 70 des programmes d'inventaires botanique, chimique et ethnobotaniques, menés par l'ORSTOM en partenariat avec d'autres institutions.

M. Christian Moretti, chercheur à l'Institut de recherche et développement (IRD), a fait observer dans un exposé sur *la bioprospection et la phytochimie en forêt guyanaise*³⁰, que ces programmes d'inventaire ont laissé la place à des programmes de recherche plus ciblés (recherche d'activités anti-parasitaires en particulier) et à des programmes de bioprospection.

³⁰ Exposé présenté au colloque international sur les plantes aromatiques et médicinales des régions d'Outre-mer en Septembre 2004 à Cayenne.

CONCLUSION

La demande en produits de l'horticulture ornementale est croissante, surtout celle concernant les végétaux d'extérieur. La balance commerciale française est structurellement très déficitaire. Un défi est donc à relever qui exige une relance d'une politique horticole d'ensemble associant la profession et les pouvoirs publics.

Plantes à parfum, plantes aromatiques et plantes médicinales sont multiples. Elles renforcent l'identité de certaines régions et participent au développement de l'économie touristique. Elles contribuent de manière positive à l'équilibre du commerce extérieur de la France ; elles sont la source de matières premières d'origine végétale pour l'industrie pharmaceutique et celle des cosmétiques ou des compléments alimentaires. Ces productions, à forte valeur ajoutée, sont souvent des productions de diversification, elles constituent des micro-filières qui ne reçoivent pas d'aides européennes du premier pilier de la PAC ; elles ont besoin d'être accompagnées dans leur développement et encouragées dans la mise en place de projets communs aux divers maillons de ces filières.

ANNEXES

Annexe 1 : Déplacement aux Pays-Bas

- Visite de la coopérative Flora Holland

Créée en 1917, c'est la plus puissante du pays. Elle regroupe cinq centres de vente avec 26 cadrans et une agence intermédiaire qui fait des achats centralisés pour des chaînes de vente, surtout pour les plantes en pots.

En 2005, le chiffre d'affaires de Flora Holland a été de 2 milliards d'euros, les fleurs coupées en représentant 70 %. La coopérative, qui appartient aux producteurs, offre ses services commerciaux, logistiques, financiers et informatiques à environ 6 500 horticulteurs et à plus de trois mille commerçants hollandais et étrangers.

Les producteurs hollandais sont presque tous membres d'une coopérative, à laquelle ils sont tenus d'apporter leur production ; ceux qui n'en font pas partie doivent, s'ils utilisent le marché au cadran, payer une cotisation plus élevée.

Le regroupement de l'offre permet aux acheteurs de trouver un très large assortiment de produits, en quantité voulue.

Flora Holland emploie trois mille personnes.

- Visite d'une exploitation horticole

Le producteur possède deux serres, dont l'une très récente (avec écran protecteur de lumière, lumière artificielle, arrosage par goutte à goutte, stockage de la chaleur, recyclage de l'eau, fourniture de CO₂, lutte biologique...), coût de la serre : 600 000 €. Il a succédé à ses parents sur l'exploitation qui comptait 6 000 m² en 1990.

Le production est très spécialisée, puisque sont produits uniquement des gerberas (4 variétés dans la serre la plus moderne). Ils sont vendus au cadran, de 10 à 12 centimes d'euros par tige, avec des pointes pouvant aller jusqu'à 1 €. Sur le cadran, à prix descendant, un prix de retrait est fixé, ce qui n'a pu être vendu est détruit. Pour l'exploitation visitée, le retrait représente un peu moins de 5 % des ventes.

Le prix des terres horticoles augmente en fonction de la proximité des marchés au cadran. Il est de l'ordre de 80 à 90 € par m².

L'exploitation fait partie d'un groupement de six producteurs qui envisage d'investir dans une serre commune.

Quinze personnes travaillent sur l'exploitation, la moitié d'entre elles sont employées à mi-temps. Des étudiants ou des élèves y travaillent pendant les vacances scolaires ou le samedi.

- Le Productschap Tuinbouw

C'est une interprofession qui rassemble les professionnels de toute la filière horticole (y compris fruits et légumes) : producteurs, grossistes, importateurs et exportateurs, détaillants... et leurs employés.

Créée en 1956, elle a pour mission de renforcer l'horticulture néerlandaise. Son conseil d'administration est composé de 24 membres ; le président, indépendant, est désigné par la Couronne. Il existe des commissions sectorielles. L'interprofession dispose de prérogatives de droit public.

Pour 2005, son budget s'élevait à 100 millions d'euros (15 % pour le fonctionnement), 85 millions d'euros, hors fonctionnement, sont utilisés pour la promotion générique (40 millions d'euros), la qualité et l'environnement (20 millions d'euros), la recherche (20 millions d'euros). Le budget est alimenté par une taxe (1 %) payée par les producteurs, le commerce et les industries concernées.

Le Productschap Tuinbouw participe, avec le représentant du ministère en charge de l'agriculture néerlandaise, aux groupes de travail chargés de faire évoluer, pour ce secteur, la réglementation européenne de la Commission européenne.

Les difficultés rencontrées par le secteur horticole néerlandais sont, selon le Productschap Tuinbouw : le prix de l'énergie (à la fois pour la production et pour le transport), les barrières phytosanitaires, le niveau de TVA qui pèse sur l'achat de fleurs dans les différents pays, le taux de change en ce qui concerne les pays tiers. Parmi les axes d'orientation de l'interprofession figurent : l'horticulture durable, l'énergie, plus de libre-échange pour le commerce horticole.

Annexe 2 : Liste des personnalités rencontrées

- M. Alain Jean-Loup, secrétaire général du syndicat de la diététique et des compléments alimentaires ;
- M. Ansel Jean-Luc, directeur général de Cosmetic Valley, pôle de compétitivité, à Chartres ;
- M. Auger Christian, directeur de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières ;
- Mme Bernard Nathalie, ingénieur principal à la direction des services techniques des parcs et jardins – Hôtel de ville de Blois ;
- M. Bizais François, consultant à la direction recherche et développement, au FAFSEA (Fonds national d'assurance-formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) ;
- M. Bois Pierre-Emmanuel, délégué général de l'Union nationale des entrepreneurs de paysage (UNEP) ;
- M. Bouverat-Bernier Jean-Pierre, directeur technique de l'ITEIPMAI (Institut technique interprofessionnel des plantes à parfum, médicinales et aromatiques) à Chemillé (Maine-et-Loire) ;
- M. Delmotte Alain, responsable de l'horticulture au marché d'intérêt national de Rungis ;
- Mme Emery Claudine, division horticole de l'ONIFLHOR ;
- M. le docteur Frêlon Jean-Hugues, directeur de la Fédération des industries de la parfumerie, accompagné de Mme Bramaud ;
- Mme Ghenassia Nicole, chef de projet sectoriel au service des produits végétaux à Ubifrance ;
- M. Giry Éric, sous-directeur des soutiens directs et des cultures et produits végétaux au ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Jéronimus Ron, directeur de l'Office des fleurs des Pays-Bas, à Paris ;
- Mme Lafont Christine, chargée de mission au Bureau des formations de l'enseignement technique et des partenariats professionnels à la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- M. Leroux Didier, président de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage ;
- M. Mathon Bernard, chef du bureau de la sélection végétale et des semences au ministère de l'agriculture et de la pêche ;
- Mme Mercier Élisabeth, directrice de l'Agence Bio ;
- M. Olive Guillaume, chargé de mission marketing à BTG industries et santé ;

- M. Pigot Antoine, président de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières ;
- Mme Regnard Gaëlle, chef du bureau de l'horticulture et des productions végétales spécialisées au ministère de l'Agriculture et de la pêche ;
- Mme Renoux Caroline, service horticole - Oniflor ;
- Mme Soulier-Wunenburger Hélène, secteur produits végétaux à Ubifrance ;
- Mme Schwartzmann Martine, responsable sectoriel produits végétaux à Ubifrance ;
- M. Verniau Gilles, directeur administratif de l'Iteipmai, à Chemillé (Maine-et-Loire) ;

Personnes rencontrées lors du déplacement à Angers (Maine-et-Loire)

- M. Auguin Olivier, chargé de mission au pôle végétal ;
- M. Boiffin Jean, président de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) ;
- M. Cadic Alain, ingénieur de recherche (INRA) ;
- M. Charpentier Sylvain, directeur de l'unité mixte de recherche « Sciences agronomiques appliquées à l'horticulture » (SAGAH), à l'INRA ;
- M. Gaignard Jean-Luc, chargé de communication (INRA) ;
- M. Jacob Yves, chercheur (INRA) ;
- M. Morel Philippe, ingénieur d'étude à l'unité mixte de recherche « sciences agronomiques appliquées à l'horticulture » (SAGAH), à l'INRA.
- M. Vandevelde Luc, directeur du bureau horticole régional, à Angers ;
- M. Velé Michel, président du bureau horticole régional d'Angers.

Personnes rencontrées lors du déplacement à Hyères (Var)

- M. Bonnet Claude, président de la chambre d'agriculture du Var ;
- M. Borello Alain, président de la SICA marché au fleurs d'Hyères
- M. Chapugnier Yves, directeur de la station d'expérimentation horticole du SCRADH ;
- M. Desservetaz Robert, directeur général de la SICA marché au fleurs d'Hyères ;

- M. Fourmillier Francis, président du groupement de producteurs Philia Flor ;
- M. Fourmillier Michel, président du syndicat horticole du Var ;
- M. Garasco Patrick, grossiste à Flora Provence ;
- M. Gueirard Michel, président de Hyères Hortipôle ;
- M. Guyon Gaston, directeur de la chambre d'agriculture du Var ;
- M. Mathieu Raoul, président de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes ;
- M. Nicolas Olivier, de la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes (filère horticole fleur) ;
- M. Paul Jacques, secrétaire général de la chambre d'agriculture du Var ;
- Mme Pellegrino Andrée, secrétaire générale de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Var ;
- Mme Pelletier Anne-Marie, chargée de communication à la chambre d'agriculture du Var ;
- M. Portella Joseph, président de la station d'expérimentation horticole du SCRADH ;
- M. Robin Patrick, chef du service horticole de la chambre d'agriculture du Var ;
- M. Rus Gilles, directeur du développement de la SICA marché aux fleurs d'Hyères ;
- M. Siegwald Jean-Pierre, vice-président de la chambre d'agriculture du Var ;
- M. Vache Philippe, délégué cantonal de « Jeunes Agriculteurs » du Var.

Personnes rencontrées lors du déplacement à La Haye (Pays-Bas)

- Mme Divanach Françoise, chargée de mission à la mission économique de l'Ambassade de France aux Pays-Bas ;
- M. Hordijk Arnold, représentant du conseil d'administration de Flora Holland ;
- M. Moninka Wein, productschap Tuinbow ;
- M. Poirson Jean-Michel, attaché agricole à l'Ambassade de France aux Pays-Bas ;
- M. Van Bommel Th., productschap Tuinbow.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Horticulture ornementale, plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont des filières agricoles riches en valeur ajoutée et en emplois. En outre, certaines cultures, comme la lavande en Provence, participent à l'image touristique de la région.

Le Conseil économique et social souhaite qu'une politique dynamique associant les entreprises, les structures professionnelles, la recherche et les pouvoirs publics permette à ces productions de faire face à la concurrence en l'absence des soutiens du premier pilier de la PAC